



Études d'opportunité et de faisabilité d'un Parc naturel régional sur le territoire de la Bresse Bourguignonne

Rapport de mission – phase A



*Rapport daté du 12 Janvier 2022 – version provisoire*

## Table des matières

<b>1</b>	<b>Le cadre de l'étude d'opportunité et de faisabilité du projet de Parc.....</b>	<b>5</b>
1.1	Introduction.....	5
1.2	Méthodologie de travail.....	8
1.3	Présentation générale des grandes caractéristiques du territoire.....	9
1.3.1	Au sein de la Région Bourgogne Franche Comté .....	9
1.3.2	Un territoire sous influence .....	9
1.3.3	Des traditions économiques et des transformations en cours.....	10
1.4	Les outils et démarches existants .....	11
<b>2</b>	<b>Le territoire du projet, approche patrimoniale.....</b>	<b>13</b>
2.1	Patrimoine naturel, caractéristiques et valeurs .....	14
2.1.1	Patrimoine naturel reconnu .....	14
2.1.1.1	Les réserves naturelles .....	14
2.1.1.2	Les arrêtés préfectoraux de protection de biotope.....	14
2.1.1.3	Le réseau Natura 2000 .....	15
2.1.1.4	ZNIEFF.....	19
2.1.1.5	Inventaire départemental des Zones humides .....	20
2.1.1.6	Les terrains du conservatoire des espaces naturels .....	20
2.1.2	Justification de l'intérêt national.....	21
2.1.3	Nature ordinaire.....	24
2.1.4	Fragilité et menace.....	25
2.1.5	Extension du périmètre.....	26
2.2	Patrimoine paysager, caractéristiques et valeurs .....	27
2.2.1	Introduction, définition, méthode et ressources bibliographiques.....	27
2.2.2	Les caractéristiques des unités paysagères composant le périmètre d'intervention de l'écomusée de la Bresse bourguignonne.....	30
2.2.2.1	La Bresse bourguignonne .....	31
2.2.2.2	La sous-unité paysagère de la Saône chalonnaise et le Doubs.....	35
2.2.3	La valeur patrimoniale des paysages de Bresse bourguignonne, fragilités et menaces.....	36
2.2.3.1	Les patrimoines reconnus au titre de la politique nationale des sites.....	36
2.2.3.2	Les éléments singuliers participant à l'identité du territoire .....	37
2.2.3.3	Les dynamiques induisant une simplification des paysages .....	38
2.2.4	Éléments de discussion pour une cohérence paysagère du périmètre.....	39
2.2.4.1	Prendre en compte les franges est.....	39
2.2.4.2	Prendre en compte les franges sud.....	39
2.2.4.3	Prendre en compte les franges ouest.....	40
2.3	Patrimoine culturel, caractéristiques et valeurs .....	41
2.3.1	Approche historique.....	41

2.3.1.1	La Bresse.....	41
2.3.1.2	...les Bresses .....	41
2.3.1.3	Frontières administratives et juridiques .....	41
2.3.2	Approche architecturale.....	47
2.3.2.1	Une cohérence architecturale ancienne.....	47
2.3.2.2	...avec des spécificités nord / sud .....	47
2.3.2.3	Politique patrimoniale .....	47
2.3.3	Approche culturelle .....	52
2.3.3.1	Des caractéristiques culturelles fortes.....	52
2.3.3.2	... exacerbées au XIXe siècle par le prisme de l'ethnologie.....	52
2.3.4	Éléments de discussion sur le périmètre de l'étude /enjeux liés au patrimoine culturel.....	57
2.3.4.1	Enjeux.....	57
2.3.4.2	Périmètre.....	57
<b>3</b>	<b>Motivation des acteurs et des élus par rapport au projet de créer un Parc.....</b>	<b>58</b>
3.1	Les démarches d'information et de concertation engagées, éléments de méthode.....	58
3.1.1	Les rencontres d'information avec les élus.....	58
3.1.2	Les entretiens.....	58
3.1.2.1	Les entretiens avec les acteurs du territoire .....	58
3.1.2.2	Les entretiens avec les territoires voisins .....	59
3.1.3	Le questionnaire.....	59
3.1.4	Les ateliers territoriaux .....	59
3.2	Principaux enseignements des contributions .....	60
3.2.1	... Les entretiens .....	60
3.2.2	... Le questionnaire .....	61
3.2.3	...Les territoires voisins.....	62
3.2.4	... Les ateliers.....	65
3.2.5	En synthèse de la consultation - concertation .....	65
<b>4</b>	<b>La justification de l'outil Parc sur le périmètre .....</b>	<b>66</b>
4.1	Enjeux de développement .....	68
4.1.1	Développement territorial et local déjà bien balisé par les acteurs locaux.....	68
4.1.2	Le nécessaire positionnement envers le développement urbain.....	69
4.1.3	A la recherche d'un développement innovant et/ou expérimental .....	70
4.1.4	Enjeux de valorisation touristique.....	70
4.1.5	Enjeu d'identifications territoriales .....	70
4.1.6	Orientations stratégiques possibles .....	71
4.1.7	Enjeu de participation et de gouvernance du Projet.....	72
4.2	Positionnement, plus-value du projet de PNR .....	73

4.2.1	Plus-value interne .....	73
4.2.2	Plus-value externe.....	74
<b>5</b>	<b>Conclusion - motivation pour une poursuite de l'étude sur un nouveau périmètre d'étude .....</b>	<b>76</b>
5.1	Sur le périmètre le plus pertinent pour l'étude .....	76
5.2	Sur l'opportunité, la qualité des patrimoines, la motivation et la plus value.....	79
5.3	Prochaines étapes.....	79

**Annexe 1 : Procédure de création d'un Parc naturel régional**

**Annexe 2 : Information et concertation des acteurs**

# 1 Le cadre de l'étude d'opportunité et de faisabilité du projet de Parc

## 1.1 Introduction

**Situé en région Bourgogne Franche Comté**, à l'est du département de la Saône-et-Loire, la **Bresse bourguignonne** est une petite région naturelle qui s'étend de la vallée de la Saône à la vallée du Doubs, des bords du Jura à la limite sud-est du département de Saône-et-Loire. Elle est bordée par des entités géographiques fortes :

- à l'ouest par une ligne de relief adossée à la bordure orientale du Massif central, la côte chalonnaise et les monts du Mâconnais.
- à l'est par les avants-monts et par la bordure occidentale du Jura.
- au sud prolongé naturellement vers la Bresse de l'Ain.
- au nord par le Doubs.

C'est un pays d'eau constellé d'un millier d'étangs et d'un vaste réseau de mares, bordé par la Saône à l'ouest, traversée par le Doubs et son affluent la Guillotte ainsi que la Seille et ses affluents qui le traversent à l'est et au sud.

Conscients de la qualité patrimoniale de ce territoire et de ses fragilités, des élus du territoire dont la députée de la circonscription ont souhaité **mettre à l'étude le projet d'un Parc naturel régional dans cette petite région bourguignonne**. C'est le **Syndicat Mixte de la Bresse bourguignonne** qui est le porteur de cette démarche.

**En 2020, le syndicat mixte de la Bresse bourguignonne** rassemble 67011 habitants regroupés au sein de 4 communautés de communes et 88 communes. Il a été créé en décembre 2009, dans la suite de l'Association Saône Bresse Revermont initialement porteuse du Pays de la Bresse Bourguignonne.

Cette structure fédère les 4 communautés de communes suivantes :

- Bresse louhannaise Intercom
- Terres de Bresse
- Bresse Revermont 71
- Bresse nord Intercom

Elle a pour mission de porter les enjeux de développement territorial à l'échelle des 4 communautés de communes. Le syndicat mixte est doté de la compétence tourisme, de la compétence aménagement de l'espace depuis 2012 et est devenu en 2014 la structure porteuse du Pays de la Bresse bourguignonne.

Avant l'engagement officiel de la procédure de création d'un Parc naturel régional, procédure formalisée et structurée, la première étape vise à définir un périmètre d'étude cohérent et pertinent ainsi qu'à mesurer la motivation locale et régionale vis-à-vis d'un tel projet.

La première étape de cette mission porte donc sur la question suivante : **y a-t-il une opportunité à la création d'un Parc naturel régional en Bresse bourguignonne** ? Quelle qualité des patrimoines pour justifier d'un tel classement ? Quel périmètre paraît le plus pertinent ? Et avec quelles motivations des acteurs (élus, acteurs socioéconomiques, habitants, partenaires) ? Pour quelle plus-value, par rapport aux autres dispositifs ?

Ce rapport d'étude présente les conclusions de cette première étape à travers :

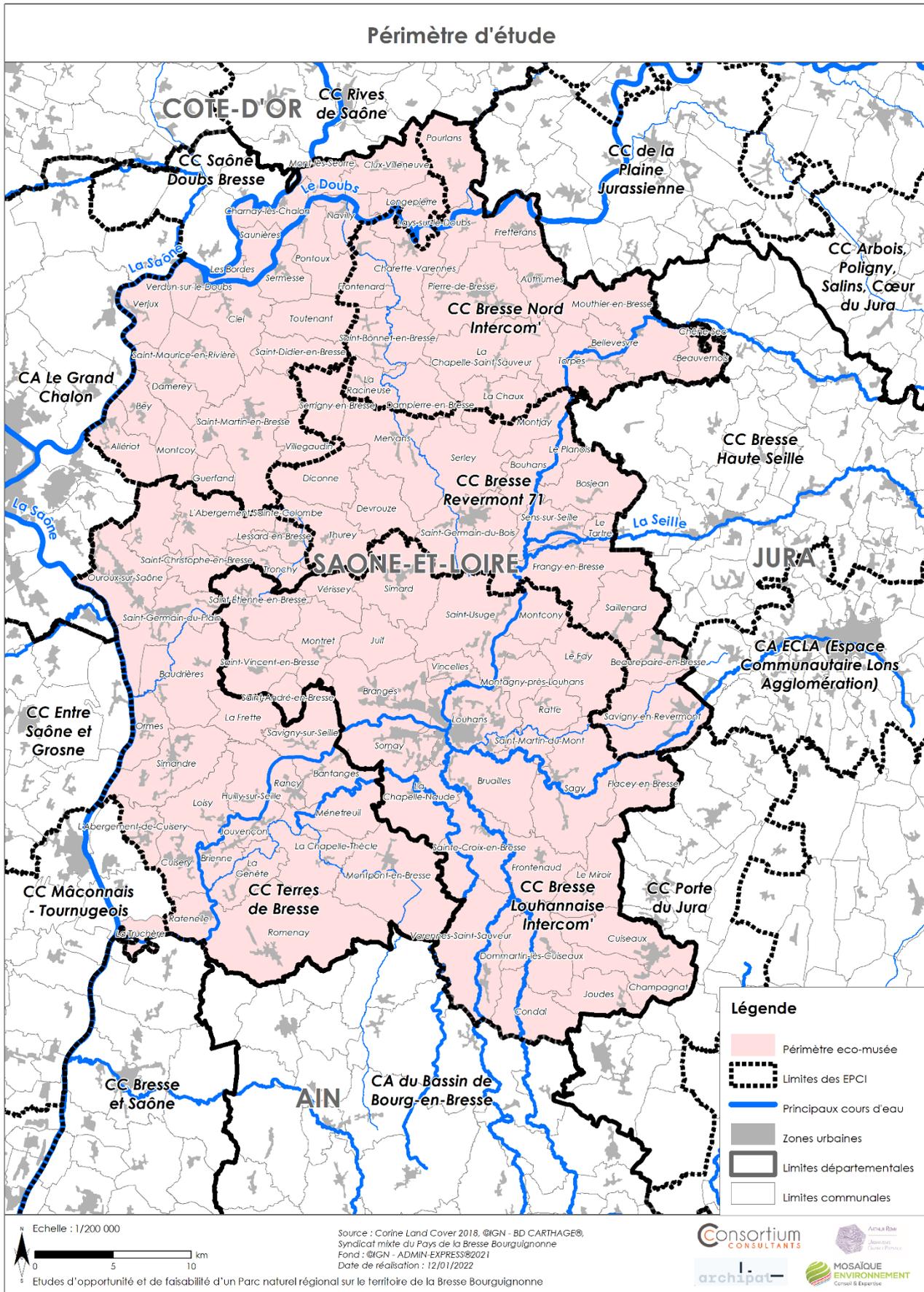
- La présentation des grandes caractéristiques naturelles, culturelles et paysagères du territoire ainsi que les valeurs des patrimoines qui les composent ;
- Une présentation des motivations locales et régionales telles qu'elles se sont exprimées lors de la concertation menée sur le projet ;
- Des premiers éléments d'analyse permettant d'identifier un territoire d'étude pour la suite de la démarche et la pertinence et la plus-value de l'outil parc pour ce territoire.

**Le périmètre de l'étude**, centré autour de la Bresse bourguignonne, était initialement composé des communes du syndicat mixte de la Bresse bourguignonne ainsi que d'une partie des communes de la communauté de communes Saône Doubs Bresse et de la commune de la Truchère. Ce périmètre correspond au périmètre d'intervention de l'écomusée de la Bresse bourguignonne. Une des premières questions posées par cette étude est celle de la cohérence et de la pertinence du périmètre. Ainsi, des territoires voisins ont été mobilisés dans le cadre de ce projet et notamment les communautés de communes Porte du Jura, Plaine jurassienne, Bresse Haute Seille et Grand Bourg Agglomération.

→ Carte périmètre Écomusée avec les communes et les intercommunalités

Le périmètre de l'écomusée

- 112 communes
- 6 intercommunalités
- 1 région



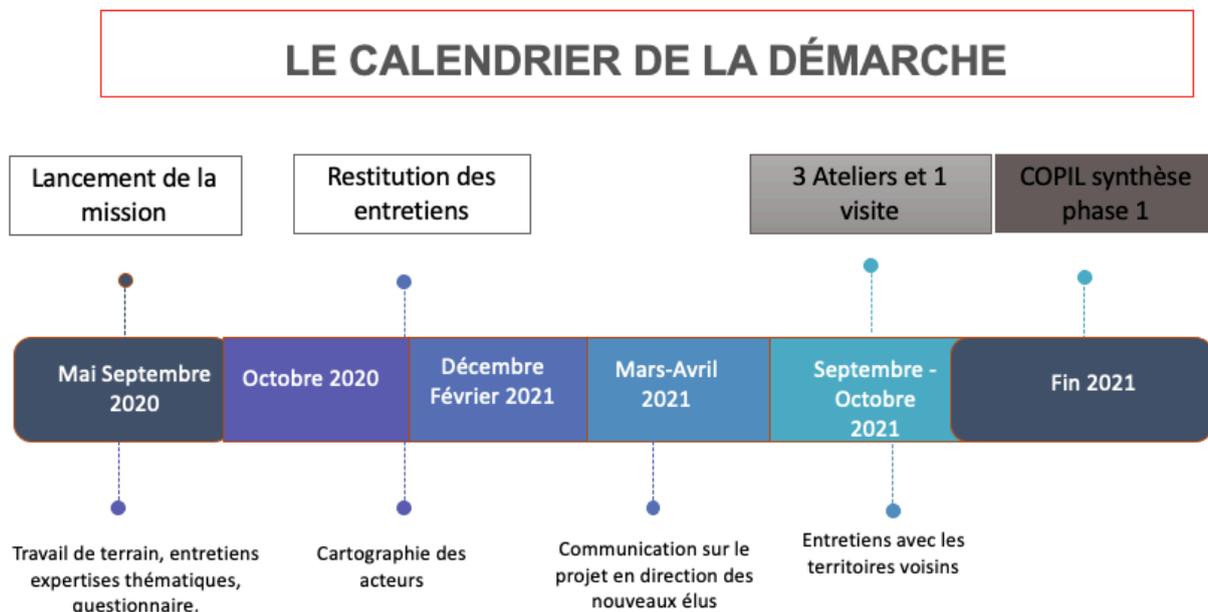
**Carte périmètre d'étude**

## 1.2 Méthodologie de travail

Cette mission s'est organisée en plusieurs étapes et différents types de travaux :

- une expertise technique réalisée par des bureaux d'études extérieurs au territoire en capacité de donner un éclairage neutre sur la qualité patrimoniale du territoire, d'un point de vue des patrimoines naturel culturel et paysager ; la première approche s'est centrée sur la présentation des grandes caractéristiques et de la qualité des patrimoines ; elle sera à poursuivre pour analyser plus précisément les fragilités du territoire vis-à-vis de ces patrimoines ; Cette expertise technique a permis d'éclairer la question du périmètre et de sa pertinence / cohérence ;
- Des entretiens avec des acteurs locaux, en entretien individuel ou sous la forme d'ateliers collectifs permettant de questionner la motivation des acteurs vis-à-vis de ce projet ;
- un questionnaire mis en ligne interrogeant principalement la question de la motivation des acteurs vis-à-vis du projet ;
- Enfin des temps de pilotage à travers 2 instances principales
  - o un comité de pilotage réunissant les parties prenantes : les Présidents des 4 communautés de communes, dont le Président du Syndicat Mixte Bresse bourguignonne, la Députée de la circonscription, la conseillère régionale déléguée à ce projet de PNR, un-e représentant-e de l'Etat (DREAL), le Président du Conseil de Développement, un-e représentant-e du département Saône et Loire, la présidente de l'association des Amis du Parc ;
  - o un comité technique, instance de préparation du comité de pilotage ; il réunit des représentants techniques de instances suivantes : Amis du Parc, Office de tourisme du Pays BB, OFB, DREAL, SMBB, Conseil Régional, communautés de communes.

*Les contraintes sanitaires liées à la crise du COVID ont fortement impacté le calendrier de travail de cette étude qui s'est déroulée de mars 2020 à décembre 2021.*



## 1.3 Présentation générale des grandes caractéristiques du territoire<sup>1</sup>

### 1.3.1 Au sein de la Région Bourgogne Franche Comté ...

Le territoire d'étude s'inscrit dans le périmètre de la région Bourgogne Franche-Comté. Née de la fusion de la région Bourgogne et de la région Franche-Comté, cette nouvelle Région, par fonction compétente en matière de parcs naturels régionaux, a souhaité accompagner le territoire dans sa réflexion sur la mise à l'étude d'un projet de Parc naturel régional.

Cette grande région dispose aujourd'hui de 4 Parcs naturels régionaux : Morvan, Haut-jura (avec la région Auvergne Rhône-Alpes), Ballons des Vosges (avec la région Grand est), et depuis fin 2021, le Parc naturel régional du Doubs Horloger.

Ces 4 parcs naturels régionaux s'inscrivent dans des territoires de moyenne montagne. La création d'un parc naturel régional en Bresse constituerait pour cette Région un atout supplémentaire, au regard des spécificités des patrimoines ici considérés.

La Région Bourgogne Franche-Comté apparaît donc, à ce stade de la démarche, un partenaire compétent et volontaire pour prendre part à la mise à l'étude de ce projet.

### 1.3.2 Un territoire sous influence

Vaste territoire rural, la Bresse bourguignonne présente une certaine unicité **géographique** (des paysages, des villages, une architecture, un système agricole) **et géologique** (une plaine, un système hydrographique), structurée autour de la Seille.

La Bresse bourguignonne est un territoire de faible densité (46,87 habt/km<sup>2</sup> en 2018 – 105,4 en France). Le syndicat mixte de la Bresse bourguignonne regroupe 88 communes et 67 030 habitants (Insee, RP- 2018).

**C'est un territoire sous influence des agglomérations qui l'entourent**, Chalon sur Saône à l'ouest, Lons le Saunier à l'est et Bourg en Bresse au sud.

Territoire plutôt vieillissant, la population reste dynamique et on observe depuis 2010 un regain d'attractivité démographique qui se poursuit ces dernières années (+41 habitants sur la période 2013-2018 pour le SMBB). Cette évolution démographique s'accompagne d'une dynamique résidentielle avec l'arrivée de nouvelles populations principalement des ménages avec enfants. Cette croissance démographique s'explique notamment par l'arrivée d'une majorité de ménages en provenance des agglomérations voisines, attirés par un cadre de vie de qualité lié à la qualité des paysages bressans et à l'identité rurale du territoire. Ainsi plus de la moitié des actifs nouvellement installés quittent quotidiennement le territoire pour aller travailler ailleurs nous agglomérations de Chalon-sur-Saône et de Lons le Saunier attirent à elles seules respectivement 39% et 12% des résidents en Bresse bourguignonne.

<sup>1</sup> Dans ce rapport initial, les données utilisées font référence au **périmètre du syndicat mixte de la Bresse bourguignonne**. L'étude en cours permet d'envisager un élargissement du périmètre qui sera potentiellement celui de référence pour le rapport final. Nous ferons alors évoluer les données pour prendre en compte ce nouveau périmètre.

### 1.3.3 Des traditions économiques et des transformations en cours

Le pays de la Bresse bourguignonne est **un territoire de tradition agricole**, avec une agriculture encore très présente ; l'activité agricole occupe une place importante (7,2% des emplois salariés en 2018 contre 4,6% en BFC – source INSEE) avec des **entreprises reconnues** qui organisent l'aval des filières et des savoir-faire ; c'est une agriculture de qualité, avec 4 AOP sur le territoire (volaille de Bresse, crème et beurre de Bresse, comté morbier les dindes de Bresse). C'est aussi **une agriculture qui évolue** sous plusieurs influences : **transformation vers l'agro-alimentaire, régression de l'élevage et mise en culture avec des impacts environnementaux importants particulièrement au nord** du territoire ; On observe le développement de nouvelles pratiques agricoles encore assez marginales (maraîchages sur les bords des cours d'eau ; viticulture au nord) ; Les difficultés de l'activité sont importantes : sécheresses répétées, élevage en crise ; dynamique de régression, réglementations et politiques perçues comme trop contraignantes.

**La dynamique industrielle est** ancienne sur le territoire ; l'outil industriel est mature et l'activité est structurée en filières diversifiées (artisanat, agro- alimentaire, transport et logistique, économie de services) ; les zones d'activités économiques sont assez bien réparties sur l'ensemble du territoire et l'emploi salarié dans l'industrie représente 22,2% des emplois salariés en 2018 (contre 16,5% en BFC – source INSEE).

**La dynamique touristique est encore limitée** malgré les potentiels perçus et les initiatives qui se développent, autour des cours d'eau (Seille et Saône), du tourisme vert (authenticité), de la gastronomie ; les proches vignobles de Bourgogne (Beaune, Macon) attirent aussi des visiteurs sur le territoire.

**La pression liée à l'urbanisation** est fortement ressentie sur le territoire ; la consommation de foncier pour l'habitat est importante et enregistre la consommation foncière la plus importante du département (parcelles plus grandes, coût du foncier agricole faible)

- C'est une dynamique positive qui redynamise la vie sociale sur le territoire ; cette dynamique a notamment contribué à la restauration des fermes bressanes ;
- C'est aussi, dans un territoire sous influences des agglomérations qui l'entourent, un risque pour le territoire. Ainsi, la **périurbanisation sur les contours ouest (partie chalonnaise)** est forte ; elle impacte l'identité du territoire ;
- L'artificialisation des sols sur des superficies agricoles parfois importantes dégrade l'environnement.

## 1.4 Les outils et démarches existants

Pour répondre aux enjeux liés à l'urbanisation, le territoire s'est doté d'un **Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT)** porté par le SMBB. Il a pour objectif « une évolution maîtrisée et équilibrée du territoire, qui doit permettre un rééquilibrage du développement sur l'ensemble du territoire à l'horizon 2035 ». Il affirme l'ambition des élus « d'offrir les conditions en faveur d'un développement plus autonome vis -à-vis des agglomérations voisines tout en permettant de répondre aux besoins des ménages en matière d'emploi, de logement, de déplacement ou encore de commerce <sup>2</sup> ».

Le territoire dispose par ailleurs de nombreux outils et pratiques, anciennes ou plus récentes, pour organiser son développement territorial. À ce stade de l'étude on peut citer :

- **Une charte de Pays**, adoptée en 2003 puis en 2013 et mise en œuvre par le syndicat mixte de la Bresse bourguignonne. Le pays a rassemblé les communautés de communes autour d'un projet de territoire pour la Bresse Bourguignonne. S'affirmant comme le *relayeur* des politiques territoriales impulsées par les partenaires institutionnels, le Pays a permis aux différents acteurs de développer des collaborations à cette échelle territoriale et d'engager une réflexion à long terme sur le développement de leur territoire. La charte du Pays affirme en 2013 une ambition ainsi formulée « pour un développement innovant fondé sur la valorisation de l'identité et des savoir-faire bressans ».
- **Un programme LEADER** porté par le syndicat mixte de la Bresse bourguignonne (2014-2020), avec comme fil directeur « *entrer dans la transition énergétique* » : efficacité énergétique du patrimoine public, politique d'aménagement durable, lutte contre la précarité énergétique, mobilité et déplacement, production d'énergie renouvelable, structuration des filières, nouveau service autour de la transition, formation des acteurs du territoire, manifestations autour de la transition énergétique.
- **Un contrat territorial** du Pays de la Bresse bourguignonne avec la Région Bourgogne Franche Comté (2018-2020) dont le fil directeur est la transition énergétique, dans la continuité des enjeux territoriaux identifiés lors de l'élaboration du programme LEADER 2014-2020 (sobriété énergétique, efficacité énergétique et développement des énergies renouvelables) ;
- **Un contrat de ruralité**, signé entre l'État, les 4 communautés de communes, le syndicat mixte de la Bresse bourguignonne et leurs partenaires (2017-2020), avec comme axes stratégiques :
  - o favoriser l'accès aux soins et aux services publics ;
  - o conforter et développer l'attractivité du territoire ;
  - o redynamiser les bourg-centres ;
  - o faciliter les mobilités ;
  - o initier la transition énergétique ;
  - o favoriser la cohésion sociale sur le territoire.
- **Une convention territoire à énergie positive pour la croissance verte ;**
- **Un Contrat Local de Santé**
- **Un contrat de relance et de transition écologique ;**
- **Un projet de PAT (projet Alimentaire Territoriale)**

---

<sup>2</sup> Synthèse de projet de territoire du SCoT de la Bresse Bourguignonne

**L'idée d'un Parc naturel régional** voit donc le jour sur un territoire qui s'organise depuis longtemps pour prendre en charge les questions de développement et d'aménagement. Les évolutions et transformation du territoire font de nouveaux enjeux : évolution des modèles agricoles, transition écologique, prise en compte des enjeux du dérèglement climatique, préservation de la biodiversité et de ressources du territoire ... Si les outils et démarches en cours permettent de répondre en partie à ces enjeux, le projet de Parc naturel régional constitue une ambition supplémentaire, l'affirmation d'une reconnaissance par les acteurs locaux de la qualité de leurs patrimoines au sens large et de la volonté de le préserver et de les mettre en valeur de manière pérenne.

## 2 Le territoire du projet, approche patrimoniale

Après avoir présenté dans la première partie les caractéristiques générales de ce territoire, les dynamiques en cours, les actions engagées, cette deuxième partie de l'étude se focalise sur les grandes caractéristiques des patrimoines naturels, culturels et paysagers.

En effet, la connaissance de ces patrimoines constitue un préalable nécessaire pour mesurer l'opportunité d'un parc naturel régional sur ce territoire. Il s'agit donc de les décrire, d'en analyser la valeur et d'identifier les premiers enjeux, à ce stade de l'étude.

Ainsi, les différentes expertises conduites permettent de répondre à la question de la pertinence, de la cohérence du périmètre d'étude initial et de l'opportunité du projet du point de vue de l'approche patrimoniale.



## 2.1 Patrimoine naturel, caractéristiques et valeurs

*Remarque : ce chapitre ne concerne que le périmètre « écomusée » et a bénéficié des contributions de l'Association des Amis du Parc naturel régional de Bresse à la connaissance des richesses patrimoniales du territoire (MICHON et JANIN, juillet 2020).*

### 2.1.1 Patrimoine naturel reconnu

*Cf. carte en fin de chapitre*

#### 2.1.1.1 Les réserves naturelles

*Une réserve naturelle nationale (RNN) est un outil de protection à long terme d'espaces à très fort enjeu patrimonial. Les sites sont gérés par un organisme local, en concertation avec les acteurs du territoire. Bien que soustraits à toute intervention susceptible de les dégrader, ils peuvent faire l'objet de mesure de restauration ou de gestion en fonction des objectifs de concertation définis dans leur plan de gestion. Il existe également des réserves naturelles régionales.*

Une seule réserve naturelle concerne le territoire. La RNN « la Truchère-Ratenelle » concerne 93,04 ha localisés sur les communes de la Truchère et de Ratenelle au nord de la basse vallée de la Seille. Elle a été créée en 1980 par décret ministériel (n°80-993 du 3 décembre 1980). Elle est gérée par le CEN Bourgogne (CEN B) depuis 1990. Un plan de gestion 2016 – 2025 du site a été réalisé.

Les milieux les plus emblématiques du site sont la dune continentale et les pelouses, ainsi que les milieux tourbeux (tourbière de transition et tourbière boisée) exceptionnels à si basse altitude.

#### 2.1.1.2 Les arrêtés préfectoraux de protection de biotope

*L'arrêté préfectoral de protection de biotope (APPB) est un acte administratif pris en vue de préserver les habitats des espèces animales non domestiques et/ou végétales non cultivées protégées au titre des articles L.411-1 et L.411-2 du code de l'environnement, l'équilibre biologique ou la fonctionnalité des milieux.*

*Son objectif est de prévenir la disparition de ces espèces par la fixation de mesures de conservation des biotopes nécessaires à leur alimentation, reproduction, repos ou survie. Il s'agit ainsi d'encadrer strictement les activités, travaux, usages et installations qui seraient susceptibles de perturber ces espèces ou de dégrader leur habitat.*

Le périmètre est concerné par deux arrêtés de Protection de Biotope :

- n°71-2016-07-08-001 « Vallée de la Seille entre Branges et Cuisery (16,39 ha) ;
- n° 71-2017-12-06-005 / 39-2017-12-06-006 « Basse Vallée Du Doubs (71 et 39) » (1452 ha).

#### A. Vallée de la Seille

Ce périmètre de protection créé le 8 juillet 2016 concerne 11 secteurs (soit environ 16,38 ha) définis afin de préserver des zones d'alimentation, reproduction repos et survie du Blongios nain, une espèce de héron protégée et menacée, ainsi que d'autres oiseaux paludicoles.

Afin de prévenir la destruction, la dégradation ou le morcellement des habitats où le Blongios nain peut nicher, sont interdits l'accostage et l'accès à ces secteurs, leurs destructions, l'abandon de déchets et l'entretien est réglementé.

Des secteurs de reconquêtes de berges favorables au développement de la roselière sont également prévus. La fauche, le broyage ou le brûlage de toute végétation y sont interdits tout au long de l'année. L'entretien de toute végétation par traitement chimique est interdit dans une bande de 5 m à partir de la berge.

#### B. Basse vallée du Doubs

L'objectif de cette protection est la préservation des oiseaux nicheurs des grèves protégés et menacés (Guêpier d'Europe, Hirondelle de rivage, Oedicnème criard, Sterne pierregarin) et la protection des forêts alluviales favorables au Castor d'Europe.

Sur certains tronçons, l'accès aux grèves et îles non boisées est interdit en période de reproduction.

### 2.1.1.3 Le réseau Natura 2000

*Le réseau de sites Natura 2000 s'étend sur tout le territoire européen. Il est constitué d'un ensemble de sites naturels, terrestres et marins, identifiés pour la rareté ou la fragilité des espèces de la flore et de la faune sauvage et des milieux naturels qu'ils abritent. Avec près de 25 000 sites européens, il s'agit du plus grand maillage de sites écologiques au monde. Il est composé des sites suivants :*

- *les Zones spéciales de conservation (ZSC) au titre de la directive 92/43/CEE du conseil du 21 mai 1992 concernant la conservation des habitats naturels ainsi que la faune et la flore sauvages dite directive « Habitats-Faune-Flore » ;*

- *les Zones de protection spéciales (ZPS) au titre de la directive européenne 79/409/CEE du 2 avril 1979 dite directive « Oiseaux » (actualisée par la directive 2009/147/CE du parlement européen et du conseil du 30 novembre 2009). Cette directive entend contribuer à assurer le maintien et/ou la restauration des populations d'oiseaux et de leurs habitats dans un état de conservation favorable.*

*Ce réseau écologique européen d'espaces gérés est créé avec le souci de préserver les richesses naturelles tout en tenant compte des exigences économiques, sociales et culturelles, ainsi que des particularités locales de chaque état membre. Il doit permettre de répondre aux objectifs de la convention mondiale sur la préservation de la biodiversité (adoptée au sommet de la Terre, Rio 1992).*

Le territoire d'étude abrite 12 sites NATURA 2000 (6 ZSC et 6 ZPS), sachant que les ZPS et les ZSC se recoupent fréquemment.

Type	Code du site	Nom du site
ZSC	FR2600976	Prairies et forêts inondables du Val de Saône entre Chalon et Tournus et de la basse vallée de la Grosne
ZSC	FR2600979	Dunes continentales, tourbière de la Truchère et prairies de la Basse Seille
ZSC	FR2600981	Prairies inondables de la basse vallée du Doubs jusqu'à l'amont de Navilly
ZSC	FR4301306	Bresse jurassienne
ZSC	FR4301323	Basse vallée du Doubs
ZSC	FR8201632	Prairies humides et forêts alluviales du Val de Saône
ZPS	FR2610006	Basse vallée de la Seille
ZPS	FR2612005	Basse vallée du Doubs et étangs associés
ZPS	FR2612006	Prairies alluviales et milieux associés de Saône-et-Loire
ZPS	FR4312007	Basse vallée du Doubs

Type	Code du site	Nom du site
ZPS	FR4312008	Bresse jurassienne
ZPS	FR8212017	Val de Saône

### C. Les sites du Val de Saône

#### La ZPS FR2612006 « Prairies alluviales et milieux associés de Saône-et-Loire »

Il s'agit d'un grand site divisé en 4 secteurs :

- le val de Saône en amont de Chalon-sur-Saône (de Verdun-sur-le-Doubs jusqu'à Bey) comportant un vaste espace prairial de part et d'autre des digues des Epinossous (1 188 ha);
- le val de Saône entre Chalon-sur-Saône et Tournus ainsi que la basse vallée de la Grosne, ensemble de prairies inondables en mosaïque avec des cultures, forêts alluviales, zones humides et peupleraies, déjà concerné par un site d'intérêt communautaire n°FR2600976 (6 358 ha);
- le val de Saône en aval de Mâcon (de Varennes-les-Mâcon à La-Chapelle-de-Ginchay), espace prairial entrecoupé par des cultures et une gravière (369 ha) ;
- un vaste espace de prairies encore cohérent en val de Seille en amont de Louhans, de Saint-Usuge à Le Tartre (1 043 ha).

Parmi les 49 espèces inscrites à l'annexe I de la directive Oiseaux, 7 espèces se reproduisent ici, et 42 autres ont été observées en période de migration ou d'hivernage, ce qui souligne le caractère important du couloir du Val de Saône en Saône-et-Loire comme lieu de halte migratoire.

L'intérêt patrimonial réside en premier lieu dans la présence d'espèces nicheuses d'intérêt communautaire liées à la présence de prairies alluviales, dont le Râle des genêts, espèce en régression à l'échelle mondiale, qui trouve ici son principal site de reproduction au niveau régional.

Au niveau des milieux aquatiques, les berges, les bras morts et annexes sont le lieu d'alimentation de nombreuses espèces telles que les hérons en période de migration (Aigrette garzette par exemple), ainsi que le lieu privilégié pour la nidification du Martin-pêcheur d'Europe.

L'ensemble des habitats naturels fournit une diversité écologique favorable à l'alimentation et au repos de nombreuses espèces de passage ou hivernantes. Un héron d'intérêt communautaire, la Grande aigrette est présente en compagnie de plusieurs autres espèces comme la Cigogne blanche, le Balbuzard pêcheur, ou encore de nombreux limicoles comme le Chevalier sylvain.

Les travaux hydrauliques menés sur la Saône à des fins de protection des zones habitées, d'amélioration agricole (construction de digues, enrochements des berges) ou de canalisation ont réduit la superficie des zones inondables et prairiales, au détriment de l'avifaune et tout particulièrement du Râle des genêts.

Les pratiques agricoles liées à l'élevage bovin et à la fauche sont garantes du maintien des milieux prairiaux, favorables à la nidification du Râle des genêts et à l'alimentation d'espèces migratrices (Grande Aigrette, Pluvier doré). Leur modification (amendements, fauches plus rapides et précoces, des prairies retournement de prairies pour la culture de céréales et de maïs, boisements naturels ou plantations) a restreint les superficies propices à l'avifaune prairiale. Seuls quelques secteurs comportent encore de grandes étendues prairiales, constituant les derniers espaces favorables au Râle des genêts en Saône-et-Loire, voire très probablement à l'échelle de la Bourgogne.

L'avenir de ce territoire dépend ainsi grandement du devenir économique de l'agriculture d'élevage. L'urbanisation est ici limitée et peu susceptible de s'étendre du fait de la forte inondabilité des lits majeurs de la Saône, la Grosne et la Seille. Néanmoins ces secteurs ne sont pas exempts de projets de voies de communication et d'implantation d'ouvrages divers, comme des lagunes d'assainissement collectif.

Non entretenues, certaines prairies et zones humides se boisent assez rapidement dès lors que leur entretien n'est plus perpétué, évoluant vers la friche humide à hautes herbes, puis la forêt alluviale lorsque la topographie et le régime hydraulique sont propices. Les espèces liées aux espaces ouverts laissent ainsi place aux espèces forestières, pour certaines d'intérêt communautaire.

**La ZSC FR2600976 « Prairies et forêts inondables du Val de Saône entre Chalon et Tournus et de la basse vallée de la Grosne »**  
Elle occupe le même espace que la ZPS « Prairies alluviales et milieux associés de Saône-et-Loire » sur le périmètre d'étude.

Le Val de Saône représente dans le quart Nord Est de la France une entité régionale tout à fait originale. Ce vaste couloir alluvial reste tributaire tout au long de l'année des variations du régime hydrique de la Saône et des sols des premières terrasses alluviales avoisinantes.

Des sols « sains » aux sols les plus humides s'étendent des prairies de fauche inondables caractérisées par la présence de nombreuses espèces végétales à forte valeur patrimoniale : Gratiolle officinale, Violette élevée, Renoncule à feuilles d'Ophioglosse, Orchis à fleurs lâches.

Quelques parcelles de forêt alluviale à bois dur dans le lit majeur (chênaie pédonculée à frêne et orme) et plus localement des forêts à bois tendre (aulne et saules arborescents) sont recensées. Les milieux aquatiques tels que mares et bras morts présentent une végétation à forte valeur patrimoniale et sont utilisés par de nombreux amphibiens. Ces milieux d'intérêt européen, participent à la désignation de ce site au titre de la Directive « Habitats ».

Les zones prairiales du Val de Saône sont actuellement menacées par la mise en culture qui occasionne une régression rapide des habitats naturels et entraîne la disparition irréversible des plantes les plus sensibles et rares ainsi qu'une dégradation des zones humides (mares, frayères à Brochet).

Le développement de la populiculture provoque également la disparition d'espaces de prairies et un morcellement des espaces ouverts et la réduction des territoires de reproduction de l'avifaune (Râle de Genêts, Courlis cendré, etc.). La préparation et l'entretien des plantations entraînent directement une disparition des groupements végétaux les plus sensibles. Ce site est également convoité pour l'exploitation de granulats causant une disparition directe de milieux qui ne peut être compensée par la création de plans d'eau.

#### D. Les sites concernant la Seille

Ces deux sites NATURA 2000 intègrent le périmètre de la RNN de la Truchère et ses richesses naturelles (habitats naturels remarquables et flore remarquable).

**La ZSC FR2600979 « Dunes continentales, tourbière de la Truchère et prairies de la Basse Seille »**

Parmi les habitats d'intérêt européen les plus originaux qui justifient la désignation de ce site, citons les pelouses à corynéphore (habitat 2230), lié aux dunes continentales, les tourbières de transition (habitat 7140) et les tourbières boisées (habitat 91D0). Les autres habitats d'intérêt européens sont liés au cours d'eau : végétation des rivières, habitat 3260 ; végétation amphibie des berges des rivières, habitat 3270 ; boisements alluviaux, habitats 91E0\* et 91F0, aux mares et plan d'eau, aux prairies et aux mégaphorbiaies.

Les espèces d'intérêt européen (inscrites à l'annexe II de la Directive « Habitats ») qui justifient ce site sont la Leucorrhine à gros thorax ; une libellule inféodée aux plans d'eau pauvres en nutriments ; le Triton crêté ; qui affectionne les mares prairiales ; le Sonneur à ventre jaune ; petit crapaud des ornières très présent en

contexte alluvial ; le Cuivré des marais et le Damier de la Succise ; deux papillons protégés qui affectionnent les prairies humides ; ou encore le Lucane Cerf-volant, un coléoptère qui apprécie les forêts abritant du bois mort.

#### **La ZPS n°FR2610006 « Basse vallée de la Seille »**

Elle occupe sur le territoire d'étude, le même espace que la ZSC décrite précédemment.

Elle est localisée à la confluence entre la Seille et la Saône et englobe une partie des tronçons de ces cours d'eau.

Ce site est formé de deux ensembles remarquables :

- le val de Saône et la basse vallée de la Seille sont des écosystèmes alluviaux abritant des prairies plus ou moins inondables et des boisements humides. Des espèces telles que le Râle des genêts et le Courlis cendré, des limicoles comme le Vanneau huppé, et ne nombreux oiseaux d'eau, en halte migratoire, hivernage ou se reproduisant sur le site, justifient sa désignation au titre de la Directive « Oiseaux » ;
- l'ensemble dunes éoliennes – tourbière – étang de la Truchère est un site exceptionnel pour la faune et la flore également classé en RNN.

L'élevage traditionnel et extensif est garant de la qualité des écosystèmes prairiaux alluviaux présents. L'intensification de ces pratiques (drainage, fauche précoce) et la mise en culture des zones humides dégradent ou détruisent ces milieux. Le développement de la populiculture participe également au morcellement des prairies du site. Enfin, la déprise agropastorale est susceptible d'entraîner la fermeture des tourbières et des dunes sableuses.

#### **E. La Basse Vallée du Doubs**

Cet espace naturel désigné également à la fois au titre de la directive Oiseaux (ZPS FR4312007) et de la directive Habitats (ZSC FR2612005) présente un intérêt biologique majeur pour la Bourgogne tant floristique que faunistique (nombreuses espèces et habitats d'intérêt communautaire), lié essentiellement à la dynamique fluviale.

Le Doubs constitue un habitat d'espèces d'intérêt communautaire pour les poissons. Les crues érodent les berges sableuses qui sont utilisées par l'Hirondelle de rivage et le Guêpier d'Europe. La dynamique fluviale active engendre des grèves sablo-limoneuses, milieux temporaires découverts à l'étiage et colonisés par une végétation rase composée de Souchet et Limoselle, et qui accueillent le Petit gravelot, l'Ædicnème criard, la Sterne pierregarin. Les autres milieux rivulaires accueillent l'Aigrette garzette, le Héron bihoreau ou la Gorgebleue à miroir.

Des espèces rares sont recensées au niveau des milieux aquatiques comme la Grande Douve ou le Plantain à feuilles de graminées. Les bras morts et mares soumis au régime des crues et de la nappe alluviale abritent des amphibiens, l'Hottonie des marais et le Faux nénuphar. Ils jouent un rôle indispensable pour le frai du Brochet. Les prairies inondables conduites en fauche sont remarquables pour la faune et la flore qu'ils contiennent (Gratiolle officinale, reproduction du Râle de Genêts et du Courlis cendré, espèces menacées au niveau régional et national).

Les pelouses et landes sèches se composent d'orchidées et d'espèces spécialisées comme la Prêle rameuse et les petits orpins. Ces formations sont assez exceptionnelles dans les plaines alluviales car elles sont habituellement localisées sur les plateaux et versants calcaires.

La ZPS est plus étendue que la ZSC car elle comporte deux autres secteurs :

- la plaine du Doubs, dominée par les terres cultivées mais comportant des espaces prairiaux discontinus notamment entre Navilly et Frontenard et dans les vallées des ruisseaux de la Charetelle et de la Breux, de Charette-Varennes à Pierre-de-Bresse ;
- la frange du plateau bressan avec quatre ensembles d'étangs à vocation piscicole (17 étangs au total), bordés principalement de boisements humides et parfois de prairies ou cultures.

## F. La Bresse jurassienne

La Bresse jurassienne est désignée également à la fois au titre de la directive Oiseaux (ZPS FR4312008) et de la directive Habitats (ZSC FR 4301306)

98 % de leur superficie est localisée dans le département du Jura et 2 % dans le département de la Saône-et-Loire. Cet espace naturel ne concerne donc que les marges du périmètre d'étude au niveau de la vallée la Chau (commune de Beauvernois).

Les étangs de Bresse constituent un complexe d'étangs, de prairies, de bois humides et de forêts de 9477 ha. Parmi les étangs, il convient de distinguer pour leur grande valeur biologique, ceux du Grand Virolot, d'Antoine, du Vernois, de Vaillant, du Crêt et du Fort, de Boisson, de Neuf, de Monseigneur, de la Choulière, des bois du Beulet et du Marais et de l'étang Voisin. La forêt apparaît généralement sur l'une des berges et laisse peu de place aux ceintures végétales.

Ces étangs à potamot capillaire appartiennent au type méso-eutrophe (non acides et moyennement riches en éléments nutritifs). Ils se distinguent par la présence d'espèces végétales typiques et rares en France ou dans la région, la Marsilée à quatre feuilles et la Lindernie couchée, strictement protégées dans tous les pays européens, la Renoncule grande-douve protégée en France, ainsi que 6 autres espèces protégées au niveau régional parmi lesquelles le Scirpe de Micheli, le Potamot à feuilles de graminée et les Grande et Petite naïades.

Les étangs de Bresse constituent un site exceptionnel de nidification et d'étape pour l'avifaune. Héron pourpré, Blongios nain, Faucon hobereau, Busard des roseaux, Martin pêcheur, figurent parmi les espèces les plus remarquables, certaines trouvant là leur seul site de nidification en Franche-Comté.

### 2.1.1.4 ZNIEFF

*L'inventaire des Zones Naturelles d'Intérêt Ecologique, Faunistique et Floristique (ZNIEFF) a été initié en 1982 par le Ministère de l'Environnement et mis à jour en 1996. Son objectif est de recenser, de manière la plus exhaustive possible :*

- Les ZNIEFF de type I, espaces homogènes d'un point de vue écologique, de superficie réduite, qui abritent au moins une espèce et/ou un habitat rares ou menacés, d'intérêt aussi bien local que régional, national ou communautaire. Ce sont des espaces d'un grand intérêt fonctionnel au niveau local.
- Les ZNIEFF de type II, vastes ensembles naturels, riches ou peu modifiés, qui offrent des potentialités biologiques importantes. Elles peuvent inclure des zones de type 1 et possèdent un rôle fonctionnel ainsi qu'une cohérence écologique et paysagère.

14 ZNIEFF de type II et 38 ZNIEFF de type I ont été recensées dans le périmètre d'étude. Les sites protégés et le réseau NATURA 2000 (d'enjeu national ou européen) figurent également à l'inventaire ZNIEFF, mais ont déjà fait l'objet de description.

L'inventaire ZNIEFF permet de distinguer des sites naturels complémentaires d'enjeu régional :

- D'autres tronçons de cours d'eau : la Saône en amont de Chalon-Sur-Saône (n° 260030277 « PLAINE ET VAL DE SAONE ENTRE CHALON-SUR-SAONE ET VERDUN-SUR-LE-DOUBS » et 260015032 « PRAIRIES INONDABLES DE SAUNIERES A SEURRE »), la Seille et ses affluents en amont de Louhans (n° 260014847 « VALLEES DE LA SEILLE EN AMONT DE LOUHANS ET DE LA BRENNE », 260014840 « VALLEE DE LA VALLIERE », 260014841 « VALLEE DU SOLNAN », 260030480 « VALLEE DE LA SANE MORTE A SAINTE-CROIX ET LA CHAPELLE-NAUDE ») ;
- des zones d'étangs : 260030193 « ETANGS NEUF ET DES CANTONS A ROMENAY », 260014838 « ETANGS DE VILLERON ET DE LA CHAIGNE », 260030186 « ETANGS ET BOIS HUMIDES A SAINT-GERMAIN-DU-BOIS », 260014353 « ETANGS ET FORET DE DIOMBE », 260030200 « ETANGS ET BOIS HUMIDES A ST-ETIENNE ET ST-CHRISTOPHE EN BRESSE », 260014355 « ETANG DE NEUILLON », 260030271 « ETANG LAPIERRE A MOUTHIER EN BRESSE », 260030269 « ETANGS AU SUD DE PIERRE-DE-BRESSE », 260014359 « ETANGS DE CHARETTE ET DE PIERRE-DE-BRESSE », 260005560 « GRAND ETANG DE PONTOUX », 260030234 « Etang Tetra à la Chapelle-Naude ».

- des zones bocagères : 260030481 « BOCAGE ET MARES A ROMENAY », 260014839 « BOCAGE ET BOIS HUMIDE DE FRONTENAUD ET SAGY »,
- des landes et prairies humides : 260030412 « LANDES ET MARES DU BOIS DES BRUYERES A SIMANDRES », 260020034 PRAIRIES DU GABION A VILLEGAUDIN, 260014510 PLAINE DE LA BREUX ET DE LA CHARETELLE A PIERRE-DE-BRESSE ;
- des massifs boisés : 260030198 « BOIS DES VAUX ET DE LA REURRE, ET ETANGS ASSOCIES », 260030199 « BOIS DE MONTRET ET DE VERISSEY » (ZNIEFF de type II) ;
- des milieux naturels typiques des régions voisines (n° 260020025 « COTE JURASSIENNE A CUISEAUX »).

Les ZNIEFF de type II sont de grands ensembles naturels riches, ou peu modifiés, qui offrent des potentialités biologiques importantes. Il faut noter que la Bresse bourguignonne ne constitue pas une ZNIEFF de type II, mais la Bresse orientale est concernée par deux ZNIEFF de type II : 260014825 « BRENNE, SEILLE ET BRESSE ORIENTALE » et 260014823 « BRESSE SUD-ORIENTALE, VALLIERE ET SOLNAN ». Les autres ZNIEFF de type II concernent les espaces naturels déjà cités : le Val de Saône et la Basse vallée du Doubs.

### 2.1.1.5 Inventaire départemental des Zones humides

Un inventaire des zones humides de Bourgogne a été réalisé en 1999 et a été complété en 2009. Il porte uniquement sur les zones humides d'une superficie de plus de 4ha et sur les plans d'eau. 103 zones humides ont été identifiées par cet inventaire. Dans le cadre du contrat Saône, l'EPTB Saône-Doubs a également réalisé un inventaire des milieux humides et des mares. Pour le département du Jura un inventaire est également disponible

478 zones humides concernent le périmètre d'étude. Elles représentent environ 18 000 ha.

### 2.1.1.6 Les terrains du conservatoire des espaces naturels

Il s'agit des sites sous maîtrise foncière du CEN Bourgogne dans un objectif de préservation de la biodiversité.

Sur le territoire, les terrains du CEN Bourgogne concernent 25 sites, 442 parcelles, pour une surface globale de 370 ha. Il s'agit essentiellement de prairies et d'étangs.

Identifiant	Nom du site	Type de milieux	Nbre de parcelles	Surface en ha
	Bois de Reversey			19,2
716701	Chante-Merle	Prairies et milieux associés de Bresse	8	8,2
716601	Étang Bailly	Etangs de Bresse	1	18,0
716707	Étang de Fontaine Morand	Etangs de Bresse	3	3,3
716706	Etang de la Chapelle	Prairies et milieux associés de Bresse	3	9,8
716717	Etang Rimbaud	Prairies et milieux associés de Bresse	1	16,9
716703	Grande Malavère	Prairies et milieux associés de Bresse	4	7,1
717707	La boucle de la Tenarre	Val de Saône en Saône-et-Loire	1	0,2
717703	La Charette, le bas des Essarts	Val de Saône en Saône-et-Loire	11	16,4
716714	La tourbière des Bruyères		1	3,8

Identifiant	Nom du site	Type de milieux	Nbre de parcelles	Surface en ha
717705	Le Quart du Bois	Val de Saône en Saône-et-Loire	11	19,3
717706	Les Chassagnes	Prairies et milieux associés de Bresse	1	1,0
717704	Les Longs Traits	Val de Saône en Saône-et-Loire	24	72,9
716718	Les Meneuvres	Prairies et milieux associés de Bresse	1	1,0
716705	Les Millières	Prairies et milieux associés de Bresse	3	4,5
716715	Les Prés de Ménetreuil	Prairies et milieux associés de Bresse	43	19,9
716712	Perthuis aux loups	Prairies et milieux associés de Bresse	1	2,2
716702	Planche Bernard	Prairies et milieux associés de Bresse	3	4,3
716708	Prairies d'Huilley-sur-Seille	Prairies et milieux associés de Bresse	129	26,6
716713	Pré de Charvet, le Fraquet	Prairies et milieux associés de Bresse	15	12,9
716704	Pré Marin	Prairies et milieux associés de Bresse	5	4,4
716716	Prés d'Amont	Prairies et milieux associés de Bresse	2	1,8
716710	RNN de La Truchère-Ratenelle		169	94,8
716711	Vériat	Prairies et milieux associés de Bresse	2	2,2
		Totalité	442	370,41

Au niveau du périmètre d'étude, **les espaces naturels les plus remarquables (d'enjeu national ou européen) concernent les vallées des cours d'eau majeurs** (Val de Saône, basse Vallée du Doubs et basse vallée de la Seille, y compris la réserve naturelle de la Truchère) et **les plaques d'étangs autour de Pierre de Bresse**.

**Des sites naturels d'intérêt régional dispersés au sein de la Bresse ont été identifiés.** Il s'agit de milieux naturels plus typiques de la Bresse (autres étangs, bois humides, landes et prairies humides, bocage), ainsi qu'un site jurassien à proximité de Louhans.

### 2.1.2 Justification de l'intérêt national

Les principaux enjeux constitués par la flore et la végétation bressane sont

- les habitats d'intérêt communautaire en régression (prairies de fauche, aulnaies-frênaies-ormaises, aulnaies à Cerisier à grappes, végétation des dunes continentales et des tourbières) ;
- les diverses plantes protégées présentes essentiellement dans les prairies hygrophiles ou très humides : l'Orchis à fleurs lâches, l'Oenanthe à feuilles de Silaüs, la Gratiolle officinale, l'Euphorbe des marais, l'Orchis grenouille, la Laîche à épi noir ;
- le Cerisier à grappes (arbre protégé à l'échelle régionale) présent dans les aulnaies du sud de la Bresse ;
- la Marsilée à quatre feuilles et la Lindernie rampante sur le bord des étangs (végétation amphibie) ;
- le Faux-nénuphar dans les étangs ;
- le Butome en ombelle en bord de Seille ;
- des espèces relativement rares et en régression comme la Fritillaire pintade dans les prairies (non protégée en Saône-et-Loire mais protégée dans l'Ain et le Jura), la Vallisnérie en spirale dans la Seille (*a priori* absente ailleurs).

D'autres plantes remarquables considérées comme disparues ou potentielles sont à rechercher.

Concernant l'**avifaune**, les espèces les rares et menacées concernent :

- Le **Râle des genêts** est l'hôte des prairies de fauche. Ayant abandonné les principales vallées alluviales françaises, cet oiseau est aujourd'hui menacé de disparition. **Il a fait l'objet de deux plans nationaux d'actions de 2005 à 2018 et du programme Life-Nature. Il s'agit d'une espèce classée « en danger » en France.** Les prairies de fauche bressanes constituent un enjeu de conservation pour cette espèce avec une indispensable association des exploitants agricoles, notamment à travers les mesures agri-environnementales (MAE) et les fauches tardives. Sa préservation constitue un enjeu national et européen majeur,.
- le **Blongios nain** (le plus petit héron d'Europe) se rencontre le long des rivières (Seille) et dans les phragmitaies qui bordent les étangs. Ce petit ardéidé, dont la population est très menacée, trouve en Bresse certains de ses derniers refuges au plan national. Son maintien d'enjeu national est dépendant de celui des ripisylves (saulaies) le long des rivières bressanes et des roselières au bord des étangs ;
- La Basse vallée du Doubs accueille une population de **Gorgebleue à miroir**, aux confins de la Bourgogne et de la Franche Comté. Ce passereau a une distribution dispersée. La conservation de cette petite population isolée en limite d'aire de répartition constitue également un enjeu national
- La **Rousserolle turdoïde** est présente dans les roselières qui bordent les rivières par endroits et les étangs. Elle est strictement inféodée à cette formation végétale. Sa présence en Bresse est encore largement distribuée (val de Saône, vallée de la Seille, mosaïque des étangs). La préservation est liée à la **conservation des phragmitaies** ;
- Le **Héron pourpré**, espèce « en danger » dans la liste rouge des oiseaux nicheurs menacés en Bourgogne (ABEL et *al.*, 2015). Les étangs bressans hébergent la majeure partie de la population bourguignonne estimée entre 88 et 102 couples en 2012 (dont plus de 50 en Bresse).
- **Le Courlis cendré**, espèce classée « vulnérable » dans la liste rouge des oiseaux nicheurs menacés en Bourgogne (ABEL, et *al.*, 2015). A l'est, du val de Saône au Revermont, la population est la plus importante et aussi la plus dense, totalisant environ 80 % des couples nicheurs de la population bourguignonne. La vallée de la Vallière où l'espèce se reproduit est à la jonction de la Bresse et du Revermont.
- Le **Busard des roseaux** : « Le Busard des roseaux est, de loin, le plus rare des trois busards en Bourgogne. La seule véritable population est centrée sur la Bresse en Saône-et-Loire, dans le prolongement de celle de la Dombes, et en continuité avec la Bresse jurassienne. »

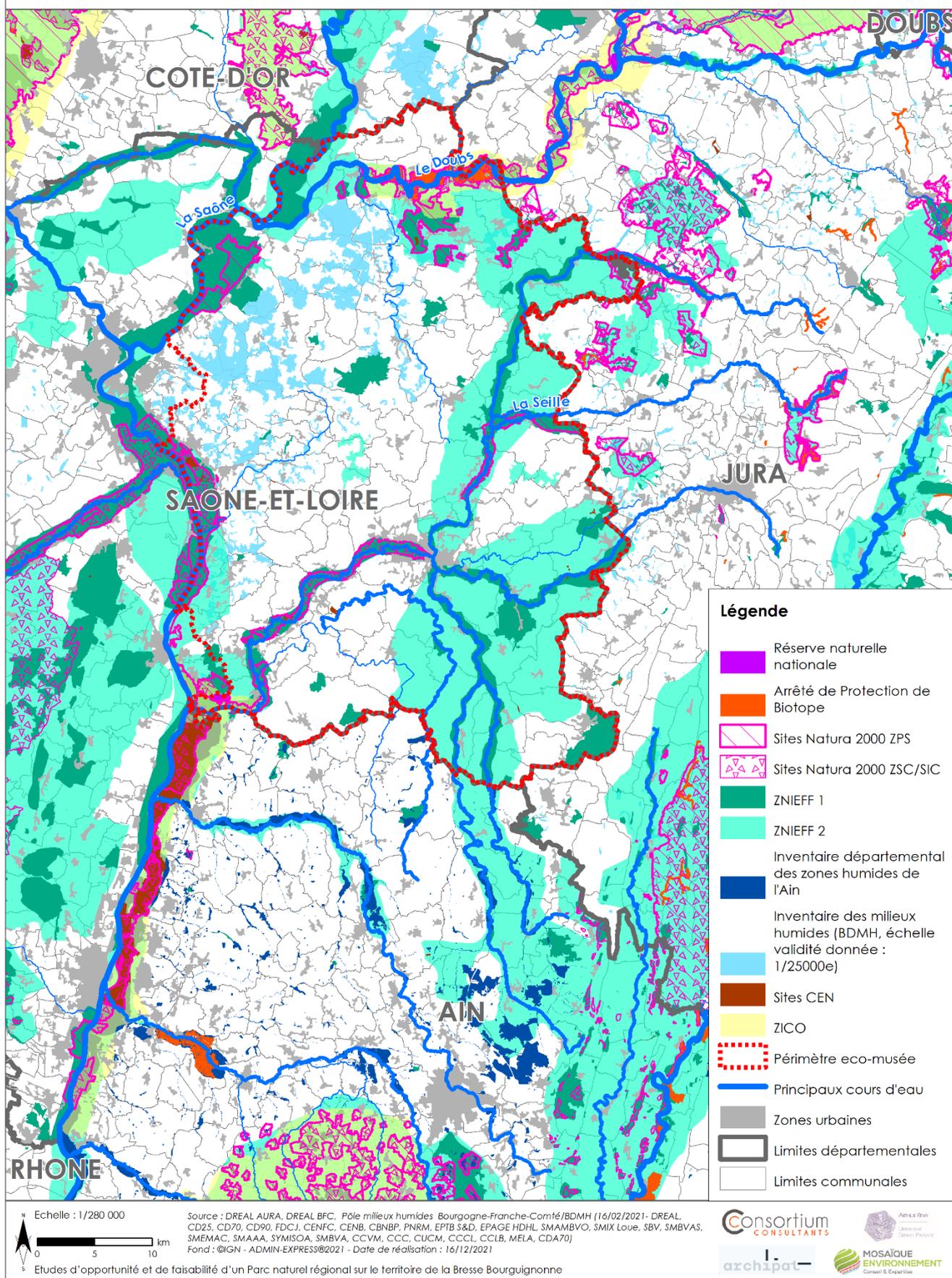
D'autres espèces animales emblématiques constituent un enjeu national :

- **L'Apron du Rhône**, poisson endémique du bassin Rhône-Méditerranée-Corse, en danger critique d'extinction au niveau mondial, protégé et inscrit à l'annexe II de la directive Habitats ;
- **La Bouvière**, petit poisson des eaux stagnantes, protégé et inscrit à l'annexe II de la directive Habitats ;
- **Le Castor d'Europe**, mammifère aquatique, protégé et inscrit à l'annexe II de la directive Habitats, qui a recolonisé une part importante du réseau hydrographique français suite à sa protection et des réintroductions.

D'autres espèces animales remarquables sont susceptibles de s'installer et ou de se reproduire en Bresse prochainement : Loutre d'Europe, Grande Aigrette, Cigogne blanche, Balbuzard pêcheur, Crabier chevelu.

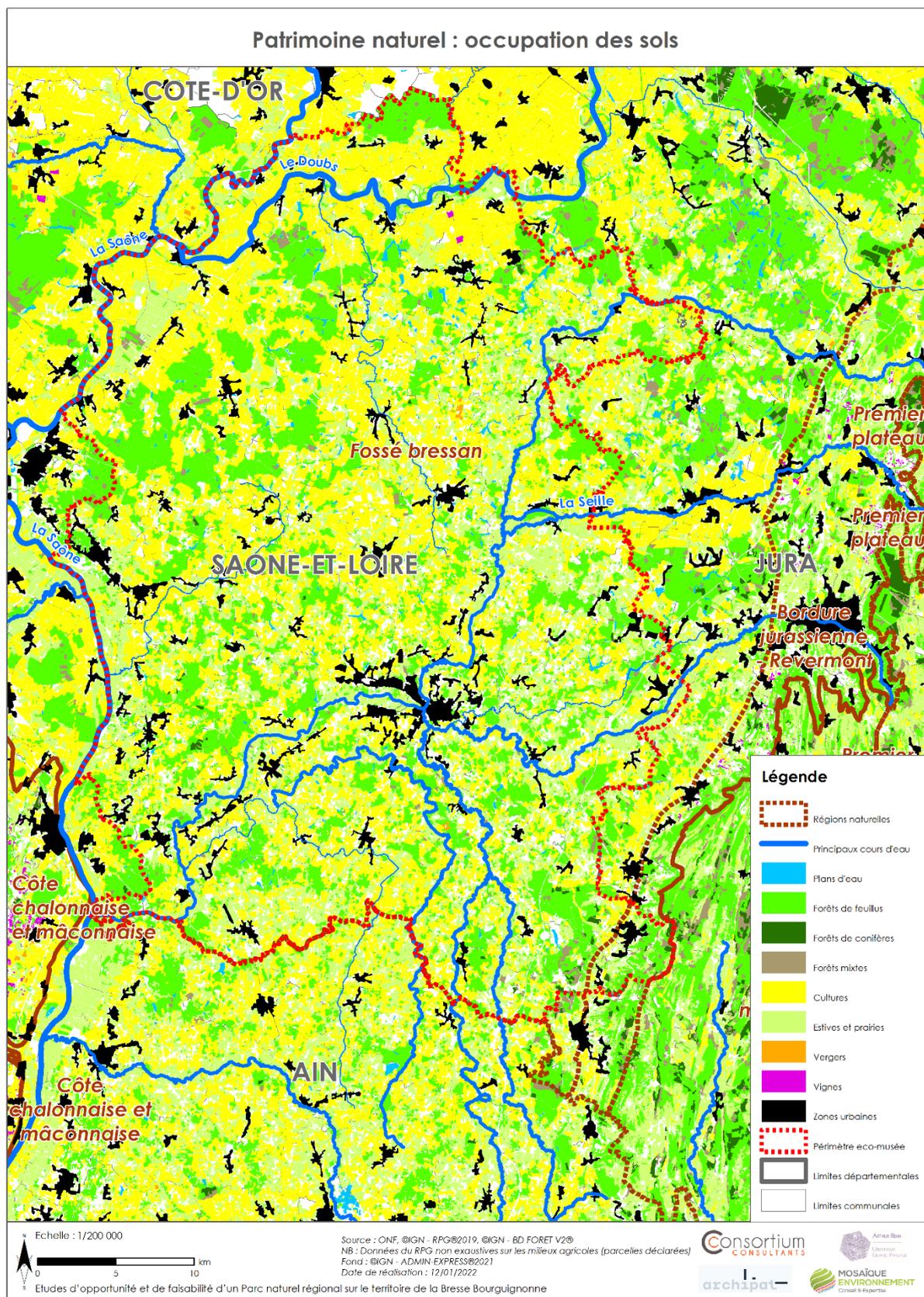
Ces sites et espaces naturels remarquables abritent donc des habitats naturels, des espèces végétales et animales d'intérêt national.

## Patrimoine naturel : données d'inventaires - protections réglementaires



Carte données d'inventaires et protection réglementaires

2.1.3 Nature ordinaire



Carte Occupation des sols

**En dehors de ces bijoux naturels, la Bresse est constituée d'une mosaïque de petits boisements, prairies et champs cultivés.**

Outre les grandes rivières déjà mentionnées avec leur large vallée (Saône, Doubs, Seille), la nature bressane se caractérise également par un réseau dense de ruisseaux et fossés, une grande richesse en biotopes aquatiques (300 étangs pour la Bresse bourguignonne, nombreuses mares) et une diversité de zones humides (prairies, landes et bois).

Le bocage n'est plus présent qu'à l'état relictuel, car les exploitations agricoles autrefois tournées vers la polyculture - élevage se sont orientées vers les systèmes de grandes cultures. Néanmoins, l'arbre est encore bien présent grâce à des massifs forestiers de taille moyenne dominés par les chênes et le charme. Quelques massifs forestiers se distinguent par leur importance : forêt domaniale de Purlans au nord, forêt de Cuiseaux à l'est.

La présence d'écosystèmes rares et menacés des sites remarquables et la diversité et l'étendue des milieux naturels ordinaires permettent une grande richesse de la faune et de la flore et le maintien d'espèces en régression.

Les éléments les plus significatifs sont :

- le cortège des oiseaux inféodés au milieu prairial (Bruant proyer, Bruant des roseaux, Bergeronnette printanière, Tarier des prés, Alouette des champs, Courlis cendré, Vanneau huppé) et aux végétations palustres (Phragmite des joncs et la Cisticole des joncs) ;
- le peuplement des oiseaux d'eau nicheurs dans les étangs et ceintures de végétation riveraine avec les hérons (Héron pourpré, Bihoreau gris, Aigrette garzette, Héron garde-bœufs), les canards (Canard chipeau, Fuligule milouin, Fuligule morillon, Nette rousse), les grèbes (Grèbe huppé, Grèbe castagneux, Grèbe à cou noir) et les passereaux paludicoles (Rousserolles turdoïde et effarvatte notamment) ;
- la richesse de la flore hygrophile des prairies humides, marais et bords d'étangs ;
- la diversité de la faune aquatique des cours d'eau : 27 espèces de poissons et 4 espèces d'écrevisses ;
- la présence d'une faune forestière plus ou moins commune : abondance du Chevreuil, retour récent du Cerf élaphe, oiseaux cavicoles (divers pics, Pigeon colombin, Chouette hulotte, divers passereaux), colonies de hérons nicheurs à proximité des étangs, Sonneur à ventre jaune (amphibien remarquable), retour possible d'oiseaux emblématiques dans un avenir proche (Grande aigrette, Balbuzard pêcheur, Cigogne noire, Aigle botté) ;
- l'avifaune du bocage avec des espèces emblématiques et de petits passereaux chanteurs en régression
- quelques oiseaux très menacés nichant dans les cultures grâce à des mesures de protection (Vanneau huppé, Busard cendré) ;
- la faune des mares : amphibiens avec 4 espèces de triton (dont le Triton crêté) et libellules ;
- les chauves-souris qui bénéficient de corridors boisés et de zones de chasse (prairies, lisières, cours d'eau).

#### 2.1.4 Fragilité et menace

Comme sur l'ensemble du territoire national, la biodiversité bressane est soumise à diverses menaces (liste non exhaustive et non hiérarchisée) :

- développement urbain ;
- mortalité de la faune liée aux activités humaines (circulation automobile, collisions avec les lignes électriques et les éoliennes, épandage de pesticides, ...) ;
- fragmentation de l'espace naturel et agricole ;
- dégradation des corridors écologiques
- pollution lumineuse ;
- évolution des paysages agricoles : régression des haies, arbres têtards, mares et petites zones humides, extension des grandes cultures au détriment des prairies naturelles ;
- modification de pratiques agricoles (fauche plus précoce, pesticides) ;

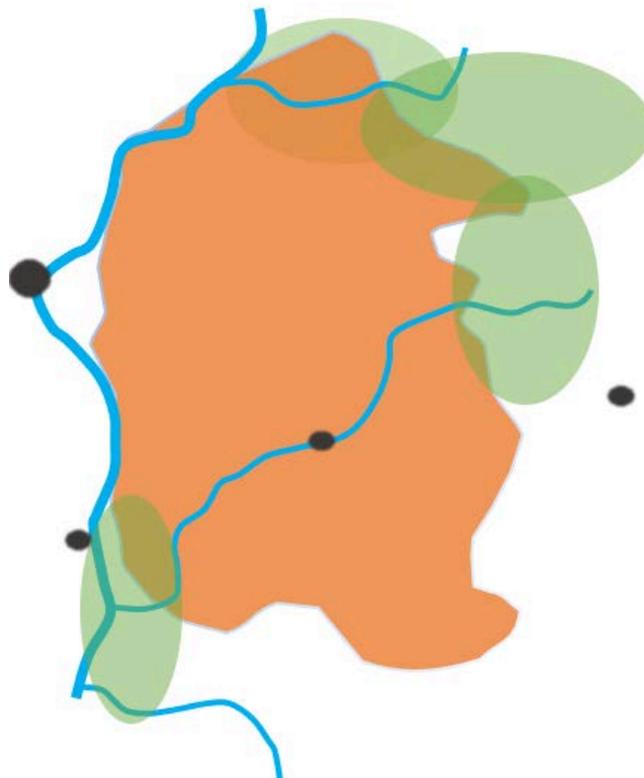
- déprise sur certains habitats naturels ;
- entretien défavorable des bords de parcelles agricoles, des talus routiers et bords de chemins ;
- espèces invasives

### 2.1.5 Extension du périmètre

La Bresse s'étend au-delà des limites administratives du département de la Saône-et-Loire.

L'extension du périmètre permettrait d'intégrer des sites de haute valeur écologique et des milieux typiques de la Bresse :

- **au nord-est vers le département du Jura** (ancienne région Franche-Comté) cela permettrait d'intégrer la globalité des sites NATURA 2000 de la Bresse jurassienne ;
- **Au sud vers le département de l'Ain** (Région AURA), la présence d'une forêt alluviale, le Bois de Maillance, propriété de la commune de La Truchère, située sur le territoire de la commune voisine de Sermoyer (Ain) – et site de nidification, entre autres espèces, de la Cigogne blanche –, est un site à fort enjeu écologique. La Bresse du département de l'Ain comporte quelques secteurs d'étangs intéressants d'un point de vue écologique.



## 2.2 Patrimoine paysager, caractéristiques et valeurs

### 2.2.1 Introduction, définition, méthode et ressources bibliographiques

Le paysage est « une partie de territoire telle que perçue par les populations, dont le caractère résulte de l'action de facteurs naturels et/ou humains et de leurs interrelations » — Convention Européenne du Paysage de Florence. Cette Convention reconnaît le paysage comme un patrimoine commun et culturel, partagé par une société. Un paysage ne se définit donc pas comme la somme des conditions géographiques réunies sur un territoire, mais bien comme la transcription, par un observateur, d'émotions que le territoire procure. En ce sens, le paysage est un objet infiniment subjectif, qui interroge à la fois la structuration géomorphologique de l'espace, mais aussi les représentations sensibles d'une société dans cet espace.

Dans la politique des paysages française, les Départements et les Régions sont invités à produire des outils de connaissance des paysages sur leur territoire, les Atlas de Paysage. En l'espèce, si la DREAL Bourgogne Franche Comté (BFC) a produit quelques éléments de renseignement sur les grands ensembles paysagers régionaux, la DDT de Saône-et-Loire a elle produit un Atlas des Paysages, base des travaux de cette étude d'opportunité.

Les Atlas des Paysages sont basés sur une identification des unités paysagères, c'est-à-dire d'un ensemble de paysage aux caractéristiques et aux perceptions uniformes et homogènes. Cet outil offre une première lecture pertinente des paysages d'un territoire. Chaque unité paysagère repose sur la définition de structures paysagères qui lui sont propres. Briques essentielles de la description d'un paysage, les structures paysagères correspondent à un recoupement entre plusieurs éléments de paysage (existence de point de vue, haie, ripisylve, mont, village, etc.).

Le territoire proposé pour l'étude d'opportunité concerne le périmètre de l'écomusée de la Bresse bourguignonne. Celui-ci concerne le département de Saône-et-Loire. Pour autant, lorsque l'on regarde les limites paysagères de ce territoire, les limites administratives ne coïncident pas avec les délimitations des unités paysagères régionale ou départementale. Ce vaste territoire composite, dont les limites ont été précisées par l'étude d'opportunité, est intéressé par plusieurs entités administratives (département ou région) et est donc sur plusieurs périmètres d'Atlas des Paysages. Ainsi, si l'on veut avoir une vision plus élargie, il faut nécessairement interroger d'autres Atlas, notamment celui de l'Ain et du Jura. Pour autant, chaque Atlas développe sa propre méthodologie d'élaboration. Il conviendra donc d'être vigilant sur les conclusions des recoupements entre Atlas.

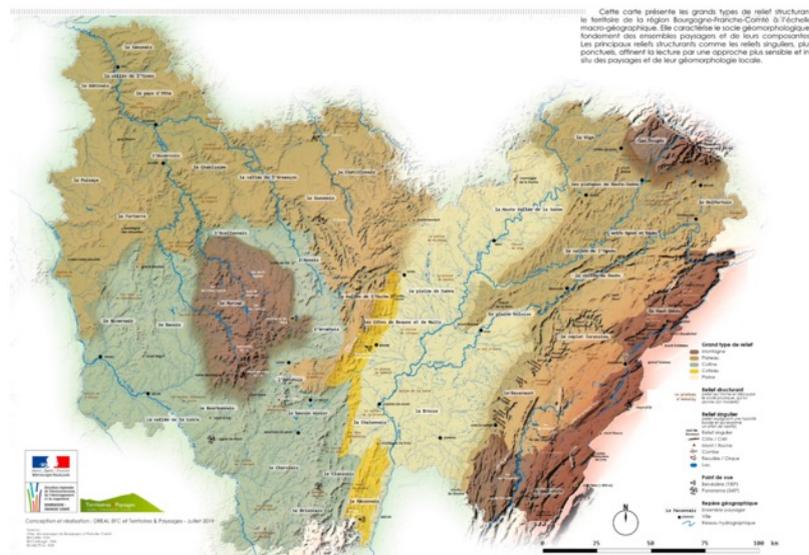
Le territoire proposé pour l'étude d'opportunité concerne le périmètre de l'écomusée de la Bresse bourguignonne. Celui-ci concerne le département de Saône-et-Loire. Pour autant, lorsque l'on regarde les limites paysagères de ce territoire, les limites administratives ne coïncident pas avec les délimitations des unités paysagères régionale ou départementale. Ce vaste territoire composite, dont les limites ont été précisées par l'étude d'opportunité, est intéressé par plusieurs entités administratives (département ou région) et est donc sur plusieurs périmètres d'Atlas des Paysages. Ainsi, si l'on veut avoir une vision plus élargie, il faut nécessairement interroger d'autres Atlas, notamment celui de l'Ain et du Jura, dont les unités paysagères limitrophes sont :

- Côté Ain, les Plaines de Bresse sont découpées en plusieurs unités paysagères, dont la Plaine de la Reyssouze et la Plaine de la Seille, du Sevron et du Solnan ;
- Côté Jura, au nord du territoire de la Bresse bourguignonne, la Bresse Jurassienne est découpée en plusieurs sous-unités paysagères, dont le Val d'Orain et de Cuisance, la Bresse des étangs, la Bresse et le Val de Seille ;
- Côté Jura, à l'est du territoire de la Bresse bourguignonne, le Revermont est découpé en plusieurs sous-unités paysagères, dont le Sud Revermont.

Pour autant, chaque Atlas développe sa propre méthodologie d'élaboration. Il conviendra donc d'être vigilant sur les conclusions des recoupements entre Atlas. L'étude de faisabilité visera justement à unifier ces différentes visions en précisant le diagnostic des paysages sur un périmètre élargi.

Les cartographies réalisées à l'échelle de la région BFC identifient le territoire de la Bresse comme une vaste plaine dans la continuité sud de la plaine de Saône. Cette plaine de Bresse est flanquée à l'est par le soulèvement du Revermont, le contrefort oriental du massif du Jura. En effet, la plaine de Bresse est un fossé d'effondrement. À l'ère tertiaire, elle a été recouverte par un immense lac dont le bouchon sautera à la fin de l'ère pour former un système fluvial sur un sous-sol argileux assez imperméable.

Les cartographies réalisées à l'échelle de la région BFC identifient le territoire de la Bresse comme une vaste plaine dans la continuité sud de la plaine de Saône. Cette plaine de Bresse est flanquée à l'est par le soulèvement du Revermont, le contrefort oriental du massif du Jura. En effet, la plaine de Bresse est un fossé d'effondrement. À l'ère tertiaire, elle a été recouverte par un immense lac dont le bouchon sautera à la fin de l'ère pour former un système fluvial sur un sous-sol argileux assez imperméable.



Carte de la géomorphologie régionale – DREAL BFC

L'Atlas des paysages de Saône et Loire dispose d'une cartographie des unités paysagères identifiant les unités paysagères suivantes :

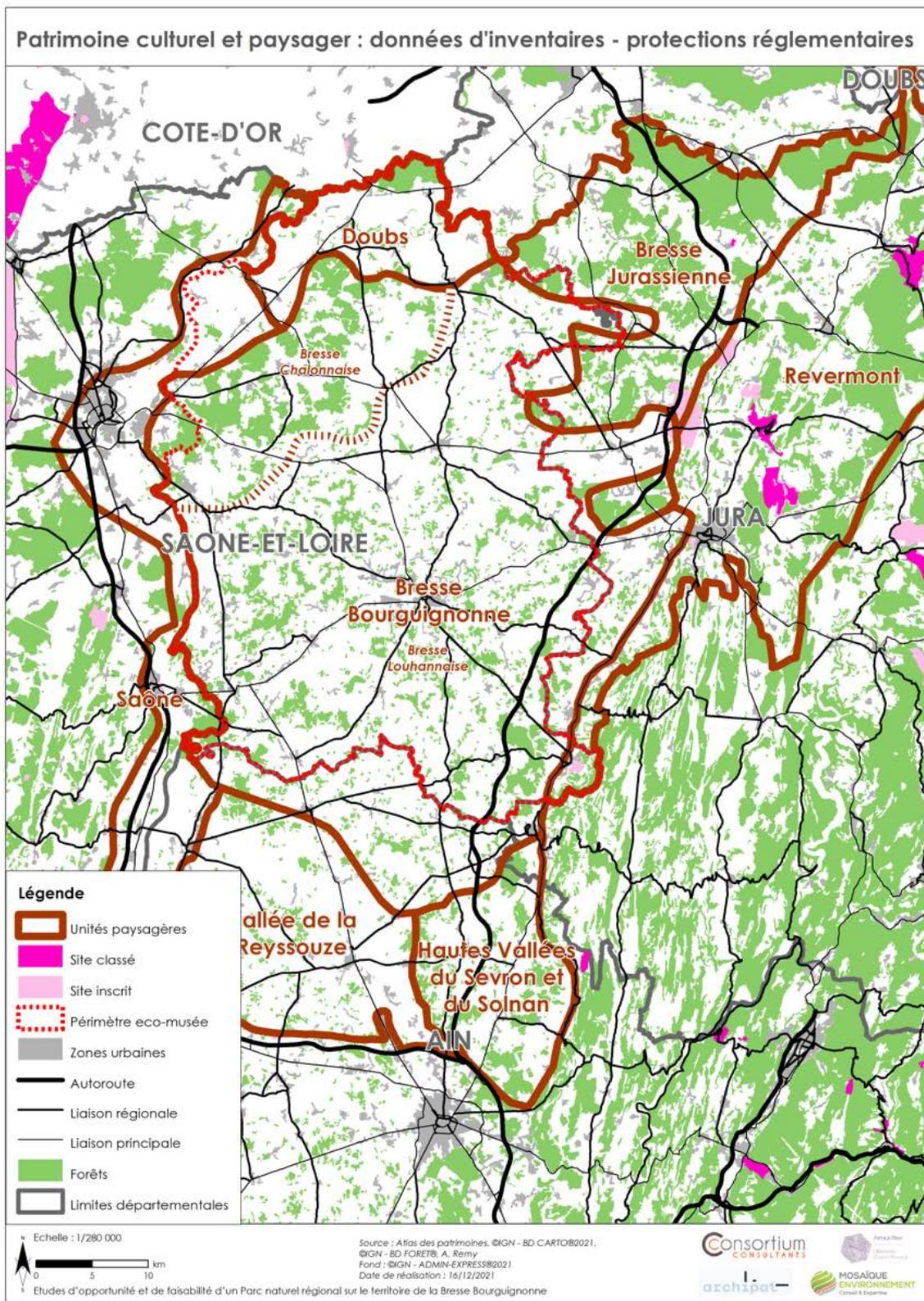
- Bresse bourguignonne, elle-même découpée en 3 sous-unités Bresse chalonnaise, Bresse louhanaise et Revermont ;
- Vallée de la Saône, elle-même découpée en 3 sous-unités Saône chalonnaise et le Doubs (qui concerne le territoire d'étude), Terrasse chalonnaise (au-delà de Chalon-sur-Saône) et Saône maonnaise.

L'Atlas des paysages de Saône et Loire apporte des éléments de compréhension sur les dynamiques paysagères. Dans le cadre de l'étude de faisabilité, il conviendra de les analyser et de les confirmer pour caractériser les menaces et les fragilités auxquels seraient sujet le futur Parc.



## 2.2.2 Les caractéristiques des unités paysagères composant le périmètre d'intervention de l'écomusée de la Bresse bourguignonne

L'Atlas des Paysages de Saône-et-Loire identifie deux unités paysagère principales au sein du périmètre de l'écomusée de Bresse bourguignonne.



Carte Unités Paysagères

### 2.2.2.1 La Bresse bourguignonne

« La Bresse offre des paysages semi-ouverts à l’habitat dispersé et au bocage haut, qui ne présentent que peu de repères, mis à part les horizons lointains du Revermont à l’est et de la côte viticole à l’ouest. » - Atlas des Paysages 71. En somme, la Bresse bourguignonne est une plaine labyrinthique dans laquelle il est difficile de se repérer.

#### A. Délimitation

Au nord, la vallée du Doubs constitue une limite paysagère assez évidente. En effet, les larges ouvertures paysagères permises par l’open-field qui se développe de part et d’autre de la rivière contrastent avec le caractère plus refermé et intime de la Bresse bourguignonne.

Au sud-est, le plissement du Revermont offre une limite paysagère là aussi évidente. Le Revermont, pris dans sa globalité, constitue une unité paysagère en balcon sur la Bresse bourguignonne.

Au nord-est, la limite est plus complexe et plus diluée. On bascule vers un paysage plus refermé à la faveur d’une topographie plus chahutée et d’une plus grande densité du couvert forestier. Il s’agit de Bresse jurassienne.

À l’ouest, la limite avec la Vallée de la Saône est assez claire. Le front forestier avance sur un léger effet de coteau, ce qui provoque un effet de basculement assez nette entre les ouvertures prononcées côté Saône et les fermetures et l’intimité côté Bresse bourguignonne.

Au sud, il est très difficile de poser une limite paysagère. Si l’Atlas des Paysages 71 ne cherche pas à poser une limite au-delà de la question administrative, il est difficile de trouver une limite reposant sur un critère paysager. En effet, les plaines de Bresse, aux caractéristiques proches, se développe jusque Bourg-en-Bresse.

#### B. Caractéristiques et structures paysagères

L’atlas des paysages 71 identifie quatre structures paysagères composant les paysage de Bresse bourguignonne, illustrées sur le bloc-diagramme ci-dessous.



Bloc-diagramme des caractéristiques paysagères de la Bresse bourguignonne – Atlas des Paysages 71

- **Une plaine labyrinthique, contrastée et faiblement ondulée**

La Bresse bourguignonne se développe sur une vaste plaine, faiblement ondulée, dont la partie sud de l'unité est plus vallonnée. La présence de boisements et de haies hautes limite les horizons d'où il est difficile de se repérer. Un système de petites routes sillonnent le territoire et offrent, au gré des conditions locales, des changements de perception.

Cette unité paysagère se caractérise par l'absence d'une ligne de force dominante sur laquelle le regard peut s'appuyer. Bien que représenté en abondance sur la carte IGN, le système hydrographique n'offre pas un cadre de lecture et de structuration des paysages et des perceptions, excepté l'appréhension locale de la Seille dont les coteaux offrent de légers surplombs.

Il s'agit d'un système de micro-paysages rythmant la plaine, oscillations entre des clairières agricoles et des parcelles plus bocagères, d'où se développent des contrastes répétitifs, voire monotones.



- **Un paysage intime, homogène mais diversifié**

Dans ce paysage, se répètent à l'envie les mêmes motifs : bocage, rivière, champ, boisement, clairière, fermes, villages. Si les départementales rectilignes ne permettent pas une appréhension de cette diversité, le réseau de petites routes permet d'aller à sa rencontre. Bien que l'appréhension de ces paysages offre une vision renouvelée, une traversée de la Bresse bourguignonne se caractérise par une forte homogénéité de laquelle peut se développer un sentiment de monotonie.

- **Une eau omniprésente, mais discrète**

L'eau est une caractéristique fondamentale du socle géographique des paysages de Bresse bourguignonne. Bien que les nombreux ruisseaux et cours d'eau composant ce territoire soient marqués par des ripisylves, l'eau reste très discrète et sa découverte se fait, généralement, à l'occasion d'un franchissement. La faible amplitude des vues rend complexe l'appréhension de ce dense réseau hydrographique.



- **Un territoire largement mais discrètement habité**

Si la ferme bressane aux caractéristiques architecturales affirmées est l'une des singularités principales de ces paysages, l'urbanisation reste peu visible, bien que les hameaux, bourgs et villages soient nombreux. Ainsi, les paysages ne sont pas marqués par des silhouettes villageoises caractéristiques.

### C. Des sous-unités paysagères offrant une diversité paysagère

Si la Bresse bourguignonne dispose des caractéristiques et structures paysagères indiquées ci-dessus, l'Atlas des Paysages distingue quelques spécificités au sein de cette unité. Ces spécificités font l'objet de sous-unités paysagères, dont les structures sont évoquées ci-après. La Bresse louhannaise, évoquée sur la carte des unités paysagères de l'Atlas des Paysages 71, se lit en creux : il s'agit de la Bresse bourguignonne extrudée de la Bresse chalonaise et du Revermont.

#### > La Bresse chalonaise

« À l'ouest de Chalon, de grands massifs feuillus recouvrent les larges terrasses hydromorphes de sables argileux. » - Atlas des Paysages 71

- Un paysage plus simplement contrasté et binaire

Cette partie de la Bresse bourguignonne diffère du reste de l'unité paysagère du fait d'une géographie de plaine plus étirée et moins vallonnée. Par ailleurs, la présence de forêts plus vastes offre de grandes clairières cultivées. Il s'y développe un paysage de contrastes, plus franc entre ouverture et fermeture. Les ouvertures sont régulières, les lisières forestières proches.

- De plus grands étangs

En annonce de la vallée de la Saône, les étangs sont ici plus grands. Pour autant, comme en Bresse bourguignonne, il reste peu visible.



### > Le Revermont

- Une ligne sombre et boisée

Le Revermont s'affirme dans les appréhensions de la Bresse bourguignonne de l'est. Le premier contrefort jurassien offre un point de repère rectiligne facilement identifiable à son approche depuis la plaine.

- Une ambiance montagnarde et la présence de belvédères

Quand on est situé sur le Revermont, de nombreux panoramas se développent sur la Bresse bourguignonne. Le Revermont offre une situation de balcon permise d'une part par les villages et la RD1083 qui les lient, situés en pied de coteau, et d'autre part par des sommets ouverts dont certains disposent de table de lecture du paysage (Cuiseaux). Bien que différents, Revermont et Bresse bourguignonne sont donc liés ; le Revermont offre une opportunité de compréhension des paysages de la Bresse bourguignonne.



#### 2.2.2.2 La sous-unité paysagère de la Saône chalonnaise et le Doubs

Au sein de l'unité paysagère de la Vallée de la Saône, l'Atlas des Paysages 71 identifie plusieurs sous-unités dont la Saône chalonnaise et le Doubs, concernée par le périmètre de l'écomusée de la Bresse bourguignonne.

« Entre Bresse et Côtes viticoles, la Saône ouvre une large vallée à fond plat, à grandes prairies inondables, enserrées entre des digues et bordées de terrasses hautes, cultivées ou boisées, où se sont implantés les villes. » - Atlas des Paysages 71

## A. Délimitation

La limite avec l'unité paysagère de la Bresse bourguignonne est assez claire. Le front forestier avance sur un léger effet de coteau, ce qui provoque un effet de basculement assez nette entre les ouvertures prononcées côté Saône et les fermetures et l'intimité côté Bresse bourguignonne.

## B. Caractéristiques et structures paysagères

D'après l'Atlas des Paysages, la sous-unité paysagère de la Saône chalonnaise et le Doubs est constituée de deux structures paysagères principales.

- **Un paysage fluvial ample et étiré**

Le paysage suit le rythme influé par la Saône. La rivière s'étend dans une vaste plaine et s'étale dans des méandres. Le paysage plat, composé de prairies ou de grandes cultures, offre des vues larges. S'y développe une impression d'immensité, aux horizons tendus. C'est un paysage d'une grande simplicité. Son organisation est facilement lisible.

Quant à elle, la vallée du Doubs offre une image plus naturelle.

- **Des villages visibles, mais discrets et une ville phare**

Ces grandes ouvertures font que tout est bien visible et particulièrement les villages, situés sur des situations de légers coteaux. La proximité de Chalon-sur-Saône engendre un phénomène de périurbanisation à son approche.



### 2.2.3 La valeur patrimoniale des paysages de Bresse bourguignonne, fragilités et menaces

Si l'identification des unités paysagères permet une description des paysages, la valeur attachée à ses paysages est une déduction de ce qui fait la spécificité de ces paysages. Cette valeur patrimoniale devra être confirmée lors des études de faisabilité, ainsi que les pistes de fragilités et de menaces identifiées à partir de la lecture des dynamiques paysagères issues de l'Atlas des Paysages 71.

#### 2.2.3.1 *Les patrimoines reconnus au titre de la politique nationale des sites*

La politique de reconnaissance des sites liées à l'inscription et au classement ne nous renseigne que difficilement sur la valeur patrimoniale des paysages de Bresse bourguignonne. En effet, ils sont peu nombreux et concernent souvent des éléments isolés (arbres, tour, esplanade). Quelques sites classés, comme le jardin public de Tournus ou la Grande Rue de Louhans, sont des ensembles urbains et paysagers. Il s'agit de sites inscrits ou classés anciens, dont les caractéristiques ne sont pas renseignées et qui ne disposent pas

d'orientation de gestion. La commune de Cuiseaux fait l'objet d'une protection au titre de Site Patrimonial Remarquable depuis 2020.

### 2.2.3.2 Les éléments singuliers participant à l'identité du territoire

- **Sa grande et vaste homogénéité**

Ce qui frappe le plus en Bresse bourguignonne, c'est la répétition de mêmes motifs paysagers sur une vaste étendue. Relativement à l'écart de processus de métropolisation dont peuvent être souvent affectés les paysages de plaine, c'est presque à saturation que se développe un rythme toujours renouvelé de l'appréhension de la Bresse bourguignonne. Il est si difficile de se repérer dans ce labyrinthe à l'image rurale, que cela en devient un trait caractéristique exceptionnel.

- **Le bocage bressan**

« Le bocage bressan se compose de haies arborées hautes aux essences variées : chêne pédonculé, peuplier, saule argenté, bouleau blanc, érable champêtre, frêne, merisier, noisetier, sorbier, cormier, prunellier, sureau... Le bocage actuel, héritage du XIX<sup>ème</sup> siècle, est désorganisé, Le maillage n'existe plus, les haies étant de plus en plus isolées. Le bocage bressan vieillit ; il n'est plus utilisé ni pour le bois de chauffage, ni pour le bois d'œuvre et donc n'est plus entretenu. Le bocage bressan reste toutefois un élément identitaire fort du paysage bressan et des campagnes de sensibilisation et de replantations sont engagées pour le maintenir. » - Atlas des paysages 71

À l'image de la citation de l'Atlas des Paysages 71, le bocage bressan est soumis à une pression forte. Il reste toutefois l'une des composantes majeures des spécificités de la Bresse bourguignonne. Ainsi, le SCoT de la Bresse bourguignonne identifie, au sein de son DOO, des prescriptions visant à préserver le réseau bocager, les bosquets et arbres isolés.



- **La volaille de Bresse et le maïs**

« La volaille de Bresse, concentrée autour de Louhans, résulte d'une très ancienne tradition. L'histoire commence peut-être avec les premières mentions connues du maïs en Bresse, dans des inventaires de succession autour de 1600. Il s'appelle encore le "turquis". Ce maïs s'adaptera vite aux sols argileux profonds et aux pluies d'été de la Bresse pour nourrir les volailles, les ruminants, et bien sûr les bressans au point que ces derniers se verront affublés du quolibet de "ventres jaunes".

Dès 1700, la volaille de Bresse est réputée. Les exploitations restent petites, peu rentables et la terre souffre beaucoup d'hydromorphie ; les labours se font en ados pour "égoutter" la terre. Bresse et Mâconnais sont dépendants l'un de l'autre. Les gens de Tournus exportent leur vin et achètent leur nourriture aux Bressans. En 1778, un rapport précise que "Il ne se passe pas un hiver sans que l'un ou l'autre province souffre d'une disette réciproque par le défaut d'un pont".

En 1785, le maïs a changé de nom. Parmentier affirme que "le blé de Turquie est une des productions les plus importantes de Bresse". » - Atlas des paysages 71

Si les poulaillers restent très discrets dans les paysages de Bresse bourguignonne, voire anecdotique, la volaille organise le territoire où s'y développe une culture importante du maïs. L'importance du maïs dans le paysage évoque cette spécificité agricole, fortement représentée dans les différentes représentations artistiques du territoire.

- **La ferme et le hameau, isolés du bocage**

La ferme bressane et son architecture typique est un motif très spécifique aux paysages de Bresse bourguignonne. Bien que souvent isolée dans un système bocager, et donc peu visible, elle constitue un élément à part entière de la valeur patrimoniale de la Bresse bourguignonne.

- **La simplicité de la vallée de la Saône**

En-dehors de la Bresse bourguignonne, se développe la vallée de la Saône, qui dispose de motifs paysager d'une grande simplicité. Si en-dehors des grands axes convergeant vers Chalon-sur-Saône (RD673, RD678 et RD978) où se développent une forte périurbanisation, les contacts avec la rivière sont de grande qualité.

### 2.2.3.3 *Les dynamiques induisant une simplification des paysages*

Les dynamiques paysagères relevées par l'Atlas des Paysages 71 permettent d'identifier une forme de simplification des paysages de la Bresse bourguignonne. Pour autant, il sera nécessaire de vérifier et de préciser ces dynamiques, notamment territorialement et dans un pas de temps plus restreints, pour déterminer les menaces actuelles qui pèsent sur les paysages :

- Un agrandissement parcellaire et une diminution du maillage bocager au profit de cultures en open-field ;
- Des fonds de vallée plus arborée, c'est-à-dire une fermeture paysagère du réseau hydrographique ;
- Un étalement urbain, principalement le long des routes principales, mais qui se retrouve à l'échelle de presque tous les villages de Bresse bourguignonne qui disposent chacun d'une extension urbaine impactant pour les paysages ;
- Une dégradation des entrées de ville, caractérisée par la présence de publicités ou de zones artisanales ou commerciales de faible qualité, principalement au niveau des villes du territoire (Louhans, Pierre-de-Bresse) ;
- Une forte périurbanisation à l'approche de Chalon-sur-Saône.



## 2.2.4 Éléments de discussion pour une cohérence paysagère du périmètre

Si le périmètre d'étude d'opportunité se concentre sur le territoire de l'écomusée de la Bresse bourguignonne, la délimitation des unités paysagères permet d'argumenter sur la prise en compte d'un périmètre plus large.

### 2.2.4.1 Prendre en compte les franges est

#### A. La cohérence du balcon sur la Bresse bourguignonne permise par le Revermont

La Bresse bourguignonne est une plaine, marquée par l'absence de points de repères. Découvrir la Bresse bourguignonne apparaît comme complexe, tellement il est difficile d'avoir une lecture globale du paysage. Cette lecture globale est offerte, lorsque l'on prend un peu plus de hauteur, en gravissant le Revermont. Depuis les villages ou les sommets, de nombreux points de vue se développent sur les étendues de la Bresse bourguignonne. La cohérence paysagère invite à intégrer cette partie du territoire.



#### B. Le basculement vers la Bresse jurassienne

Au nord-est de la Bresse bourguignonne, la topographie se chahute et les paysages se ferment à la faveur d'une présence plus importante de la forêt. La Bresse jurassienne développe ses caractéristiques propres. Intégrer cette frange nord-est, c'est, en matière de paysage, compléter le dispositif pour avoir une nouvelle approche des paysages, plus intime, en somme apporter une diversité paysagère à la Bresse bourguignonne.

### 2.2.4.2 Prendre en compte les franges sud

#### C. La cohérence paysagère liée au bassin versant des cours d'eau

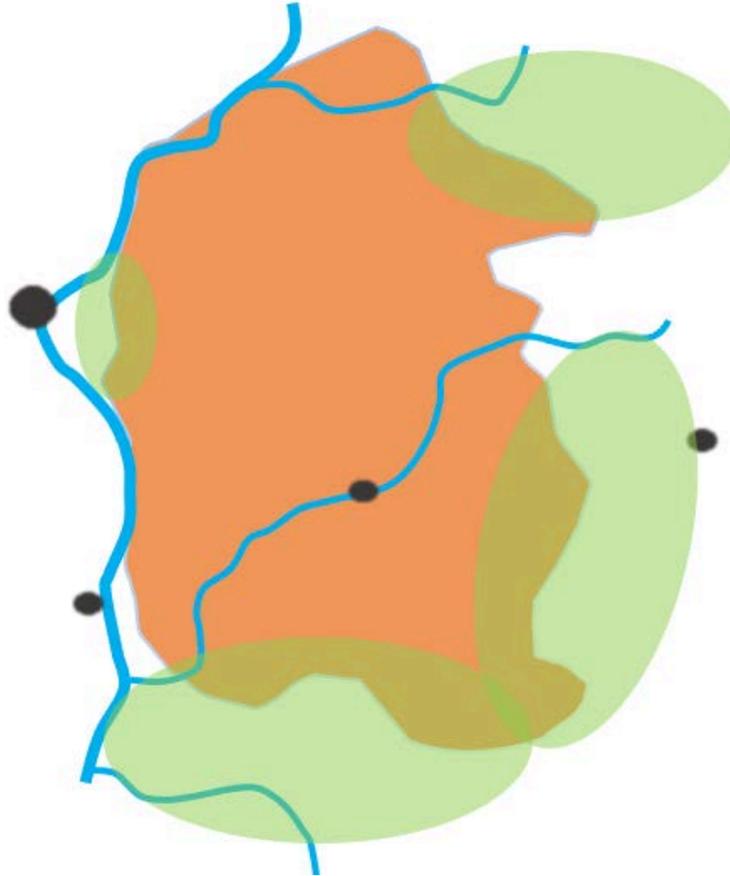
L'Atlas des Paysages de l'Ain, réalisé sous la maîtrise d'ouvrage du CAUE 01, propose une définition des unités paysagères selon une logique de bassin versant. Ainsi, au sud de la limite départementale Ain / Saône-et-Loire, la Bresse est découpée en plusieurs plaines en suivant les cours d'eau principaux : la plaine de la Saône, la plaine de Seille, du Sevrain et du Solnan, la plaine de la Reyssouze, la plaine de la Veyle et la plaine de Bourg-en-Bresse.

Ce découpage nous permet de justifier d'une extension « raisonnable » du périmètre côté Ain, prenant en compte la vallée de la Reyssouze. Les investigations de terrain n'ont en effet pas révélé de différences paysagères significatives avec la Bresse bourguignonne.

### 2.2.4.3 Prendre en compte les franges ouest

#### D. La Saône comme élément paysager remarquable

La vallée de la Saône, entre sa rive gauche et la Bresse bourguignonne, présente un paysage assez remarquable aux ambiances totalement différentes de la Bresse bourguignonne. Il s'agit de pouvoir intégrer l'une des composantes de la valeur patrimoniale inhérente à ces paysages.



## 2.3 Patrimoine culturel, caractéristiques et valeurs

### 2.3.1 Approche historique

#### 2.3.1.1 *La Bresse...*

En 843 le traité de Verdun établit la division de l'Empire de Charlemagne. La frontière retenue entre la Francie et la Lotharingie est la Saône. Durant le Moyen Age, les ambitions des ducs de Bourgogne conduisent au franchissement de cette limite donnant naissance aux terres d'Outre-Saône qui jouxtent la Comté. Les terres situées au sud de la vallée de la Seille ont d'abord appartenu au comté de Savoie avant de rejoindre les terres d'Outre-Saône (Traité de 1289).

#### 2.3.1.2 *...les Bresses*

En 1601 la Bresse dite savoyarde (actuellement le nord du département de l'Ain) est annexée au royaume de France. Elle entre dans la généralité de Bourgogne. Les terres d'Outre-Saône (actuellement l'est du département de Saône et Loire) prennent alors le nom de Bresse « chalonaise » pour se différencier de la Bresse « savoyarde ».

Après la Révolution, le district de Louhans est créé. Louhans se détache de Chalon-sur-Saône pour former sa propre entité. L'expression 'Bresse louhannaise' apparaît au milieu du XIXe siècle et correspond à l'arrondissement de Louhans (Comité de défense de la Bresse louhannaise).

La 'Bresse jurassienne' naît dans les années 1860 pour faire écho à la 'Bresse louhannaise', sur fond de bataille ferroviaire. Les deux Bresses souhaitent être reliées au réseau de la plaine de Saône nouvellement créé.

Les Bresses 'louhannaise' et 'chalonaise' sont finalement regroupées pour former la 'Bresse bourguignonne', à partir des années 70. Ce nom est repris lors de la création de l'Écomusée en 1980 qui couvre un territoire à l'est de la Saône, de la vallée du Doubs jusqu'à l'Ain.

En 2003, le Pays de la Bresse bourguignonne est créé.

#### 2.3.1.3 *Frontières administratives et juridiques*

Le découpage ancien de la Bresse a induit des différences notables, notamment dans le fonctionnement de la justice.

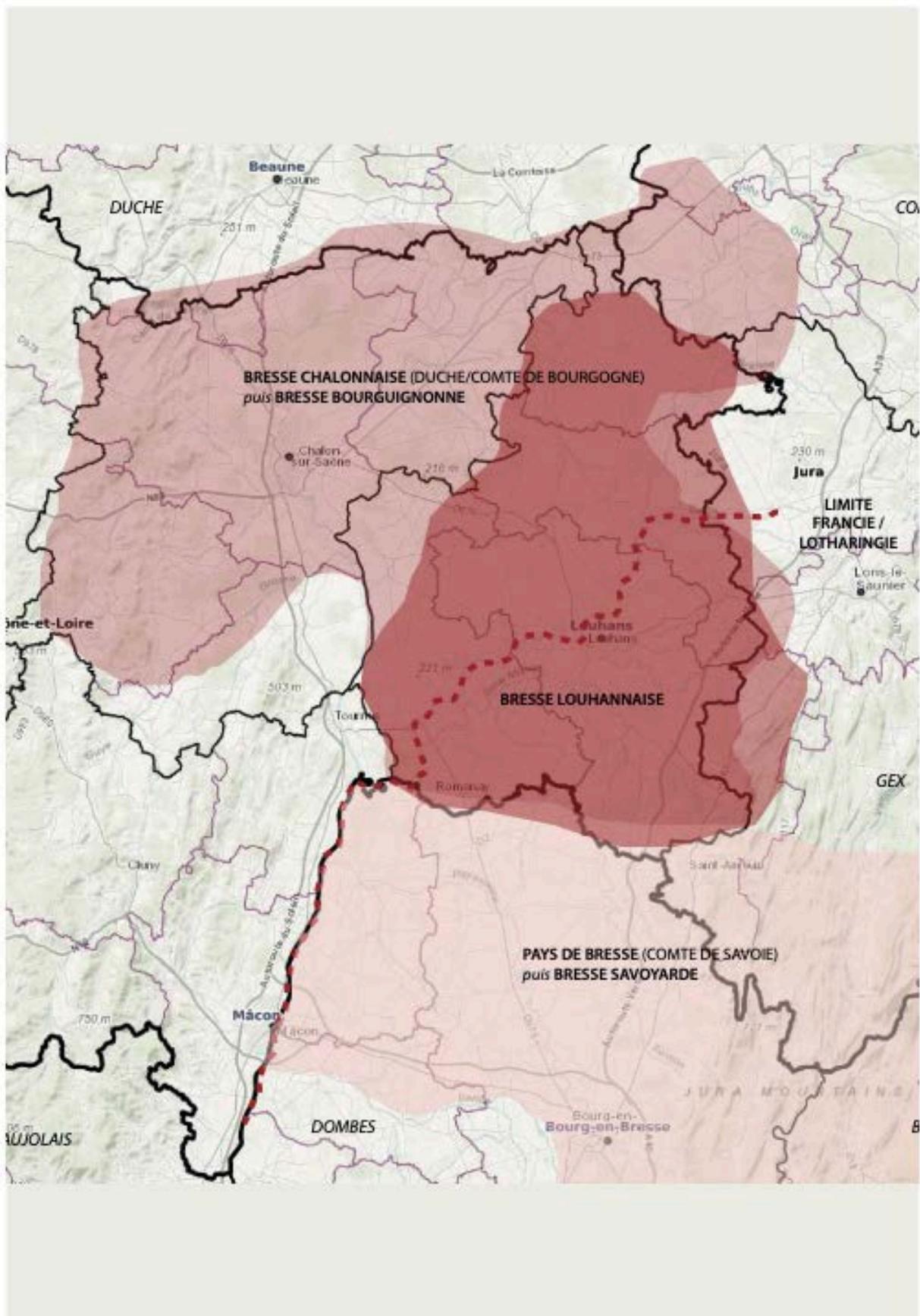
À partir du XIIIe siècle, le nord de la Bresse reste sous la juridiction du duc de Bourgogne et conserve ainsi le droit écrit. Le sud de la Bresse applique, quant à lui, le droit coutumier. Des deux côtés de la frontière terrestre, certaines seigneuries

/ châtelainies échangées sont soumises à une justice différente de leurs voisins créant une frontière juridique différente.

Après la Révolution, Louhans dispose de son propre tribunal et se détache officiellement de Chalon-sur-Saône.

Historiquement, le terme de Bresse est associé au département de l'Ain. Il existe en réalité différentes Bresses, aux origines historiques / politiques diverses, qui forment aujourd'hui un territoire continu de Chalon-sur-Saône à Bourg-en-Bresse ainsi qu'une partie du Jura.

La Bresse est un territoire stratégique convoité (ducs de Savoie, ducs de Bourgogne, etc.) qui s'est construit peu à peu autour d'une histoire politique et juridique commune. Les différentes appellations de Bresse apparaissent récemment (XIXe et XXe siècles) dans une volonté toujours plus prégnante d'autonomie administrative.



Carte schématique des différentes Bresses\*,  
Archipat (Fond de plan Géoportail)

## Documents iconographiques



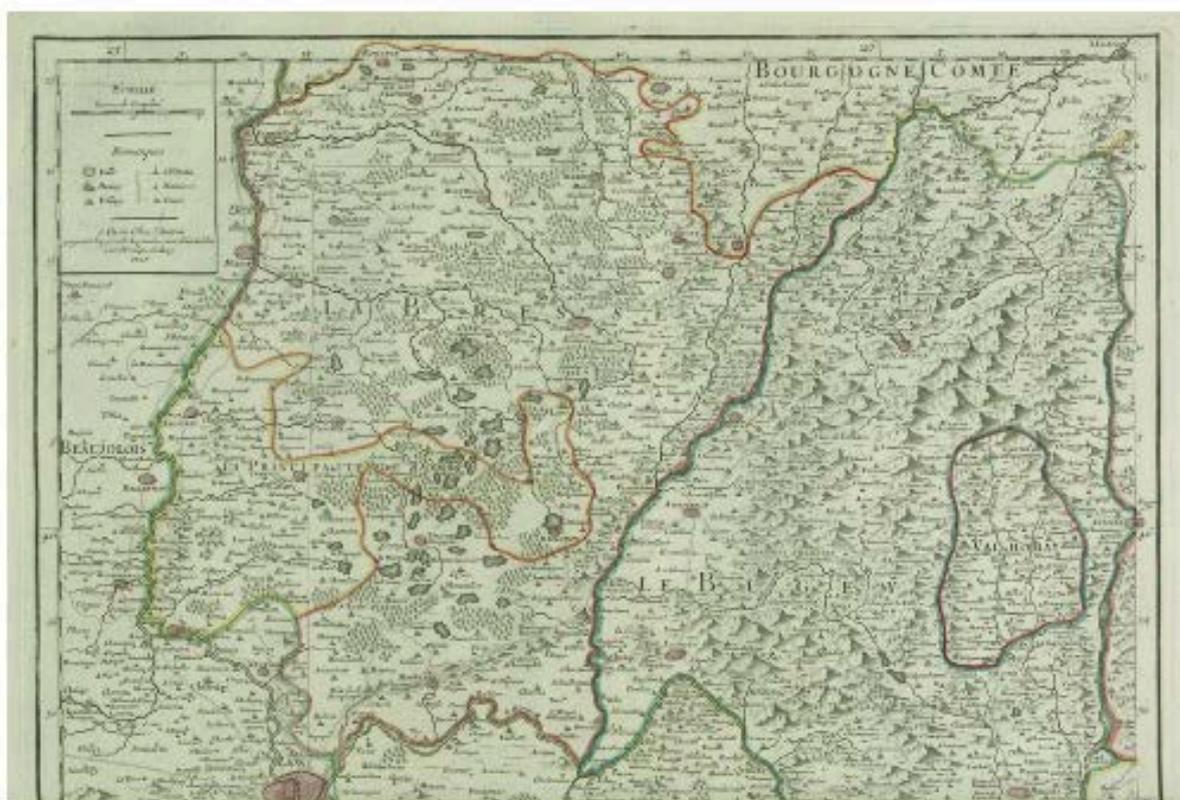
Description du Pais de Bresse, 1619.  
BNF



La Bresse chalonnoise, 1662  
BNF



Carte par de la Bresse et Savoye, XVII<sup>e</sup> siècle.  
BNF



La Bresse, le Bugy, le Valromay, la Principauté de Dombes et le Viennois, 1690.  
BNF



Carte contenant les routes ouvertes et à ouvrir dans les Provinces de Bresse, Bugey et pays de Gex, 1754.  
BNF



Carte routière, administrative et démographique du département de la Saône-et-Loire, 1850.  
BNF



**La Bresse chalonnaise sous l'Ancien Régime.**  
La Bresse bourguignonne, les dynamiques d'un territoire, XVIII<sup>e</sup>-XXI<sup>e</sup> siècles



**Le district de Louhans en 1790.**  
La Bresse bourguignonne, les dynamiques d'un territoire, XVIII<sup>e</sup>-XXI<sup>e</sup> siècles



**L'arrondissement de Louhans au XIX<sup>e</sup> siècle.**  
La Bresse bourguignonne, les dynamiques d'un territoire, XVIII<sup>e</sup>-XXI<sup>e</sup> siècles

## 2.3.2 Approche architecturale

### 2.3.2.1 Une cohérence architecturale ancienne...

À l'échelle du territoire, la Bresse est caractérisée par une faible densité et un habitat rural dispersé.

Les constructions présentent des orientations quasi-systématiques nord-sud (avec la façade principale généralement à l'est). Le plan reste majoritairement simple, rectangulaire et compact, quel que soit le type d'architecture. Les toitures ont une présence marquée, avec des croupes très imposantes, et amplifiées par des débords de toit importants.

L'ensemble de ces éléments contribuent à donner à l'architecture bressane traditionnelle une présence affirmée et un lien très fort avec le paysage.

L'architecture bressane repose sur des types architecturaux anciens (depuis le XVe siècle) que l'on retrouve sur un territoire allant de Pierre-de-Bresse, au nord, à Bourg-en-Bresse, au sud à ainsi qu'une partie du Jura, à l'est.

Les 3 types les plus communs d'architecture rurale bressane sont les fermes, les manoirs ou maisons hautes et basses et l'habitat vernaculaire. Ces types se stabilisent aux XVe-XVIe siècles et perdurent jusqu'au XIXe siècle. Ils se déclinent en de nombreuses variantes et touchent à la fois l'architecture noble comme l'architecture vernaculaire.

L'architecture de Bresse s'est élaborée autour de matériaux communs. La pierre est une ressource rare dans la plaine (bocage). Le bois est le matériau de structure le plus usité. Le savoir-faire lié aux charpentes est important et certains assemblages sont particulièrement caractéristiques de la Bresse (assemblage à mi-bois, double tenon, etc.). Les constructions dites 'en pans de bois' sont disposées sur un soubassement de maçonnerie généralement non fondé.

En plus du bois, d'autres matériaux apparaissent largement localement : la brique épaisse dite carron, le chaume, le torchis (mis en œuvre sur une structure dite clayonnage), le pisé, les galets. Tous ces matériaux étaient disponibles en grande quantité en Bresse (bois des forêts, terre argileuse du sol, paille des récoltes).

### 2.3.2.2 ...avec des spécificités nord / sud

Des variations sont visibles, au sein de chaque type, dans chaque entité de la Bresse. Ces variations concernent l'organisation en plan, la présence éventuelle d'étages, la disposition de galeries / auvents ou encore la mise en œuvre d'encorbellement.

La différence la plus probante concerne le matériau de couverture : les petites tuiles plates sont présentes au nord de la Bresse quand les tuiles creuses ne sont visibles que dans le sud. Ce changement de matériau impacte *de facto* la forme des toitures (plus élancées au nord).

Les circulations extérieures couvertes et les galeries extérieures sont typiques de la Bresse bourguignonne. Certaines constructions de Saône-et-Loire (corps d'habitation) sont également flanquées de tours (colombiers, escaliers, etc.).

Les auvents sont visibles uniquement dans la Bresse de l'Ain mais la particularité de toute cette partie de la Bresse repose sur la présence des cheminées dite sarrasines (depuis le XVe siècle).

Le pignon à redents est, quant à lui, caractéristique de la Bresse jurassienne.

### 2.3.2.3 Politique patrimoniale

Les premières études sur le patrimoine bressan émergent dans l'Entre-deux-guerres mais il faut attendre les années 70 pour qu'un premier inventaire soit réalisé (inventaire départemental de Saône-et-Loire). L'écomusée de la Bresse bourguignonne enrichit considérablement la connaissance et participe à sa reconnaissance depuis 2005. La même année, une étude complète est réalisée par le Centre de Recherches sur les Monuments Historiques.

En 2008, peu de communes disposaient de leur propre document d'urbanisme, permettant de protéger le patrimoine local.

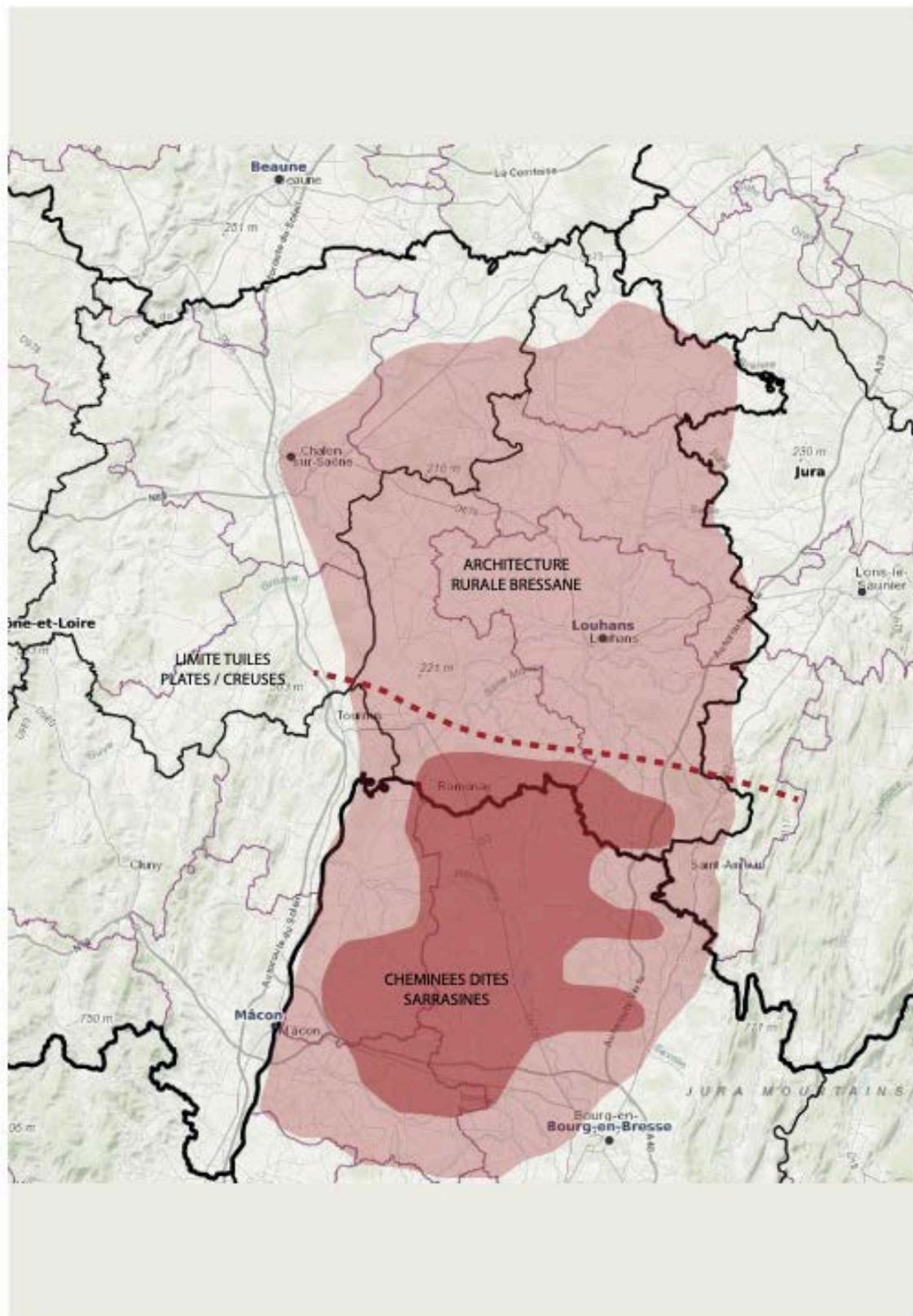
En termes de protection au titre des Monuments Historiques, la Bresse bourguignonne dispose de peu de bâtiments protégés, comprenant essentiellement des châteaux et des églises. La Bresse savoyarde compte, quant à elle, de nombreuses protections, qui ciblent principalement les architectures rurales et artisanales.

Il existe un seul SPR en Bresse (dans le périmètre de l'étude), situé à Cuiseaux.

Malgré quelques différences localisées, la Bresse se caractérise sur l'ensemble de son territoire par une architecture typique et homogène, profondément liée à son territoire (matériaux, mises en œuvre).

Les caractéristiques de cette architecture, particulièrement visibles à l'échelle du paysage, ont tendance à s'étioler depuis l'Entre-deux-guerres. Les techniques de charpente et d'assemblage traditionnels comme les matériaux locaux (carrons, briques, pisé) ne sont plus réinterprétés. Plus généralement, l'habitat souffre d'une certaine standardisation qui fragilise le paysage.

Le bâti ancien ne dispose que d'une reconnaissance récente et inégale. Il est particulièrement protégé en Bresse savoyarde, et demeure plus vulnérable dans le reste de la Bresse où il est soumis à des changements d'usage parfois impactant pour l'architecture.



Carte schématique des grandes entités architecturales de Bresse.  
Archipat (Fond de plan Géoportail)

Documents iconographiques



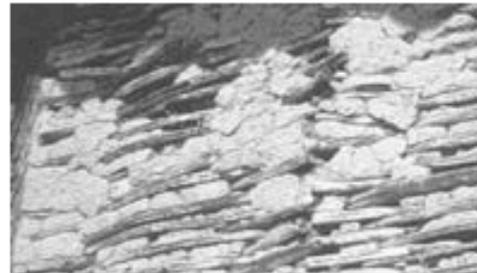
Carte d'identification et de repérage des types architecturaux bressans. Architecture rurale en Bresse du XV<sup>e</sup> au XIX<sup>e</sup> siècle, CRMH



Carte de la densité en Bresse bourguignonne, 1999. 1900-2000 la Bresse, un pays et des hommes



Ferme bressane. La Bresse bourguignonne, Ecomusée de la Bresse bourguignonne



Hanoir de Sagy. Musée du Patrimoine

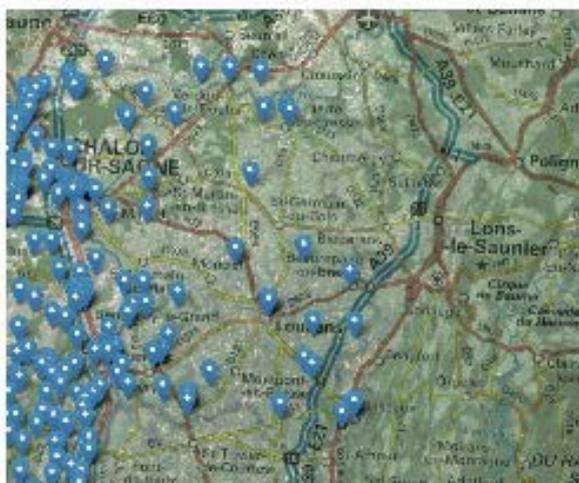


Cheminée sarrasine. Architecture rurale en Bresse du XV<sup>e</sup> au XIX<sup>e</sup> siècle, CRMH

Détails de mise en œuvre : clayonnage, croix de Saint-André et trait de Jupiter. Architecture rurale en Bresse du XV<sup>e</sup> au XIX<sup>e</sup> siècle, CRMH



La Bresse bourguignonne et son patrimoine protégé, 2008.  
Habiter et bâtir en Bresse hier et aujourd'hui



Cartes des bâtiments protégés au titre des MH, à gauche : Bresse bourguignonne ; à droite : Bresse savoyarde.  
Monumentum

### 2.3.3 Approche culturelle

#### 2.3.3.1 *Des caractéristiques culturelles fortes...*

##### A. Langue régionale / Parler bressan

La confluence de la Seille avec la Saône marque la limite entre la langue d'oïl (qui deviendra le français) et le franco-provençal. Le franco-provençal est parlé de ce point jusqu'à Lons-le-Saunier. Elle coupe la Bresse en deux.

Le parler bressan est un dialecte directement issu du franco-provençal. Il est *de facto* parlé dans la Bresse savoyarde et une partie de la Bresse bourguignonne. Le parler bressan est utilisé jusque dans les années 70. Le patois bourguignon, parlé au nord de la Bresse, présente de grandes similarités avec le parler bressan.

##### B. Gastronomie / terroir

La Bresse est historiquement liée à la culture de céréales, en particulier le maïs mais aussi le froment ou le seigle. La culture du maïs (semence dite 'Blé de Turquie') remonte aux XVIe-XVIIe siècles. Cette production est à l'origine de l'appellation de 'Ventre Jaune' pour désigner les Bressans.

La Bresse est un territoire rural riche d'une diversité de cultures anciennes. M. Bouchu parle de la Bresse au XVIIIe siècle comme d'un : «pays de bois taillis sans forêt ni bois de haute futaie, en plaines et vallons. Pays à froment, seigle et avoine, sans vignes. Fort peu de prés.»

L'élevage de volaille est mentionné dans les comptes de châellenie depuis le Moyen-Âge. Elle atteint son apogée avec l'A.O.C Volaille de Bresse, reconnue en 1957.

La production de fromage (Bresse bleu) remonte également aux ducs de Savoie qui étaient des commanditaires directs.

Elaborés autrefois au cœur de chaque ferme, la Crème de Bresse et le Beurre de Bresse sont reconnus par une AOP depuis 2014.

##### C. Artisanat / Industrie

La production de matériaux en terre est une activité connexe à l'agriculture qui s'industrialise considérablement au XIXe siècle. Les artisans carronniers fabriquent des grosses briques épaisses caractéristiques. Une centaine de tuileries sont référencées en Bresse, au XIXe siècle.

La terre cuite est également utilisée pour la poterie décorative qui bénéficie d'une grande reconnaissance à l'échelle locale.

La production de chaise paillée constitue à l'origine une activité complémentaire. La Bresse est aujourd'hui le deuxième producteur en France. Les armoires et horloges sont l'objet d'un savoir-faire particulièrement reconnu et caractérisé par des décors floraux.

Le costume bressan (roulière) doit sa notoriété au chapeau à disque dit 'cocardiau' qui reste très utilisé jusque dans les années 1920.

#### 2.3.3.2 *... exacerbées au XIXe siècle par le prisme de l'ethnologie*

Début XIXe siècle, le personnage bressan est mis à l'honneur dans les écrits, avec les prémices de l'ethnologie. M. Bossien donne la description suivante : «Le Bressan doit ses formes arrondies à un tissu graisseux abondant plutôt qu'à la force de ses muscles. Attaché aux lieux qui l'ont vu naître, il ne visite presque jamais l'habitant des départements voisins : c'est dans son champ qu'il cultive encore à la manière de ses pères, qu'il trouve le bonheur et l'univers.»

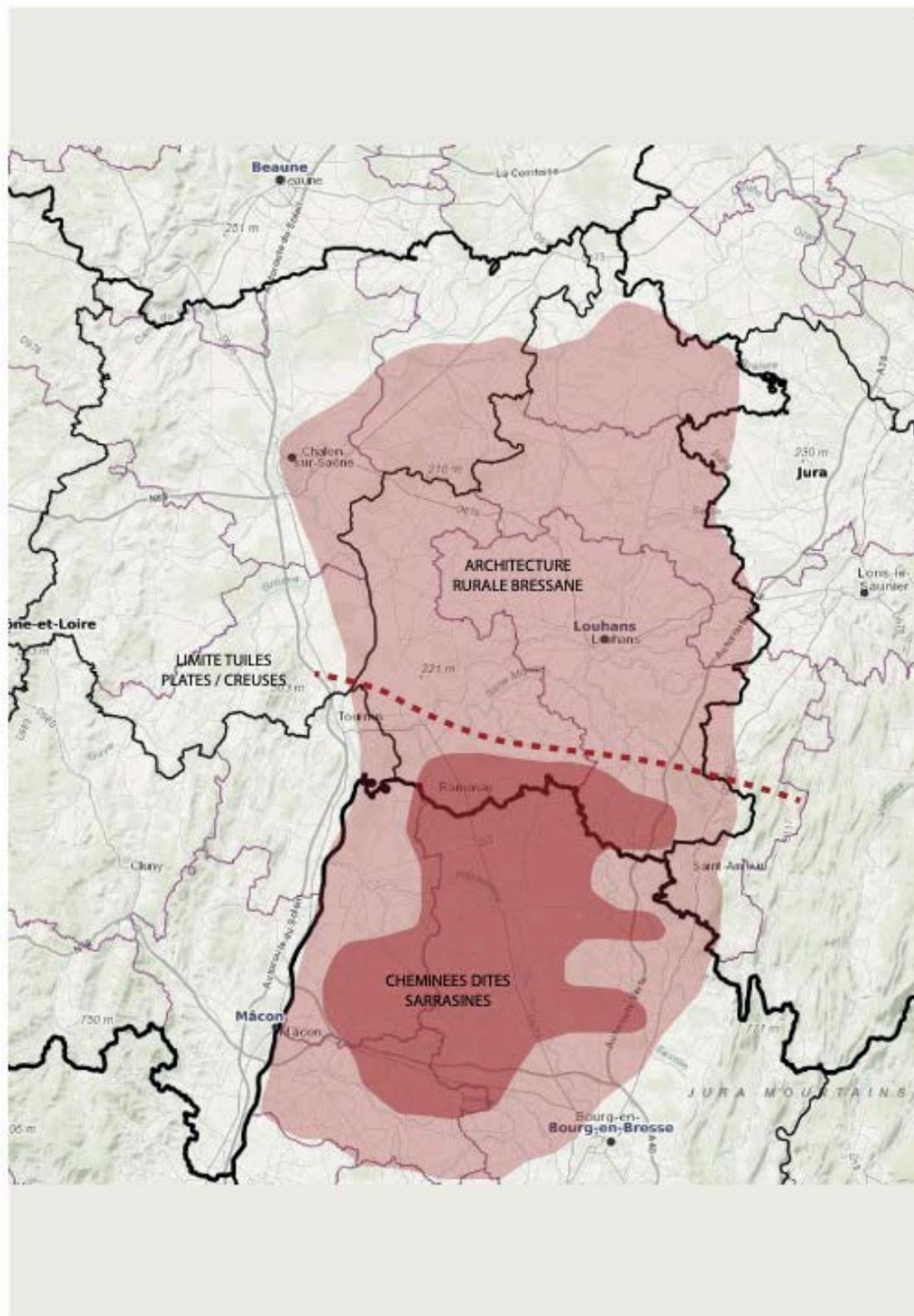
A partir de 1863, la bourgeoisie louhannaise se mobilise et revendique une identité forte. Le baron Chapuis de Montlaville crée le Comité de défense de la Bresse pour fédérer autour d'une spécificité bressane en vue d'attirer le chemin de fer.

La force de ce nouvel imaginaire collectif est telle que la Bresse (Romenay) est choisie, en 1937, pour représenter le Centre Rural de l'Exposition Internationale. Gabriel Jeanton participe grandement au développement de cette image de grande Bresse unifiée.

La Bresse jouit d'une grande richesse de savoir-faire et hérite de traditions agricoles et artisanales anciennes, tous liés à son caractère rural.

Ces caractéristiques sont recensées dès le début du XIXe siècle, dans une volonté explicite de revendication identitaire. L'image de la ruralité bressane est exaltée et parfois exagérée, sur la base de critères ethnologiques plus ou moins idéologiques.

La Troisième République naissante plébiscite les identités locales. C'est dans ce contexte que Gabriel Jeanton présente une grande Bresse unifiée (sans sous-divisions) à l'Exposition Internationale de 1937. Il met à l'honneur le folklore de la ruralité bressane, encore présent dans l'imaginaire actuel



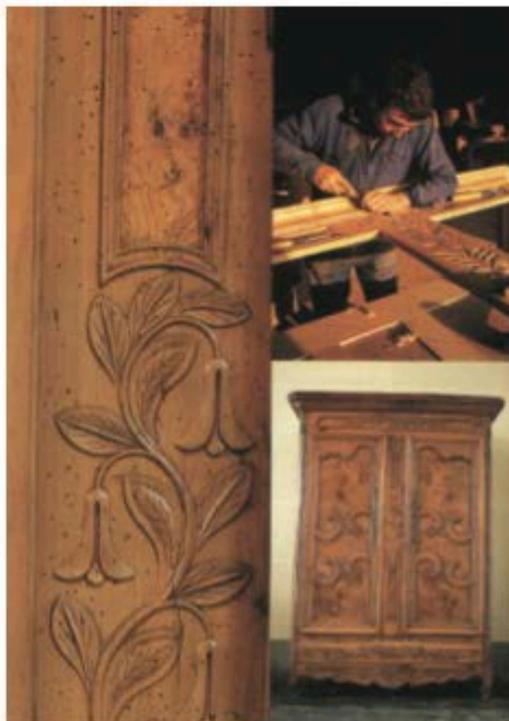
## Documents iconographiques



**Chapeau bressan à disque.**  
Guide découverte, Écomusée de la Bresse bourguignonne



**Carte postale ancienne de chaisières à l'œuvre.**  
Guide découverte, Écomusée de la Bresse bourguignonne



**Ébéniste à l'œuvre et armoire bressane.**  
Guide découverte, Écomusée de la Bresse bourguignonne



**Carte postale ancienne d'une foire à volailles (Louhans).**  
Guide découverte, Écomusée de la Bresse bourguignonne



Photographie d'un groupe folklorique posant devant la porte de Romenay dans le cadre de l'Exposition internationale de Paris de 1937.  
Guide découverte, Écomusée de la Bresse bourguignonne

## Sources

### Ouvrages

- CRMH, *Architecture rurale en Bresse du XV<sup>e</sup> au XIX<sup>e</sup> siècle*, éditions du Patrimoine, Paris, 2005.
- Écomusée de la Bresse bourguignonne, *1900-2000 la Bresse, un pays et des hommes ou les mutations d'un territoire*, édition Écomusée de la Bresse bourguignonne, Le Creusot, 2003.
- Écomusée de la Bresse bourguignonne, *Guide découverte*, édition Écomusée de la Bresse bourguignonne, Le Creusot, 1993.
- Écomusée de la Bresse bourguignonne, *Guide découverte du Musée du terroir, Ferme du Champ bressan à Romenay*, édition Écomusée de la Bresse bourguignonne, Le Creusot, 2014.
- Écomusée de la Bresse bourguignonne, *Guide découverte de la galerie d'architecture bressane*, édition Écomusée de la Bresse bourguignonne, Le Creusot, 2005.
- Écomusée de la Bresse bourguignonne, *La Bresse bourguignonne*, édition La Taillanderie, Bourg-en-Bresse, 1990.
- Bleton-Ruget Annie, *La Bresse bourguignonne, les dynamiques d'un territoire XVIII<sup>e</sup>-XX<sup>e</sup> siècle*, éditions L'Harmattan, 2014.
- Bleton-Ruget Annie, *L'écriture du musée : l'exemple du musée du terroir de Romenay, De la monographie à l'exposition*, 2009.
- Guichenon Samuel, *Histoire de la Bresse et du Bugey*, 1650.
- Jeanton Gabriel, *L'habitation paysanne en Bresse*, Paris, 1935.

### Études / Articles

- Bleton-Ruget Annie, « Pays » et nom de pays. *L'invention de la Bresse louchannaise (XIX<sup>e</sup>-XX<sup>e</sup> siècles)*, Ruralia [En ligne], 2001.
- Granit Laurence. *Naissance d'une frontière à travers le cas Bressan : Bresse bourguignonne, Bresse savoyarde*. In: Le Globe. Revue genevoise de géographie, tome 137, 1997.

### Sitographie

- Bibliothèque Nationale de France, Univers images et Cartes : <https://catalogue.bnf.fr/index.do>
- Géoportail, [www.geoportail.gouv.fr](http://www.geoportail.gouv.fr)
- Atlas des patrimoines : [atlas.patrimoines.culture.fr/](http://atlas.patrimoines.culture.fr/)
- Monumetum, <https://monumentum.fr/>

## 2.3.4 Éléments de discussion sur le périmètre de l'étude /enjeux liés au patrimoine culturel

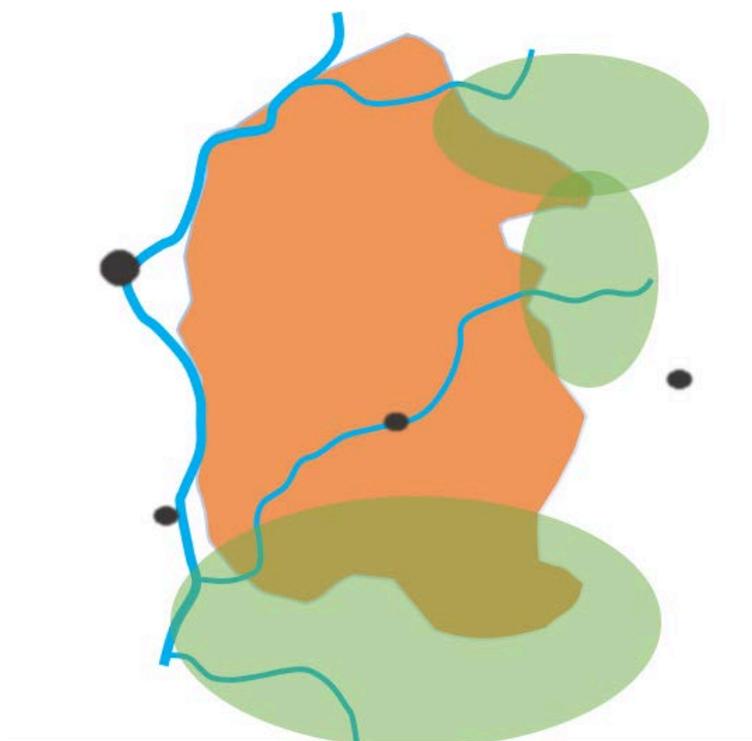
### 2.3.4.1 Enjeux

- Protéger le paysage architectural, particulièrement en abord de ville (banalisation).
- Promouvoir un habitat de qualité et cohérent sur le territoire en réinterprétant l'architecture traditionnelle bressane.
- Accompagner la création ou la révision des documents d'urbanisme pour mieux gérer le développement des villes, la consommation des espaces et la gestion des ressources.
- Renforcer l'armature patrimoniale à l'échelle du territoire pour préserver le patrimoine rural et poursuivre la mise en valeur de l'identité architecturale de Bresse.
- Maintenir les savoir-faire locaux et valoriser l'artisanat.

### 2.3.4.2 Périmètre

Au regard de l'étude patrimoniale, le périmètre d'étude est clair sur les parties nord et ouest, limité par les rivières de la Saône et du Doubs. Côté est, il semble intéressant d'intégrer les communes de la Bresse jurassienne.

La limite sud est plus complexe. Le périmètre pourrait être étendu au-delà de la Reyssouze.



### 3 Motivation des acteurs et des élus par rapport au projet de créer un Parc

#### 3.1 Les démarches d'information et de concertation engagées, éléments de méthode

L'engagement des élus et des acteurs locaux est une condition nécessaire à la création d'un Parc naturel régional. De nombreux projets et démarches existent aujourd'hui sur le territoire de la Bresse bourguignonne en faveur de la préservation environnementale, architecturale et du développement local du territoire (SCoT, Écomusée, Réserves Naturelles Nationales, Natura 2000, Espaces Naturels Sensibles, Pôle d'Excellence Rurale). La majorité des acteurs adhèrent aujourd'hui à l'ensemble de ces projets, mais comment l'évolution vers une charte de PNR serait-elle admise et portée par les parties prenantes au territoire ? Différents modes de questionnements et d'échanges ont été initiés dans le cadre de l'étude d'opportunité afin de mesurer et d'analyser les attentes, motivations et intérêts des acteurs. La crise sanitaire a eu pour conséquence de décaler en partie le calendrier des temps de concertation imaginés afin que certaines rencontres puissent se tenir effectivement en présentiel et susciter des contributions mais aussi des échanges entre participants.

##### 3.1.1 Les rencontres d'information avec les élus

A la suite de la validation du lancement de l'étude préalable par le Comité Syndical en juin 2019, les élus ont fait le choix de faire appel à un prestataire extérieur pour les accompagner dans la réalisation des études préalables.

Une réunion de lancement a eu lieu avec le groupement de cabinets en juin 2020 et les premières réunions d'information sur la démarche ont été organisées à l'automne 2020. Une présentation aux Maires du territoire de la Bresse bourguignonne s'est tenue le 7 septembre 2020, elle a réuni une soixantaine de participants autour d'une séance de présentation sur ce que recouvrait la démarche Parc et les différentes étapes de création d'un Parc naturel régional. Suite à cette première rencontre, une intervention en Comité Syndical réunissant une cinquantaine d'élus le 21 septembre 2020 ainsi qu'une rencontre en visioconférence avec les territoires voisins le 23 octobre 2020 ont eu lieu. D'autres temps d'information sur le projet ont été menés au fur et à mesure de l'avancement de l'étude d'opportunité, à chacune de ces rencontres, des questions permettant d'appréhender la perception du projet par les élus ont pu émerger et être débattues, permettant à chacun de s'approprier le projet : des présentations en conseils communautaires (le 20 janvier 2021 à Louhans pour Bresse Louhannaise Intercom ; le 4 février 2021 à Pierre-de-Bresse pour Bresse Nord Intercom ; le 23 février 2021 à Serley pour Bresse Revermont 71 ; le 18 mars 2021 à Simandre pour Terres de Bresse) ; une présentation au Comité de direction de l'office du tourisme le 7 juin 2021 et une nouvelle présentation de suivi en Comité Syndical le 6 décembre 2021.

##### 3.1.2 Les entretiens

###### 3.1.2.1 Les entretiens avec les acteurs du territoire

Trente-quatre entretiens individuels ont été menés entre juillet et septembre 2020, en visioconférence ou par téléphone. Au total, ce sont 8 représentants d'associations, 9 représentants d'acteurs économiques, 10 élus et 9 « experts » et partenaires institutionnels qui ont été entendus à travers une grille de questionnements identiques. L'objectif de ces entretiens était de mesurer la motivation des acteurs vis-à-vis de ce projet et le territoire qui leur semble le plus adapté au regard des critères de classement :

- En quoi le territoire et le projet répondent-ils aux critères de classement des Parcs naturels régionaux ?

- Quels sont les grands enjeux du territoire de la Bresse bourguignonne par rapport aux missions d'un Parc naturel régional ?
- Quelle plus-value pourrait apporter le Parc naturel régional en prenant en compte ces besoins du territoire, par rapport aux structures, dispositifs et projets existants ?
- Quelles sont les attentes des acteurs quant à ce projet ?
- Quel serait le périmètre le plus adéquat pour un Parc naturel régional sur le territoire de la Bresse Bourguignonne ?

### 3.1.2.2 Les entretiens avec les territoires voisins

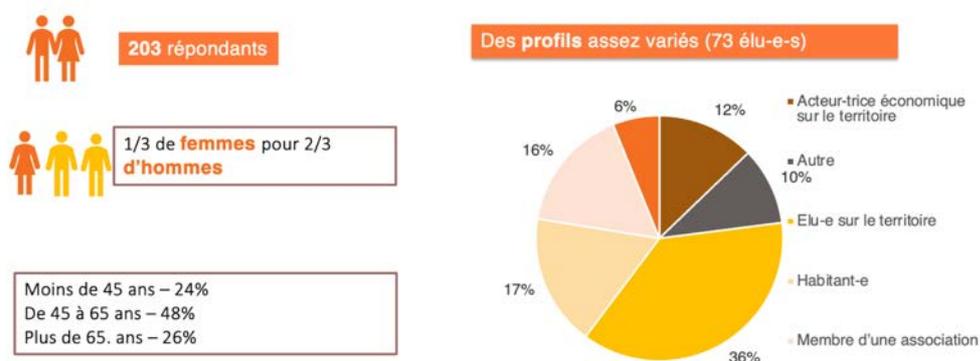
À l'automne 2021, 6 entretiens ont été menés avec des représentants élus des territoires voisins. Les territoires concernés étaient : à l'Est, la partie jurassienne (pays lédonien) via la Communauté de Communes de Bresse Haute Seille et la Communauté de Communes Porte du Jura ; au Nord – Nord Ouest, le territoire Saône Doubs Bresse via la Communauté de Communes Saône Doubs Bresse et au sud, sur la partie Ain de la Bresse, via la Communauté d'Agglomération de Bourg en Bresse. L'objectif de ces entretiens individuels était d'interroger les représentants sur leur intérêt et degré de motivation vis-à-vis de la démarche et d'avancer sur la question du périmètre pertinent.

### 3.1.3 Le questionnaire

Un questionnaire a été mis en ligne entre juillet et octobre 2020.

Le questionnaire tel qu'il a été diffusé en ligne ainsi que son analyse complète figure en annexe de ce présent rapport. Ne sont présentés ici que les éléments saillants des résultats.

Le mode de diffusion « en cascade » a été choisi : chaque personne entendue en entretien a été invitée à envoyer le lien du questionnaire en ligne à 5 à 10 personnes de son entourage.



### 3.1.4 Les ateliers territoriaux

Trois ateliers réunissant différents acteurs du territoire (institutionnels ; acteurs économiques, associatifs ; ...) ont été organisés sur les différents secteurs géographiques du territoire :

- Le 30 septembre 2021 à Romenay
- Le 1<sup>er</sup> octobre 2021 à Saillenard
- Le 14 octobre 2021 à Saint Bonnet en Bresse. Une visite de terrain animée par un expert paysagiste et ponctuée d'un temps de découverte de la Ferme du Petit Velard à Sérigny a précédé cet atelier.

### Plusieurs objectifs étaient visés pour ces ateliers :

- Continuer à mesurer la motivation sur le territoire
- Identifier les points de blocages et les leviers au sein d'échanges collectifs, noter les évolutions de positionnement
- Identifier le périmètre pertinent
- Pour les participants, ces ateliers ont permis de :
- Donner à voir et à comprendre ce qu'est un Parc naturel régional, l'intérêt de l'outil, la mission, le fonctionnement – vocation pédagogique
- Permettre l'échange de points de vue et l'expression des positionnements – vocation d'interconnaissance
- Réfléchir ensemble à ce que pourrait apporter un Parc naturel régional au territoire - vocation de prospective



Au total, **77 personnes « différentes »** (certaines personnes étaient présentes à plusieurs ateliers) :

- 28 personnes à Romenay,
- 26 à Saillenard,
- 34 à Saint-Bonnet en Bresse

### Les ateliers étaient organisés en deux temps :

- Un temps de présentation - Un Parc naturel régional, c'est quoi ?... avec la diffusion de vidéos pour comprendre et entendre les témoignages d'acteurs d'autres territoires classés Parc naturel régional – (« *C'est quoi un Parc naturel régional ? Présentation par la Fédération des PNRs* », « *Alpes Azur, ils inventent une autre vie ici ...* » et « *Le Parc naturel régional et la valorisation de l'économie pour le territoire : l'exemple du Parc naturel régional de Chartreuse* »), suivi par la présentation des premières analyses des résultats du questionnaire et des entretiens menés sur le territoire et des grands enjeux et scénarii émergents ;
- Un temps de production, d'échanges et d'interconnaissance en sous groupes « Et si mon territoire devenait Parc naturel régional ?... » au cours desquels les participants pouvaient s'exprimer sur leurs craintes, leurs attentes et espoirs au regard de la démarche, mais aussi sur le périmètre qui leur semblerait être le plus pertinent pour un futur Parc naturel régional.

## 3.2 Principaux enseignements des contributions

### 3.2.1 ... Les entretiens

Les entretiens étaient structurés en 3 parties :

- **Les caractéristiques du territoire** (pour répondre à la question des critères de classement et du périmètre) ;
- **Le diagnostic du territoire** : enjeux sur le territoire (ce qui pose problème) et pourquoi les solutions actuelles ne fonctionnent pas de manière totalement satisfaisante (la plus-value d'un Parc naturel régional) (pour mesurer la motivation a priori) ;
- **L'outil Parc naturel régional** pour le territoire – en quoi serait-il adapté et pour faire quoi (priorités et actions) ? (pour mesurer la motivation vis-à-vis de l'outil Parc naturel régional en particulier, les attentes)

Précisant les caractéristiques et le diagnostic du territoire (voir partie 1. Présentation du territoire), ces entretiens ont aussi permis d'exprimer des attentes, des motivations et des craintes vis à vis de ce

projet. Il existe **différentes forces en présence** autour de ce projet qui suscite intérêt, méfiance, engagement, réticence ou mobilisation :

- **De nombreux acteurs souhaitent être associés à la démarche qui suscite un véritable intérêt** : Fédération de Chasse, député européen, FDSEA, chambre d'agriculture, ... Leur association sera très utile car ils connaissent bien le terrain et les acteurs en présence.
- **Les élus**, de tous bords, sont attentifs au projet voir mobilisés pour et reconnaissent le leadership de la députée.
- **La société civile est mobilisée pour ce projet**, au sein d'associations dont la principale est l'association des Amis du Parc qui est très active sur le projet et présente dans le suivi de celui-ci.
- **Des structures importantes sont en appui** (Écomusée, Grange Rouge) ainsi que les services de l'État (DREAL, DDT71) et de la Région Bourgogne Franche Comté.
- **Le monde agricole est pour une partie méfiant et réticent** ; des craintes s'expriment sur les contraintes et la réglementation. Elles traduisent des besoins d'explications sur ce qu'est un Parc naturel régional, les spécificités de cet outil de gestion des espaces protégés comme un « droit sans contraintes » ; des éleveurs et des agriculteurs notamment en polyculture sont à l'écoute et il serait utile de prendre appui sur les jeunes agriculteurs, la confédération paysanne, la FDSEA, ...
- **Les entrepreneurs et de nombreux acteurs professionnels expriment un manque de confiance** même si localement, cette confiance existe vis-à-vis des élus du territoire. Les industriels semblent les moins concernés par le projet.

Le projet est principalement perçu comme une **opportunité** pour *promouvoir le territoire (son patrimoine culturel, son attractivité, sa qualité environnementale), pour aider les agriculteurs face aux mutations à venir, négocier la transition écologique en affirmant l'identité de ce territoire, prendre à bras le corps les enjeux du dérèglement climatique pour les écosystèmes et les sociosystèmes, mettre la biodiversité au cœur, ressource pour le territoire*<sup>3</sup>.

Il est aussi envisagé comme **une contrainte** environnementale pour certains acteurs économiques et comme **un obstacle** pour le développement « *un territoire qui ne pourrait plus évoluer, un facteur d'endormissement du territoire*<sup>4</sup> ». C'est aussi « *un mot qui fait peur, en référence au Parc national, source de confusion pour certains acteurs*<sup>5</sup> ». Ceci exprime un fort besoin de pédagogie pour expliquer le projet.

On peut aussi noter que si le projet est plutôt connu des personnes interviewées, informées en amont par les acteurs du projet, il y a globalement une méconnaissance de ce que sont les parcs naturels régionaux, de leurs spécificités, des principes d'intervention, de leurs missions, et aussi des différences avec un Parc national (plutôt connoté négativement au sens de la préservation-conservation). **La majorité exprime le souhait d'être plus ASSOCIÉ ET RASSURÉ en étant plus informé et documenté.**

### 3.2.2 ... Le questionnaire

*Le questionnaire tel qu'il a été diffusé en ligne ainsi que son analyse complète figure en annexe de ce présent rapport. Ne sont présentés ici que les éléments saillants des résultats.*

Près de 92% des répondants qualifient la Bresse de « **petite région naturelle, de campagne à la française** » ; l'idée de « label agricole » derrière l'appellation « Bresse » est choisie par 47% des répondants comme trait caractéristique du territoire. Le territoire est considéré à la fois comme « unique et clairement identifié avec des caractéristiques très précises » pour près de 50% des répondants et comme « composé d'une grande variété de sous territoires » pour 43% d'entre eux. Le territoire est donc perçu par les répondants comme **divers et unique à la fois.**

<sup>3</sup> Verbatim issus des entretiens

<sup>4</sup> idem

<sup>5</sup> idem

Quatre caractéristiques majeures émergent :

- **Caractéristique culturelle** : la **gastronomie** et **l'architecture** constituent les spécificités du territoire pour plus de 90% des répondants.
- Caractéristique naturelle : 5 milieux naturels représentatifs de la Bresse sont cités par les répondants : Étangs, Rivières (ou cours d'eau), Prairies bocagères, Mares (ou petites zones humides), Forêts.
- **Caractéristique paysagère** : le paysage bressan est marqué par une **diversité des formes agricoles** et de **cadre naturel** (70% et 80,3% des répondants). Une lecture différente des paysages selon qui l'observe (les acteurs économiques en font une lecture plus agricole que naturelle, à l'inverse des associations et des techniciens).
- **Caractéristique « de fragilité »** : un territoire reconnu comme **fragile et menacé** pour plus de **80%** des répondants, avec des menaces diverses.

La moitié des répondants se sent concernée par le projet. La création d'un Parc naturel régional est également perçue comme **une chance par près de 50%** des répondants et une contrainte pour 18%. Les répondants voient dans la création d'un Parc naturel régional **un triple intérêt** :

- le développement de l'économie locale,
- la préservation des richesses et du patrimoine culturel,
- la protection des ressources et de la biodiversité.

Un intérêt certain pour ...	Un intérêt sans doute pour ...	Peu d'intérêt, voir pas du tout pour ...
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Développement de l'agriculture globalement (pas seulement bio)</li> <li>• Valorisation des productions agricoles locales et soutien de circuits de distribution courts</li> <li>• Développement du tourisme vert / tourisme durable</li> <li>• Urbanisme : aménagements harmonieux et respectueux de l'environnement, contrôle de l'étalement urbain</li> <li>• Préservation et valorisation du patrimoine culturel (-)</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Développement de filières économiques locales, dont l'artisanat</li> <li>• Soutien à l'agriculture biologique</li> <li>• Préservation et valorisation des paysages</li> <li>• Préservation et valorisation du patrimoine naturel et de la biodiversité</li> <li>• Préservation et valorisation du patrimoine bâti (+)</li> <li>• Soutien à des démarches écoresponsables, à l'économie verte (-)</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Développement des services de proximité (santé, commerce, mobilité...) (-)</li> <li>• Cohésion sociale (lutte contre les inégalités et renforcement du lien intergénérationnel)</li> <li>• Climat et énergie : limiter les consommations d'énergie</li> <li>• Climat et énergie : développer les énergies renouvelables</li> </ul>

### 3.2.3 ...Les territoires voisins

*Les comptes rendus des entretiens figurent en annexe de ce présent rapport. Ne sont présentés ici que les éléments saillants des résultats.*

Les entretiens étaient structurés en 3 parties :

- La perception de ce projet de PNR par l'acteur entendu
- La présentation du territoire voisin et ses liens avec celui de la Bresse Bourguignonne. Le diagnostic du territoire autour des grands axes d'intervention d'un PNR et l'identification de rapprochements possibles
- Les motivations à travailler sur ce projet, en lien avec le territoire de la Bresse Bourguignonne et autour de certaines thématiques

## A. Entretiens avec le territoire de l'AIN

**Les liens et proximités entre les deux territoires** s'expriment en matière d'agriculture avec des AOP partagées (Volaille de Bresse, Beurre et crème de Bresse) ; Du côté des patrimoines culturels et des paysages, les proximités sont fortes surtout dans la partie nord de l'agglomération de Bourg en Bresse, même si le territoire s'exprime aussi sur les différences. La ville de Bourg en Bresse et sa dynamique induisent des mobilités sur le territoire de la Saône et Loire.

**Les limites régionales et départementales sont importantes** et les échanges entre élus sont relativement limités. Grand Bourg Agglomération est un territoire ambitieux en matière de **transition écologique et solidarité territoriale** ; les élus sont convaincus de la nécessité de se saisir des enjeux environnementaux et leur pratique le démontre (Tepos leader TEPCV, schéma des ENR en mode participatif avec les élus du territoire...).

**Le projet de PNR** est donc vu avec un certain intérêt pour des territoires assez proches dans leurs caractéristiques sans qu'il y ait eu à ce jour d'expression d'un besoin de travailler en commun cette identité dans le cadre d'un outil spécifique ; le PNR pourrait permettre de redécouvrir ces voisins et de travailler ensemble, sur des synergies et non des concurrences. La limite régionale et la position de la Région AURA vis-à-vis de ce projet constitue toutefois une difficulté.

Si les thèmes à partager ne manquent pas (tourisme, valorisation culturelle, , agriculture et valorisation des productions agricoles, confortement de l'activité volaille de Bresse en commun ; alimentation en circuit court , des sujets en commun, question de l'eau très présente , ...), il reste encore à démontrer ce que le PNR apportera comme plus-value à l'agglomération.

### En bref ...

Des proximités et une identité commune sur une frange nord du territoire ; s'il n'y a pas à ce jour d'expression d'un besoin de travailler en commun cette identité dans le cadre d'un outil spécifique, le Parc naturel régional pourrait être cette occasion ; les problématiques partagées concernent la valorisation touristique, le confortement de l'activité volaille de Bresse en commun et l'alimentation en circuit court, la question de l'eau, en lien avec le changement climatique. L'enjeu sera de démontrer la plus-value du parc pour cette agglomération. Ce qui doit aussi passer par son implication dans la phase 2 de cette étude.

## B. Entretiens avec le territoire du JURA

**Les liens entre ces 2 territoires** relèvent d'une certaine évidence, sur une partie des territoires en tout cas :

- Côté Bresse Haute Seille, la partie bressane du territoire est fortement liée au territoire de la Bresse bourguignonne, la partie jurassienne beaucoup moins
- Côté Porte du Jura, la partie des Plaines à l'ouest est fortement liée au territoire de la Bresse bourguignonne. La partie Petite Montagne est rattachée au massif du Jura et totalement étrangère à la Bresse bourguignonne. La partie Revermont se détache nettement avec ses terres viticoles et son architecture typique des maisons vigneronnes. Le lien avec le Revermont existe cependant d'un point de vue sociale et économique (voir ci-après).

### Les liens s'expriment :

- à travers des traditions communes : un patois identique, un mode de vie similaire, une convivialité bressane caractéristique. Le souhait de conserver cette identité bressane sur ces terres jurassiennes est clairement affiché.
- Des liens entre institutions qui existent déjà et qui sont « bons et conviviaux »
- Une continuité paysagère et architecturale entre les plaines de Porte du Jura et la Bresse bourguignonne.
- Des enjeux environnementaux notamment sur la gestion de l'eau

- Des interactions économiques, sociales et culturelles (notamment avec Louhans et Cuiseaux), des AOP/AOC en commun, des enjeux touristiques partagés.

Les deux territoires sont convaincus de l'intérêt de travailler en commun autour d'un outil fédérateur qui leur permettrait d'affirmer plus largement l'identité bressane de leur territoire (pour la partie concernée) et de travailler sur des problématiques communes. Le renforcement du lien entre les acteurs des territoires est également recherché. Dès lors le projet de Parc naturel régional constitue une opportunité pour renforcer l'identité commune, ce qui supposera d'être pleinement associé à cette démarche et de participer aux travaux. Il s'agira par exemple de travailler une communication adaptée auprès des élus et des habitants afin que le projet soit compris et partagé par le plus grand nombre.

Les thèmes qui s'expriment concernent plus particulièrement le développement du tourisme (accueil des visiteurs, valorisation culturelle et gastronomique à travailler (opération Grands Sites sur la partie bressane du territoire Bresse haute seille en cours), l'accompagnement et la valorisation de l'agriculture (valorisation des productions agricoles, confortement de l'activité volaille de Bresse en commun ; AOP/AOC, production céréalière, accueil des nouveaux agriculteurs), la question de l'eau (compétence GEMAPI notamment autour de la protection des cours d'eau), la valorisation des déplacements doux, l'accès au haut débit numérique pour rendre le territoire plus attractif.

#### En bref...

Un outil fédérateur comme le Parc permettrait d'affirmer plus largement l'identité bressane du territoire (pour la partie concernée) et de travailler sur des problématiques communes. Le projet apparaît donc comme une opportunité ; les problématiques partagées sont nombreuses - développement du tourisme, l'accompagnement et la valorisation de l'agriculture, la gestion de l'eau, les déplacements doux et l'accès au haut débit numérique - pour rendre le territoire plus attractif. Une nouvelle implication des parties prenantes de ce territoire dans la seconde phase de l'étude est donc à organiser.

### C. Entretien avec le territoire de SAONE DOUBS BRESSE

Sur cette partie ouest du territoire, les différents contacts pris avec la communauté de communes Saône Doubs Bresse n'ont pas abouti. A ce stade de l'étude, la motivation de cette partie du territoire est donc fortement questionnée.

Les élus du territoire de cette communauté de communes ont exprimé des inquiétudes vis-à-vis de l'existence d'un SCoT sur la partie chalonnaise et sur la possibilité d'articulation entre les SCoT des deux territoires.

Une réponse argumentée a été formulée, précisant que la plupart des Parcs naturels régionaux sont aujourd'hui dans cette même situation de coexistence de plusieurs SCOT sur leur territoire Parc, ce qui en soi ne représente pas une difficulté particulière. L'expérience des relations SCoT/PNR en France et les ordonnances de juin 2020 sur la réforme des SCoT démontrent bien que ces deux outils sont complémentaires.

Si l'expertise patrimoniale comme les ateliers d'acteurs confirme la pertinence d'intégrer une partie de ce territoire dans le projet de Parc naturel régional, compte tenu de la valeur des patrimoines et des problématiques en commun, l'absence de motivation des élus ne permet pas aujourd'hui d'avancer plus avant sur cette question.

#### En bref...

Dans ce contexte, la 2e partie de l'étude devra interroger la faisabilité d'un périmètre intégrant cette partie du territoire ainsi que les conséquences d'une non-intégration.

### 3.2.4 ... Les ateliers

*Les résultats détaillés des contributions des ateliers ont été présentés en comité de pilotage. Ne sont présentés ici que les enseignements principaux.*

Plusieurs enseignements peuvent être tirés de ces différents temps d'échange et de débat, en relevant qu'on ne note pas de différence notable entre les territoires quant à la nature et à la qualité des échanges et que, si les appréciations sont parfois différentes sur le périmètre, les participants dans leur grande majorité adhèrent au projet.

- **Les attentes** des acteurs par rapport à la création d'un PNR sur leur territoire portent essentiellement sur deux dimensions :  
Les acteurs attendent d'abord **un outil de développement local** qui participe activement aux stratégies locales déjà mises en place. Il est attendu du Parc naturel régional qu'il génère des plus-values en matière de **développement économique** au sens large (promotion de l'agriculture et de ses produits, développement touristique, valorisation des savoir-faire). Les acteurs ont également souligné l'opportunité d'un Parc naturel régional comme **outil de cohésion** entre acteurs, de **renforcement de l'identité du territoire et de son attractivité**.  
**La préservation et la protection des ressources et des richesses patrimoniales** apparaissent également comme une attente majeure des acteurs locaux.
- **La principale crainte** exprimée par les acteurs se situe au cœur même de la démarche Parc naturel régional: que l'outil mis en place soit **inadapté** (dans les objectifs poursuivis ou dans le périmètre concerné), qu'il ne suscite pas d'adhésion entre les acteurs, pire, qu'il génère des fractures entre eux. Les acteurs évoquent même la crainte que l'outil soit **contreproductif**, trop réglementaire pour certains (les agriculteurs notamment), pas assez porteur de développement pour d'autres (en matière économique), ou encore trop peu protecteur (en matière de préservation des paysages ou des ressources). La crainte de l'ajout d'une « couche administrative » supplémentaire venant complexifier la gouvernance locale et les rôles de chacun est également exprimée par les acteurs. Ces craintes soulignent la nécessité de mettre en place dans les mois à venir une communication adaptée qui explicite le positionnement, les objectifs et le rôle du PNR afin que le projet soit compris et partagé par le plus grand nombre.
- **Sur le périmètre de travail**, les ateliers confirment les travaux conduits par les experts : si le périmètre de l'écomusée constituait une première base adaptée pour l'étude, il convient à ce stade d'envisager des extensions du périmètre sur les franges : en prenant appui sur des limites naturelles (les cours d'eau, le relief, les contreforts) ou des limites lisibles sur le territoire (des routes), en considérant les enjeux de gouvernance notamment en ne morcelant par les communes ou en considérant l'enjeu des limites régionales ;

### 3.2.5 En synthèse de la consultation - concertation

Les différents entretiens sur et en dehors du territoire, les résultats du questionnaire ainsi que les temps de concertation organisés permettent d'affirmer à ce stade que la perspective de création d'un Parc naturel régional ne rencontre pas d'opposition majeure auprès des acteurs entendus. Au contraire, la volonté affichée de mieux préserver et valoriser les patrimoines et de développer le territoire laisse présager que la mise en place d'un Parc naturel régional pourrait activement participer à la fédération des acteurs locaux autour d'actions consensuelles à initier ou à conforter grâce à cet outil.

La concertation réalisée sur le territoire durant cette 1<sup>ère</sup> phase de l'étude a permis l'expression d'un grand nombre d'acteurs sur leurs craintes et souhaits vis-à-vis du projet. Ils ont souligné :

- **L'enjeu de gouvernance** du projet et le besoin de pédagogie et de communication associé ; la question du nom du Parc a aussi été souligné, tant comme outil de communication pour le projet que comme réflexion à conduire sur l'identité fédératrice de ce projet.
- **Les ambitions nécessaires du projet** entre développement et protection d'une part, entre attractivité et identité d'autre part. Plus particulièrement, **3 grandes orientations possibles pour un futur Parc naturel régional** :
  - o Territoire dont la **caractéristique rurale et agricole** est première. Son modèle de production agricole a déjà démontré sa résilience et ses capacités d'adaptation. Le territoire se trouve cependant confronté à des évolutions majeures (notamment par la perturbation du climat et du cycle annuel de l'eau) justifiant de s'orienter vers l'agro-écologie, la diversification touristique et patrimoniale.
  - o Territoire dont la **caractéristique patrimoniale** est première. Ses patrimoines naturels fragiles et ses patrimoines culturels pas assez mis en valeur seraient au cœur du projet que le patrimoine paysager dans lequel l'eau joue un rôle déterminant caractériserait en intégrant arguments naturalistes et culturalistes.
  - o Territoire dont les **rapports à l'eau** sont la caractéristique première. Réseau hydrographique, marais, étangs, gestion de l'eau pour la production agricole, réserve d'eau pour la biodiversité, toutes les eaux réclament la plus grande attention et devraient pouvoir devenir le catalyseur du projet de Charte permettant le développement touristique et agricole tout en améliorant la biodiversité et la gestion des spécificités paysagères.

### *La réglementation des Parcs naturels régionaux en quelques principes*

#### **Un Parc naturel régional génère-t-il des contraintes... et des avantages pour ses habitants ?**

Un Parc naturel régional, **ne disposant pas d'un pouvoir réglementaire spécifique**, ne modifie en rien les règles générales applicables au droit de propriété, à la chasse, à la pêche..

Cependant, les communes et EPCI adhérant à la charte d'un Parc s'étant engagées à mettre en œuvre une démarche de qualité sur leur territoire, leurs habitants doivent se conformer aux dispositions spécifiques qu'elles seront amenées à prendre (en matière de construction, de gestion de l'eau et des déchets, de boisement, de circulation motorisée, de pratiques d'activités sportives de pleine nature...).

Les agriculteurs, forestiers, chefs d'entreprise seront **incités**, par des conventions passées entre le Parc et les organisations professionnelles, à une meilleure prise en compte de l'environnement et des paysages dans leur pratique (à travers des contrats pour l'entretien des milieux naturels, la maîtrise des pollutions, la diversification des boisements, l'intégration des bâtiments, des économies d'énergie...).

Les visiteurs devront **respecter des règles de bonne conduite comme dans tout espace rural habité** et être attentifs aux réglementations particulières qui peuvent exister pour certains sites sur le territoire du Parc (Réserves naturelles, espaces sensibles...) ou certaines pratiques (circulation des véhicules motorisés, escalade...). En contrepartie, les particuliers, qu'ils soient résidents ou visiteurs, auront pour avantage de bénéficier des efforts du Parc pour leur apporter un cadre de vie agréable, des aménagements et des services adaptés à leurs attentes (animation culturelle, actions éducatives, équipements de découverte...), un souci d'échanges et d'information (conseils aux particuliers ou aux porteurs de projets pour leur installation, journées d'information, publications...).

### **S'il ne peut pas sanctionner, comment un Parc naturel régional peut-il protéger le patrimoine naturel et culturel ?**

La capacité d'un Parc naturel régional à protéger la nature et son patrimoine réside surtout dans sa **capacité à faire respecter, par la concertation, les objectifs de sa charte** définis par ses signataires.

**Il est sollicité, pour avis\***, sur les documents de planification (Plans locaux d'urbanisme, Schémas de cohérence territoriale), sur les projets soumis à étude d'impact et sur les autres documents encadrant les activités sur son territoire (carrières, déchets, sites et itinéraires, randonnée...) C'est en réalisant prioritairement des programmes d'actions spécifiques et exemplaires avec ses partenaires que le Parc contribue directement à préserver son patrimoine (par exemple : réalisation d'inventaires permettant de prendre les dispositions adaptées à une meilleure gestion du patrimoine, chartes paysagères, conduite de programmes agro-environnementaux avec les organisations agricoles, réalisation de diagnostics environnementaux des entreprises, sauvegarde du patrimoine architectural, aide à la maîtrise foncière d'espaces naturels sensibles, à l'entretien de rivières, etc.).

**L'efficacité d'un Parc relève enfin de sa capacité d'animation**, de sensibilisation la richesse patrimoniale de son territoire et d'éducation à l'environnement des personnes y vivant, y travaillant, s'y implantant ou y passant, dans l'objectif de modifier leurs comportements et leurs pratiques.

*\* Cf. Article R333-14 et R333-15 du Code de l'Environnement*

#### **En matière d'urbanisme particulièrement, les principes sont les suivants**

- **il n'existe pas de contraintes réglementaires externes** (ni législatives) au sens d'inscriptions obligatoires de certaines règles dans une charte ou un plan de Parc ;
- **ce sont les élus concernés qui décident** d'inscrire les actions et les règles qu'ils prévoient pour le Parc dans la Charte et le Plan de Parc. Or les élus concernés sont déjà ceux qui œuvrent à l'adoption du SCoT. **Les élus locaux gardent donc la responsabilité de la convergence de leurs objectifs ;**
- il existe par contre **une obligation, une fois que la Charte est approuvée, d'adapter les autres documents d'urbanisme pour les rendre compatibles à la Charte**, dans un délai de temps correspondant au rythme de révision habituelle des SCoT. L'action d'un Parc a vocation à produire des effets à l'échelle communale et donc la pertinence du Plan de Parc (la grande échelle) réclame le soutien de l'outil SCoT (qui traduit les propositions de la grande échelle vers la petite échelle intercommunale ou communale). A charge ensuite aux PLU et PLUi, de traduire ces orientations à l'échelle des parcelles et du droit du sol. En présence d'un SCoT, la Charte des PNR ne s'applique pas directement aux PLU et PLUi ; le SCoT est donc un outil déterminant pour les Parcs.

*Source documentaire : Questions réponses sur les parcs naturels régionaux - Fédération des parcs naturels régionaux - juin 2018*

## 4 La justification de l'outil Parc sur le périmètre

La phase d'étude d'opportunité se traduit aussi par une analyse de la pertinence de l'outil « Parc naturel régional » au regard des questions que se pose le territoire, de ses qualités patrimoniales et de leurs richesses ou fragilités propres, de sa dynamique spécifique sur les 5 missions des Parcs naturels régionaux.

Le principe de cette justification est de vérifier :

- que le territoire est engagé dans une trajectoire qui ressemble à ce qui est attendu d'un Parc naturel régional mais n'a pas encore les moyens de cette ambition ;
- que le système d'acteurs amené à porter un projet de création est prêt à l'action et à la transformation nécessaire pour lancer la rédaction d'une Charte.

Pour aboutir à l'affirmation que « le territoire et ses acteurs se trouvent dans une situation opportune et valable pour candidater officiellement », il est nécessaire de confirmer deux arguments :

- **les enjeux de développement sont suffisamment nombreux et concordants avec « l'esprit Parc »** pour espérer raisonnablement que la préparation aboutisse à la labellisation « Parc naturel régional » à terme ;
- **les plus-values (internes et externes) pour le territoire, dans la perspective où il devienne Parc naturel régional, sont avérées**, partageables et significativement meilleures qu'avec tout autre outil comparable.

### 4.1 Enjeux de développement

La Bresse se définit comme un territoire de campagne « typique de la France », caractérisé par sa forte présence agricole et l'adaptation des systèmes d'exploitation agricole pendant toute la deuxième moitié du 20<sup>ème</sup> siècle. Pays d'eau, il porte un récit des relations complexes entre les hommes et leurs eaux, de rivières et de marais, de surface et de nappe en constatant que l'eau est un des déterminants de la présence des hommes, de la nature de leur occupation de l'espace et des enjeux en matière de paysage. Parce que la pression anthropique n'est pas (encore) trop forte, le territoire apparaît encore assez préservé quoique soumis à des pressions de plusieurs ordres :

- La pression urbaine à l'ouest et au sud participant à miter une partie des campagnes, à changer les affectations de certains espaces (vers la résidentialité périurbaine) et à réclamer de nouveaux aménagements
- La pression sur l'eau dans un contexte de stress hydrique croissant que notamment la profession agricole ressent pendant les périodes estivales avec un besoin de nouvelle régulation des eaux dans les autres saisons
- La pression sur les espaces naturels dont la qualité patrimoniale, quoique n'étant pas exceptionnelle (surtout en les comparant aux espaces au nord et à l'est où se trouve le Parc naturel régional du Haut Jura), n'en reste pas moins remarquable et potentiellement fragilisée par les transformations climatiques en cours.

#### 4.1.1 Développement territorial et local déjà bien balisé par les acteurs locaux

Un des enjeux de développement territorial consiste à pouvoir compter sur un dispositif d'acteurs locaux organisés, élus et socio-professionnels, monde associatif et relais habitants pour permettre l'expression ascendante de besoins. Ce que la Bresse bourguignonne possède déjà avec la décision de faire travailler ensemble depuis quelques années maintenant les 4 communautés de communes existantes. Le Pays de la Bresse bourguignonne, le SCOT, le programme LEADER et celui de la Région,

les dispositifs de contrat de ruralité, TEPCV, CRTE, ... prouvent le dynamisme du système d'acteurs déjà constitué.

Cette antériorité permet de mettre rapidement à jour la possibilité de :

- Lister les desideratas de la profession agricole face à leurs difficultés actuelles et probablement croissantes à l'avenir : sécheresses, manques d'eau, crise de l'élevage et donc de la polyculture, concurrences et les besoins de meilleure valorisation locale, de circuits courts et de diversifications (maraichages, viticulture, ...)
- Recenser les manques en matière touristique que ce soit dans l'offre d'hébergements et d'activités comme dans la modalité d'organisation collective pour travailler la demande, construire une clientèle ou valoriser les activités récréatives de proximité
- Reconnaître les perspectives de valorisation patrimoniale, architecturale notamment, mais aussi en matière de patrimoine naturel en comptant sur l'expérience de l'écomusée qui apparaît comme un acteur déterminant pour fonder le projet de Parc naturel régional.

L'existence du syndicat mixte regroupant les élus concernés et disposant de l'ingénierie, des savoir-faire en termes de projet de territoire et des relais auprès des multiples autres collectivités territoriales rend capable le portage de la démarche, quand bien même le syndicat mixte se devra de composer avec l'obligation de créer un syndicat mixte ad hoc pour le PNR intégrant non seulement le SMBB mais aussi les autres communes adhérentes. C'est est un des critères réclamés par les instances régionales puis nationales pour obtenir l'autorisation d'entrer officiellement dans la procédure de création (donc au terme de l'étude d'opportunité et de faisabilité).

#### 4.1.2 Le nécessaire positionnement envers le développement urbain

Un des enjeux de développement rural des années à venir sera probablement défini vis-à-vis du développement urbain qui le jouxte. Pour la Bresse, il s'agit principalement de l'aire d'influence de Chalon-sur-Saône et de Bourg-en-Bresse, dans une moindre mesure Lons-le-Saunier.

Les mouvements de redistribution des populations, de dédensification des aires urbaines, de l'étalement urbain, d'aspiration à la maison individuelle engagés depuis plusieurs décennies maintenant se sont accélérés depuis la crise du covid. La Bresse ne peut donc pas ignorer cette tendance lourde de l'aménagement du territoire qui promet l'arrivée de populations nouvelles à la recherche de foncier pas cher mais ne s'inscrivant pas nécessairement dans un projet de vie « à la campagne ». Si les propos entendus pendant nos entretiens relèvent plutôt de l'espoir de résister à ce mouvement et le souhait d'échapper à ce modèle d'urbanisation de faible densité, les tendances observées sur d'autres campagnes comparables ailleurs en France plaiderait plutôt pour faire de la Bresse un territoire visé par ces nouveaux publics. D'autant plus si le principe du télétravail s'installe plus structurellement, la localisation de l'emploi urbain ne sera plus autant qu'avant un déterminant de la trajectoire résidentielle des ménages.

Cette forme d'inversion des logiques pour un segment de la population est incontestablement une chance pour des territoires comme la Bresse, à condition d'organiser ces arrivées, de les planifier et de s'en servir plutôt que de laisser faire le marché immobilier et l'inévitable spéculation sur les prix. Le prix encore faible des transactions est à la fois un atout et une menace.

Si la création d'un Parc naturel régional permet aisément de travailler dans cette perspective de planifier l'urbanisation de manière plus respectueuse des ressources, notamment celle du foncier bâti agricole (encore très prisé pour des transformations d'usage résidentiel), alors la Bresse pourrait faire partie des Parcs naturels régionaux concernés par cette recherche de solutions nouvelles. Chercher à préserver la structure du bâti (assez particulière à ce patrimoine de hameaux-fermes parsemés autour des noyaux villageois) et les paysages qui en découlent pourrait bien être un des axes principaux de la future Charte. Les mesures concernant le dispositif ZAN (Zéro Artificialisation Nette) réclameront dans l'avenir encore plus d'invention, ce que les Parcs naturels régionaux ont déjà commencé à faire

comme en atteste leur taux d'artificialisation à peu près deux fois moindre que des territoires comparables mais non-Parcs.

#### 4.1.3 A la recherche d'un développement innovant et/ou expérimental

Un des enjeux de tout projet de Parc naturel régional est de proposer des formes, des actions et des dispositifs pour faciliter la recherche de solutions inexistantes par ailleurs. Telle est la vertu de cet outil : ils ne sont pas faits pour opérer des actions habituelles, standard ou référencées. Les acteurs porteurs du projet se doivent donc de recenser les initiatives existantes qui relèvent de cette catégorie des « innovations ». Bien entendu, il ne s'agit pas nécessairement de premières innovations mais le plus souvent d'adaptation d'idées nouvelles en les appliquant aux contextes et spécificités territoriales. En cela, les Parcs naturels régionaux sont chargés d'expérimenter. Parmi les sujets dont nous avons entendu parler et qui pourraient potentiellement satisfaire à cette exigence :

- Les retenues d'eaux, notamment travaillées avec le département, dans la perspective de leur double valorisation à la fois agricole et écologique, pour pallier les manques d'eaux en période de sécheresse tout en facilitant l'accroissement de la biodiversité animale et végétale.
- Le développement des énergies renouvelables, tel que défendu dans LEADER, est également une chance pour le projet de Parc naturel régional.
- L'identification de nouvelles sources de développement sur le thème du bien-être et de la santé dont l'actualité ne fait que renforcer la nécessité de solutions territorialisées, pourrait justifier l'outil Parc naturel régional, qui plaide (voir le thème du dernier Congrès des Parcs naturels régionaux de France) sur le principe du lien fort entre la santé environnementale et la santé humaine.

#### 4.1.4 Enjeux de valorisation touristique

La Bresse bourguignonne n'est pas considérée aujourd'hui comme un territoire touristique de première importance. Ce qui est souvent le cas des Parcs naturels régionaux, au moins ceux créés ces dernières années (comparativement aux premières générations probablement). Cependant, la réponse souvent apportée par les acteurs rencontrés sur l'intérêt de créer un Parc naturel régional relevait de cette envie de voir le tourisme amener avec lui un peu plus d'activités économiques, de la diversification agricole, de l'emploi d'appoint mais aussi un imaginaire de la récréation dans un territoire qui se considère plutôt comme laborieux, taiseux et peu ouvert. Comme souvent dans les régions à attraction touristique mineure, la Bresse espère qu'un Parc naturel régional accélèrera le développement d'un tourisme vert, de cyclo-randonneurs, de promeneurs de nature (ornithologie, pêche, ...) et de publics contemplatifs à la recherche de ce tourisme expérientiel plus qualitatif que quantitatif. Si l'eau est un des arguments cruciaux de ce territoire, alors travailler à la révéler dans un paysage qui, globalement, ne la montre guère est un des grands enjeux transversaux potentiels de ce projet : à la fois eau récréative et contemplative, réserve de biodiversité, marqueur d'identité, révélateur de spécificité et potentiellement nouvel opérateur touristique.

#### 4.1.5 Enjeu d'identifications territoriales

Lors du COPIL de novembre 2021, une présentation de quelques critères définissant les Parcs naturels régionaux globalement en France ont été présentés afin que les membres du COPIL puissent évaluer ceux, parmi cette vingtaine de critères, auquel ils considéraient que la Bresse s'identifiait le plus.

On retiendra que :

- la Bresse emblématique de la diversité des campagnes françaises s'avère être l'argument le plus fort. Le projet de PNR s'énoncerait comme vitrine de cette France rurale habitée où la présence humaine est déterminante.

- Les moyennes les plus basses manifestent le besoin de transformations par la création du PNR, comme cela est le cas pour « L'eau [qui] apparaît comme l'un de ces enjeux cruciaux », non seulement au titre de l'agriculture et de ses besoins mais aussi des différentes cultures de l'eau et de leurs articulations dans une perspective écoresponsable.

Ce que ces indicateurs invitent à faire est de reconsidérer les différentes manières avec lesquelles ce territoire s'identifie à des figures, des atouts, des principes qui définiront les principales orientations stratégiques. Sachant que les identités territoriales sont toujours composites, la question posée par la création du Parc naturel régional de la Bresse bourguignonne est celle des recompositions souhaitées et souhaitables, voulues et possibles. A partir d'elles, le travail préparatoire au projet de Charte pourra commencer.

*[Chacun des participants a évalué (par une note de 0 à 5) les caractéristiques de la Bresse bourguignonne. Les moyennes présentées dans le tableau ci-dessous n'ont, bien entendu, qu'une valeur indicative.]*

Spécificités PNR	Moyenne BB
#1. Les Parcs représentent la diversité de l'espace français	4,0
#9. ... s'appuient sur l'intercommunalité	3,7
#6. ... font vivre les patrimoines culturels	3,2
#16. ... comportent une grande biodiversité intrinsèque	3,1
#11. ... soutiennent l'écotourisme et les activités de nature	3,0
#2. ... sont des territoires fragiles	2,9
#7. ... font des paysages une valeur partageable et partagée	2,8
#15. ... sont des espaces naturels remarquables	2,8
#18. ... valorisent produits et services via leur marque « Valeurs »	2,7
#12. ... génèrent beaucoup de retombées financières	2,7
#5. ... savent éduquer à l'environnement et au développement durable	2,7
#3. ... minimisent les conflits d'usages de l'espace	2,6
#13. ... limitent l'artificialisation	2,5
#10. ... stimulent la participation civique	2,4
#17. ... défendent une agriculture territorialisée	2,3
#14. ... s'apprécient	2,1
#8. ... promeuvent le développement par l'innovation	2,1
#20. ... sont des acteurs territoriaux de la transition énergétique	1,9
#4. ... sont dotés d'équipes compétentes, instigatrices d'innovation	1,9
#21. ... entretiennent un lien étroit avec la recherche et le renforcent	1,6
#19. ... possèdent une très bonne qualité de leurs eaux	1,5
<i>Moyenne</i>	<i>2,6</i>

L'accès aux fiches descriptives de ces indicateurs :

<https://www.parc-naturels-regionaux.fr/mediatheque/ressources/valeur-specifique-de-laction-des-parcs-naturels-regionaux>

#### 4.1.6 Orientations stratégiques possibles

Nous l'avons dit précédemment, trois **grandes orientations** s'affirment dans la consultation et la concertation menées, justifiant que ce territoire devienne Parc naturel régional. Chacune de ces orientations pourrait se suffire et aucune n'est exclusive des autres. Leur complémentarité permet au contraire de les considérer ensemble :

- ➔ Territoire **rural et agricole**, le modèle de production agricole de la Bresse a déjà démontré sa résilience et ses capacités d'adaptation. Le territoire se trouve confronté à des évolutions majeures (notamment par la perturbation du climat et du cycle annuel de l'eau) justifiant de s'orienter vers l'agro-écologie, la diversification touristique et patrimoniale. Un Parc naturel régional apparaît être un outil adéquat pour préserver un modèle d'occupation de l'espace par une présence assurée d'agriculture et de sylviculture, par une gestion optimisée des eaux et par le souci de préserver la structure villageoise. Ce sont autant d'arguments pourvoyeurs de paysages caractéristiques. Un Parc naturel régional permettrait d'accompagner la transformation progressive des activités agricoles qui le souhaiteraient et de mettre en valeur le type d'équilibre entre nature et culture qu'un tel modèle permet.
- ➔ Territoire **patrimonial**, ses patrimoines naturels et ses paysages sont fragiles, ses patrimoines culturels ne sont pas assez mis en valeur. Les uns et les autres seraient au cœur du projet de Parc naturel régional, l'eau jouant aussi un rôle déterminant pour les paysages. En intégrant arguments naturalistes et culturalistes, un outil de type Parc naturel régional est particulièrement adéquat étant donné ses capacités en matière d'éducation à l'environnement et le souci très grand apporté aux méthodes d'intervention pour insuffler un développement soutenable et écoresponsable, un aménagement fin du territoire et des expérimentations dans la mise en valeur des qualités patrimoniales à des fins éducatives, récréatives ou économiques.
- ➔ Territoire dont les **rapports à l'eau** sont majeurs : réseau hydrographique, marais, étangs, gestion de l'eau pour la production agricole, réserve d'eau pour la biodiversité, toutes les eaux réclament la plus grande attention. Les Parcs naturels régionaux sont nombreux à avoir mis l'eau au cœur de leur projet. La Bresse aurait comme particularité d'être un territoire profondément marqué par l'eau sans que celle-ci ne soit très présente dans les paysages et donc dans les usages. Protéger les écosystèmes aquatiques tout en les mettant à jour pour pouvoir utiliser plus d'eau avec des pratiques écoresponsables pourrait devenir le catalyseur du projet de Charte. Cela permettrait le développement touristique et agricole tout en améliorant la biodiversité et la gestion des spécificités paysagères.

#### 4.1.7 Enjeu de participation et de gouvernance du Projet

Parmi les différentes catégories de Parcs en France, les acteurs leaders de ce projet s'accordent à considérer la Bresse comme membre de la famille des « Parcs développeurs ».

La capacité des porteurs de projet à emmener avec eux, dans les prochains trimestres, le plus grand nombre possible d'acteurs socio-économiques, d'acteurs culturels et associatifs, d'habitants et de promoteurs des Parcs ... sera donc d'autant plus déterminante pour préparer la phase d'écriture de la Charte.

La dimension citoyenne est une vraie question pour ce projet car deux solutions existent :

- Soit le projet de Parc naturel régional est préparé et voté par les conseils municipaux actuellement élus (donc la phase de création se termine avant 2026) et alors il faut envisager un dispositif de travail et de pédagogie du projet auprès de tous les conseillers municipaux du territoire car la plupart d'entre eux confondent Parcs naturels régionaux et Parcs nationaux, pensent que les Parcs naturels régionaux sont dotés de compétences réglementaires

d'interdiction de certaines pratiques (ce qui n'est pas le cas) et se méfient d'une appellation « Parc » qui, spontanément, laisse penser à un enfermement plutôt qu'à une ouverture. Un effort d'information et de formation sur ce qu'est et n'est pas un Parc naturel régional s'impose pour stimuler curiosités et engagements, propositions et participations.

- Soit la finalisation du projet est envisagé pour après 2026 et donc il faut envisager une participation un peu différente. Il s'agira alors de prévoir une phase d'adaptation du projet postérieure aux prochaines élections municipales afin que les nouvelles équipes puissent participer à ce projet, l'amender, le compléter et se l'approprier. Les cas où une Charte rédigée lors d'un mandat a été soumis à l'adoption dans le mandat suivant révèlent un taux d'adhésion nettement moindre.

Le souhait de voir se développer une « capacité d'agir » nouvelle à l'occasion de la création du Parc naturel régional est une des caractéristiques de la Bresse. Pour que celle-ci advienne, il faut lutter contre la méconnaissance que les acteurs ont de cet outil. Les Parcs naturels régionaux ne disposent d'aucune compétence de police de l'environnement, ni même de compétences réglementaires pour interdire quoique ce soit. Ils s'engagent « juste » à respecter plus scrupuleusement le droit existant et œuvrer pour un développement écoresponsable, soutenable, durable. Face aux problèmes posés dans le territoire, ils choisissent d'autres solutions (qu'ils participent à inventer) que celles existantes par ailleurs. A contrario, pour que cet engagement multi-acteurs puisse démarrer effectivement, il faut que les porteurs du projet rassurent sur le risque de l'empilement des structures, notamment sur la gouvernance croisée entre intercommunalités et regroupements d'EPCI que constituent par exemple les syndicats mixtes porteurs des SCoT ou les syndicats de rivière.

La sollicitation des acteurs socio-économiques sera déterminante pour penser de manière constructive et inclusive les orientations stratégiques potentielles de la Charte ; notamment les acteurs de la protection de la nature et les chasseurs, les acteurs touristiques et patrimoniaux, les acteurs de l'urbanisation et de la maîtrise de l'étalement urbain mais en premier lieu, les acteurs agricoles et forestiers.

## 4.2 Positionnement, plus-value du projet de PNR

Nous pourrions synthétiser le travail effectué dans cette première partie de l'étude en pointant deux catégories de plus-value (interne et externe) prévalant chacune à l'opportunité de se lancer officiellement dans la procédure de création telle que portée par la Région au nom du territoire.

### 4.2.1 Plus-value interne

#### → Reconnaître les spécificités de la Bresse pour construire le projet de développement

Du point de vue économique, la création de ce Parc est opportune avec des arguments principaux relevant de l'ambition de valorisation par les labels et marques territoriales et permettant de reconnaître sa spécificité. Les Parcs naturels régionaux savent travailler depuis longtemps cette articulation entre développement et protection en s'appuyant sur la qualité riche et fragile de leurs patrimoines pour en tirer valorisation. Un Parc naturel régional en Bresse ne pourra exister que s'il revendique une claire orientation développementaliste et notamment s'il propose des solutions originales pour la transition écologique en agriculture.

#### → S'auto-valoriser pour construire un projet de développement écoresponsable

Face aux imaginaires de « territoire oublié », « campagne banale », « espace rural sans valeur », un tel projet apparaît comme un renversement des valeurs ; devenir fier d'être bressan, sans se comparer à la Bresse de l'Ain, sans se positionner de manière relative vis-à-vis des villes à l'entour, sans se référer trop aux héritages historiques lointains. A ce titre, l'outil « Parc naturel régional » s'avère le bon outil

pour sa modestie et sa capacité à adapter très bien aux contextes locaux ses principes de développement soutenable et d'écoresponsabilité. Cependant, il faudra pour cela lutter contre les méfaits de la comparaison avec d'autres dispositifs (notamment gommer l'histoire du projet avorté de Parc national). Il reste sur ce plan encore beaucoup de travail de pédagogie à effectuer.

#### → **Constituer une équipe-projet élargi pour porter le projet**

Un projet de Parc naturel régional permettra d'élargir le cercle des acteurs actuellement engagés pour cette création, de souder des acteurs économiques et associatifs entre eux en ouvrant le système d'acteurs participants au-delà des élus et de l'association des Amis du parc. Parmi les acteurs les plus déterminants de ce territoire, la profession agricole doit rester centrale dans les préoccupations qui présideront au lancement de l'écriture de la Charte.

#### → **Mobiliser les institutions et outils existants autour d'un nouveau projet**

Un tel projet est d'autant plus opportun que les acteurs en place ont déjà montré leur capacité à piloter des projets sur un périmètre à peu près semblable (Pays, LEADER, SCOT, Contrat de ruralité, ...), leurs habitudes à travailler ensemble (toute couleur politique confondue) et leurs capacités en ingénierie. Ce projet doit donc conforter la position du syndicat mixte (même en le faisant interagir avec d'autres syndicats voisins semblables), quand bien même il restera à imaginer des solutions institutionnelles pour faire coexister 2 syndicats mixtes (mais avec une gouvernance similaire par exemple) comme cela existe dans d'autres Parcs naturels régionaux en France.

Il s'agira aussi de conforter les outils existants (notamment de type SCoT) en permettant des évolutions bénéfiques pour tous et en rappelant qu'il n'existe aucune contre-indication, ni réglementaire, ni fonctionnelle à ce qu'un Parc naturel régional chevauche plusieurs SCoT, les préconisations de l'outil SCoT et de l'outil « Plan de Parc » n'étant pas exactement de même nature juridique, ils sont considérés (d'autant plus depuis les ordonnances de juin 2021) comme étant complémentaires et voués à renforcer respectivement leurs prérogatives respectives.

### 4.2.2 Plus-value externe

#### → **Un autre récit territorial est possible.**

Dans cette première phase de l'étude, de nombreux échanges ont porté sur les identités composites du territoire. L'existence d'un Parc naturel régional devrait faciliter la reconnaissance et la valorisation externe de ce qu'est la Bresse, en tant qu'unité regroupant de nombreuses variations (voir par exemple le rapport entre Bresse louhannaise et chalonaise). Une partie des enjeux de ce projet consiste donc à produire des arguments pour les acteurs socio-économiques et les habitants afin de permettre l'identification à ce territoire composite. Il serait nécessaire de soutenir et poursuivre le travail ethnographique et anthropologique pour comprendre ce qu'est (ou pourrait être) la « fierté » d'être bressan. A ce titre, les travaux de l'écomusée, son périmètre et ses actions seront certainement déterminants pour le projet de Parc. Mais l'enjeu est d'abord externe car il s'agit de permettre à la fois d'accroître encore la valorisation économique des productions du territoire à l'extérieur, avec les agglomérations de proximité, en région, en France et au-delà, mais aussi de changer les représentations des autres (investisseurs, innovateurs, acteurs économiques divers, touristes, futurs résidents, ...) sur ce territoire afin de les faire venir.

#### → **Conforter les ressources régionales, nationales et européennes**

L'opportunité d'un Parc naturel régional se définit aussi comme une étape supplémentaire dans l'intégration territoriale à partir de premières expériences de développement territorial (et de leurs réussites). Un territoire sans antécédents, sans une certaine réflexivité sur ce qu'il est et souhaite être, sans bilan de développement positif, a moins de chance d'obtenir cette reconnaissance « Parc naturel régional », c'est-à-dire d'apparaître comme pertinent pour les instances nationales qui prennent position après la rédaction du projet de Charte et avant que les communes délibèrent. La Bresse peut

s'enorgueillir d'avoir conduit toutes ces dernières années des programmes de développement et d'avoir été lauréat d'appel à projet pour poursuivre l'aménagement et l'adaptation de ses structures aux évolutions contemporaines. A l'échelle régionale (contrat de territoire), nationale (contrat de ruralité, CRTE, TEPCV), européenne (LEADER). La plus-value de ce projet de Parc est donc aussi une reconnaissance institutionnelle du travail déjà conduit et des investissements déjà engagés. Cette reconnaissance se doit d'être accompagnée par un propos sur le changement de régime, sur l'amplification des ambitions, sur l'accroissement des nécessités d'intervention et de l'intensité de ces actions en termes de transitions écologique, énergétique, climatique territorialisées, sur le souci accru de préservation de la biodiversité, sur l'attention répétée à l'écoresponsabilité dans les modèles de développement prônés ...

Un Parc naturel régional apparaît comme plus engageant que les contrats jusqu'à maintenant gérés par la Bresse : engagement sur la durée (15 ans, renouvelable), sur l'évaluation en fin de période (avec donc une obligation de réussite), sur la stabilité des trajectoires stratégiques (en visant une transformation à l'échelle de la prochaine génération plus qu'à celle d'un mandat électoral) et engagement multi-acteurs (en préservant toujours les équilibres entre les parties-prenantes). L'opportunité du projet de Parc naturel régional de la Bresse Bourguignonne est donc suspendue à la faisabilité de ce discours plus engagé dans la transformation écologique du modèle de développement territorial, mobilisateur de la diversité des parties prenantes connues et potentielles, intégrateur de la diversité des stratégies possibles pour préserver en développant et développer en préservant.

## 5 Conclusion - motivation pour une poursuite de l'étude sur un nouveau périmètre d'étude

Cette première étape de la mission devait permettre de répondre à la question suivante : **ya t'il une opportunité à la création d'un Parc naturel régional en Bresse bourguignonne ?** Quelle qualité des patrimoines pour justifier d'un tel classement ? Quel périmètre paraît le plus pertinent ? Et avec quelles motivations des acteurs (élus, acteurs socioéconomiques, habitants, partenaires) ? Pour quelle plus-value, par rapport aux autres dispositifs ?

### 5.1 Sur le périmètre le plus pertinent pour l'étude

Le périmètre initial, centré autour de la Bresse bourguignonne, était composé des communes du syndicat mixte de la Bresse bourguignonne ainsi que d'une partie des communes de la communauté de communes Saône Doubs Bresse et de la commune de la Truchère. Une des premières questions posées à cette étape est celui de la cohérence et de la pertinence du périmètre.

#### *Précaution méthodologique*

*A ce stade, le périmètre d'opportunité et de faisabilité n'est pas le périmètre définitif du futur projet de parc, le cas échéant. En effet, ce périmètre comprend des hypothèses de travail que la phase 2, dite « de faisabilité » permettra de confirmer ou d'infirmer. A l'issue, un périmètre sera proposé, avec un argumentaire, par le Comité de Pilotage à la Région. Ce sera la Région qui, ensuite et par délibération de son assemblée, décidera du « périmètre d'étude » définitif du projet de Parc.*

*Ensuite, les acteurs concernés par ce périmètre travailleront à la rédaction de la Charte. Seules les communes de ce périmètre seront sollicitées pour approuver la Charte par une délibération municipale. Et seules les communes qui délibéreront favorablement seront intégrées dans le Parc et deviendront ainsi membre du syndicat mixte de gestion du PNR.*

*Les Parcs ne sont donc pas nécessairement « d'un seul tenant et sans enclave ».*

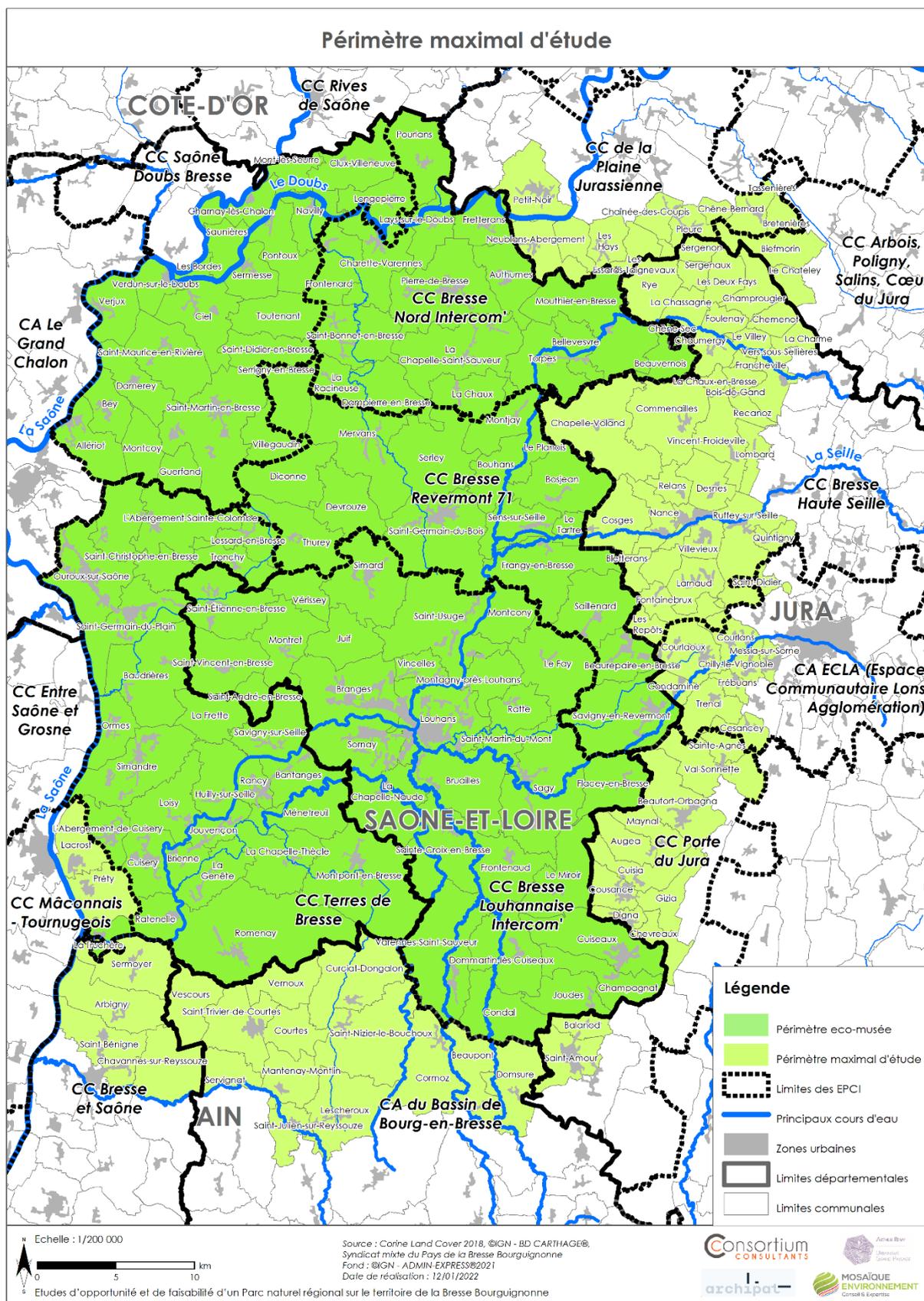
A cette 1<sup>ère</sup> question, les travaux conduits ont permis d'apporter des éléments de réponse.

- Le périmètre d'opportunité et de faisabilité prépare le futur périmètre mais il n'est pas décisionnel. Cependant, il permet d'envisager différentes hypothèses ; il paraît donc préférable qu'il soit le plus large possible pour ne pas exclure ou fermer, à ce stade de la réflexion, des options.
- **Le périmètre de départ** peut être considéré comme une base initiale solide compte tenu, des expériences menées et des pratiques déjà existantes (le SMBB), particulièrement en termes de patrimoine culturel (l'écomusée).
- Pour autant, la très grande majorité des acteurs rencontrés s'accorde à dire **qu'un tel projet doit être porté à une plus large échelle.**
- Au regard du patrimoine culturel, les extensions au sud semblent nécessaires pour considérer plus largement les patrimoines bressans ;
- La logique patrimoniale conduit à intégrer aux franges plusieurs territoires aux enjeux de patrimoines naturels importants (Natura 2000, Réserve naturelle, Arrêtés préfectoraux de protection du biotope) ;

- Au regard des enjeux paysagers, il paraît là encore nécessaire d'aller au-delà de la Bresse dite bourguignonne pour prendre en compte les franges est, vers la Bresse jurassienne et le Revermont, sud pour considérer les limites des cours d'eau et ouest vers la Saône, élément paysager remarquable.
- **La question de la limite au nord devra être précisée** lors de l'étude de faisabilité sur cette partie qui fait encore débat : faut-il ou non intégrer les communes de la rive droite du Doubs ?, avec des questions posées de compatibilités entre logique patrimoniale et modèle de développement agricole.
- Ce périmètre plus élargi apparaît comme une bonne échelle de travail pour porter ce projet et pour lui permettre de répondre aux ambitions qu'il se donne.
- Toutefois à cette échelle, il conviendra d'adapter **la gouvernance du projet** à ce nouveau périmètre et notamment d'élargir les parties prenantes au comité de pilotage de l'étude. **La place des villes-porte** devra aussi être étudiée pour la suite de la démarche.

Au maximal de l'extension de périmètre

- 194 communes
- 12 intercommunalités
- 2 régions



Carte périmètre d'extension établie suite au comité de pilotage du 23/11/2021

## 5.2 Sur l'opportunité, la qualité des patrimoines, la motivation et la plus-value

**Le travail d'expertise** a mis en avant la grande diversité interne de la Bresse et les multiples Bresse ; les patrimoines ont été précisés

- Un patrimoine naturel avec l'existence de sites d'intérêts majeurs et de patrimoines menacés ; des patrimoines d'intérêt aux franges du territoire (Est et Nord Est notamment) ;
- Un patrimoine paysager, aux caractéristiques bien définies même s'il existe des unités paysagères différentes ; des franges qui questionnent les limites du périmètre ;
- Un patrimoine culturel, en particulier architectural, à fort impact d'identification sur un territoire très large.

**La consultation et la concertation** menées durant cette phase de l'étude ont permis de mesurer la motivation des acteurs locaux et de leurs partenaires régionaux pour avancer dans ce projet. Ces travaux confirment les qualités de ce territoire, sa diversité et ses singularités. Des menaces s'expriment au regard des questions d'avenir et l'outil Parc naturel régional, par sa capacité à saisir le territoire dans la globalité de ces enjeux, paraît un projet adapté, à la condition qu'il porte les ambitions nécessaires pour cela, entre développement et protection d'une part, entre atout pour l'attractivité du territoire et prise en compte de son identité d'autre part.

Réussir ce pari nécessitera **une gouvernance adaptée** du projet ; la pédagogie et la communication seront fondamentales pour expliquer le projet, le donner à voir sur le territoire. Mais plus encore, cela passera par un engagement marqué de toutes les parties prenantes dans la gouvernance de la démarche d'étude.

**Les enjeux de développement sont nombreux** sur ce territoire où les acteurs s'organisent de longue date pour travailler ensemble. La proximité (et la pression) d'agglomérations importantes, l'émergence de problématiques complexes que le territoire cherche à résoudre (gestion de l'eau, développement des énergies renouvelables, nouvelles sources de développement ...), les enjeux de valorisation touristique, de recomposition territoriale, le renouvellement du modèle de développement agricole, la place des patrimoines dans le développement, la gestion de l'eau... sont autant d'enjeux adressés au territoire.

**La plus-value d'un projet de Parc naturel régional pour se saisir de ces enjeux est forte :**

- en interne pour reconnaître les spécificités de la Bresse, s'autovaloriser pour construire un projet de développement écoresponsable, mobiliser les acteurs et parties prenantes autour de ce nouveau projet ;
- vers l'extérieur, pour faciliter la reconnaissance de la Bresse dans toutes ses dimensions, et pour conforter les travaux menés de longue date sur ce territoire, auprès des acteurs et partenaires de ce territoire à l'échelle régionale, nationale et européenne.

## 5.3 Prochaines étapes

Puisque ce projet affiche une ambition, la capacité des porteurs de projet à emmener avec eux, dans les prochains trimestres, le plus grand nombre possible d'acteurs socio-économiques, d'acteurs culturels et associatifs, d'habitants et de promoteurs des Parcs ... sera déterminante pour préparer la phase d'écriture de la Charte.

Les prochaines étapes de travail permettront de confirmer, le cas échéant, l'opportunité et la faisabilité de ce projet de Parc naturel régional.

Sur un nouveau périmètre, élargi, cette 2<sup>ème</sup> phase va permettre de préciser les grandes orientations du projet et les modalités de sa réalisation :

- Approfondir le travail d'expertises thématiques en l'appuyant sur le nouveau périmètre et en intégrant les enjeux de développement socio-économiques et d'aménagement ;
- Poursuivre le travail de concertation sur le territoire pour envisager les orientations stratégiques du futur projet avec toutes les parties-prenantes et poser la question du nom pour ce Parc.
- Faire connaître le projet et développer une pédagogie auprès des acteurs du territoire pour lever les méconnaissances et incompréhensions ;
- Finaliser la question des limites territoriales du projet

Ce qui supposera dès validation de ce 1<sup>er</sup> rapport de construire une nouvelle gouvernance adaptée aux évolutions du projet, notamment à travers l'implication des nouveaux territoires associés. Il sera pour cela nécessaire qu'une fois cette étape validée, le comité de pilotage soit rapidement saisi de cette question.